

Grand atelier des Maires ruraux pour la transition écologique

Rapport final



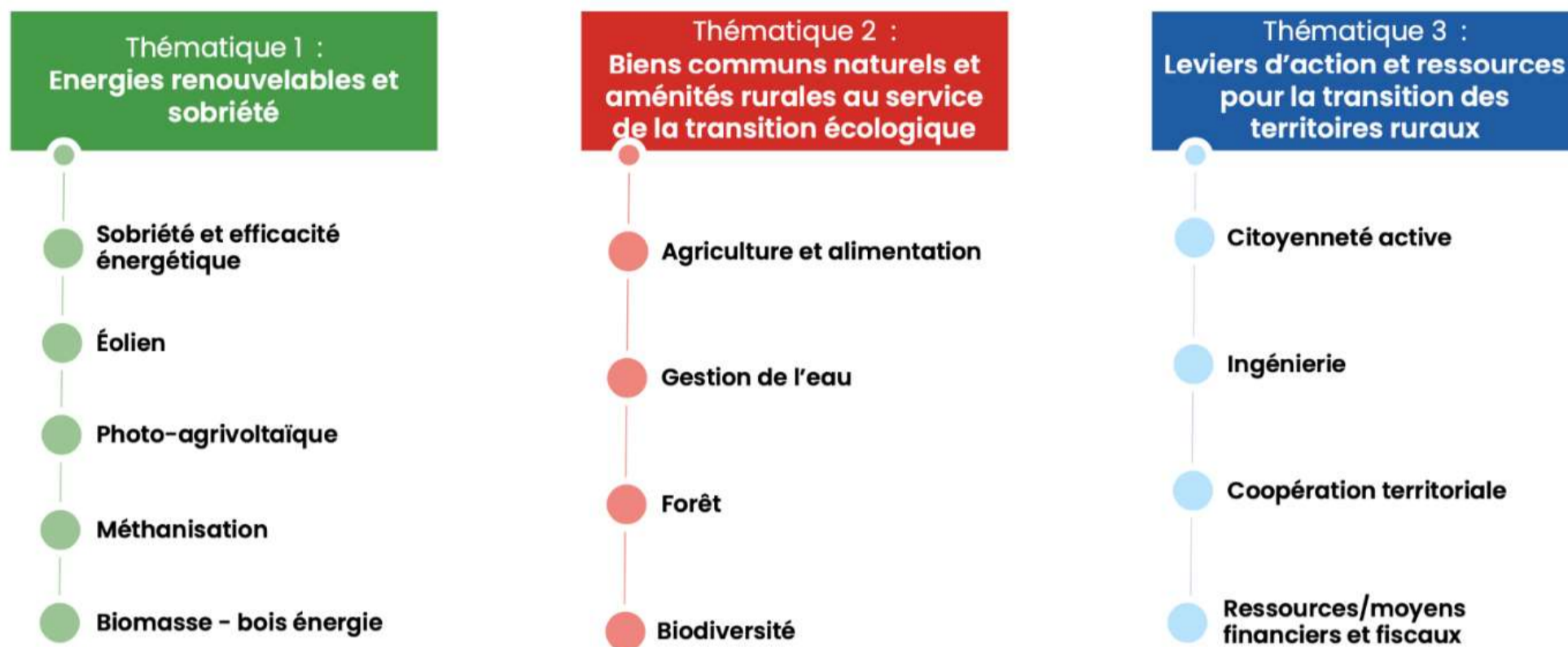
Sommaire

Les messages clés	p. 4
Résultats des travaux de la thématique « énergies renouvelables et sobriété »	p. 8
Résultats des travaux de la thématique « biens communs et aménités rurales »	p. 37
Résultats des travaux de la thématique « leviers et actions pour la transition écologique des territoires ruraux »	p. 61
Annexes	p. 81

Introduction

Le **Grand Atelier des Maires ruraux pour la transition écologique** est un dispositif, initié par l'AMRF, qui regroupe 100 maires ou adjoints de communes rurales, c'est-à-dire des communes de moins de 3 500 habitants. Leur objectif est de réfléchir à **la place du monde rural dans la transition écologique et au rôle que peuvent jouer ces territoires dans la lutte contre le réchauffement climatique**.

Le dispositif se structure autour de **4 sessions de travail** au cours desquelles les membres approfondiront les **3 thématiques** et **13 sous-thématiques** suivantes :



Les messages clés des 100 membres du Grand Atelier

Messages clés « énergies renouvelables et sobriété »

Les communes rurales sont prêtes à relever le défi du développement des énergies renouvelables

Au regard de leur potentiel, les communes rurales sont **prêtes à relever le défi du développement des énergies renouvelables**. La ruralité représente 88% du territoire national, c'est pourquoi **les élus ruraux sont des acteurs majeurs du développement des énergies renouvelables**. L'AMRF a l'ambition d'**accélérer la transition écologique et la décarbonation en contribuant à l'effort national** dans un souci de cohésion.

Le développement des énergies renouvelables doit passer par **une plus grande maîtrise par les élus ruraux** pour assurer **un développement vertueux, inclusif et partagé des projets**.

« La ruralité veut choisir mais pas subir »

Les élus locaux souhaitent se doter d'**une capacité d'action propre et être associés aux décisions et à la planification**. Les communes rurales **acceptent d'être solidaire et de produire de l'énergie afin de pourvoir aux besoins des territoires** notamment urbains. Elles souhaitent cependant **en maîtriser le modèle**.

Il faut leur donner les **moyens de planifier la transition énergétique par un mix adapté à leurs ressources propres** : méthanisation, solaire thermique, photovoltaïque, biomasse, géothermie, éolien... Il n'y a pas de solution miracle, chaque territoire est différent, c'est à **partir des ressources locales qu'il faut penser la politique énergétique**.

Les élus locaux et les habitants au cœur du processus

La commune doit être **co-animatrice, co-organisatrice, co-financeuse**, c'est-à-dire **co-décideuse des politiques de production d'énergie et des projets**. Dans ce cadre, le législateur doit donner aux collectivités le moyen légal **d'accéder à la gouvernance** des projets d'énergie renouvelables d'ampleur.

Si certains élus préconisent **une planification réalisée à l'échelle communale**, d'autres réaffirment **la liberté de la mener en partenariat avec d'autres institutions** comme les EPCI.

Le développement des énergies renouvelables doit s'inscrire dans le cadre d'un **système vertueux dans son ensemble et transparent pour les populations locales**, qu'il est indispensable d'**associer par la co-construction** dès les débuts de la conception du projet.

Des attentes importantes vis-à-vis de l'Etat et des collectivités territoriales

La contribution des territoires ruraux au déploiement des énergies renouvelables doit s'accompagner de mécanismes de **solidarité à l'échelle nationale**. Les élus ruraux ont **besoin d'ingénierie et de compétences** techniques, administratives, financières et juridiques sur tous les sujets d'énergie, ainsi qu'une **simplification administrative et une décentralisation adaptée aux territoires**.

Dans ce cadre, ils demandent **une contribution de l'Etat** en matière d'accompagnement en conseil et expertise indépendants, et la mise en œuvre de **partenariats locaux à toutes les échelles**. Il est essentiel de renforcer l'existant, mutualiser les moyens, s'inspirer des bonnes pratiques et développer la formation des élus et des agents.

Un meilleur partage de la valeur attendu

Il est urgent d'**adapter les réglementations** pour favoriser le développement des énergies renouvelables et permettre davantage de **retombées sociales et économiques positives pour les territoires ruraux**.

La **valeur ajoutée générée par les** énergies renouvelables doit **profiter directement au développement des communes** (modification des attributions de l'IFER, participation au capital...). Le partage des retombées économiques et fiscales doit être **équitable entre les collectivités**, en prenant en compte les impacts objectivés pour chaque commune par le document de synthèse de l'étude d'impact.

Un développement qui doit s'inscrire dans une démarche de sobriété

Le développement des énergies renouvelables doit être **le levier d'une démarche vertueuse plus globale** : baisse de la consommation, amélioration et préservation de l'environnement, protection des ressources naturelles, etc. **Le développement des énergies renouvelables ne doit pas se faire au détriment des aménités rurales** (prairies, forêts). Les élus sont particulièrement **attentifs à ce que les terres agricoles ne se détournent pas de leur activité principale** : nourrir la population.

Il semble important d'aller vers **la reconnaissance d'une nouvelle entité "bien commun"** qui pourrait permettre d'attribuer une personnalité juridique à des rivières, des massifs forestiers, etc.

Enfin, le développement des énergies renouvelables doit s'inscrire dans le cadre d'une **démarche de sobriété structurelle**. La ruralité veut **contribuer au mix énergétique mais sans alimenter une fuite en avant** dans l'exploitation des ressources, allant pour certains élus jusqu'à une volonté de décroissance.

La sobriété est un incontournable qui doit être rendu désirable pour chacun et doit être mis en œuvre par tous. **La sobriété est vitale pour l'humanité et nos territoires** ! L'efficacité énergétique est une priorité pour des services plus économes, mais elle ne doit pas entraîner plus de consommation par effets rebonds. Elle doit être mise en œuvre en cohérence avec la sobriété énergétique pour aboutir à une **baisse effective de la consommation et à la réduction des émissions de CO₂**.

L'AMRF doit favoriser et organiser le partage des expériences entre élus sur l'ensemble des énergies renouvelables et en matière de sobriété dans un objectif de montée en compétence des élus et de la population.

Messages clés « Aménités rurales et biens communs naturels »

Certes nous gérons la population, mais aussi des espaces variés : la forêt, la montagne, l'eau, les paysages... Le changement climatique fait peser sur ces espaces une contrainte qui nécessite de définir une nouvelle forme de gestion.

*Nous avons compris que **les aménités rurales** sont les services rendus par la ruralité au bénéfice de tous : par exemple les forêts sont des puits de carbone, les sentiers de randonnées accessibles à tous, les services et ressources apportés par la biodiversité, les terres agricoles... Nous considérons que ces aménités, qui sont aujourd'hui une charge de ruralité pour les communes, doivent être reconnues et valorisées.*

*Nous pensons également que **le concept de bien commun** que nous avons commencé à explorer ensemble peut être un concept clé pour notre avenir climatique et les ruralités. Nous avons compris qu'un bien commun est une **ressource identifiée, gérée collectivement** dans un **cadre réglementaire**.*

Message général sur les biens communs

La **commune rurale est le lieu politique de la transition écologique** et préserve déjà les biens communs du fait de son action quotidienne qui peut servir d'exemple.

La **gestion des aménités et des biens communs réalisée par les communes rurales au profit de tous doit être reconnue par les pouvoirs publics et la société**. En conséquence, l'association voudrait davantage d'accompagnement, d'ingénierie, de financements mais également plus de reconnaissance.

Faire la transition écologique, c'est renforcer la démocratie à l'échelle locale. Les élus doivent **associer la population en amont des décisions** pour lui faire prendre conscience de l'importance de préserver la qualité de vie au sein des territoires ruraux. Cette ouverture permet de développer **un sentiment de fierté, une responsabilité partagée et d'encourager les jeunes générations** à s'y installer.

Les politiques qui sont mises en place par l'État, les Régions et les Départements sont évaluées par des comités qui s'appuient sur des indicateurs de performance. Ils souhaiteraient qu'au sein de ces comités, **il y ait la présence des élus de collectivités locales concernées** (peut-être pas tous mais au moins quelque uns) pour porter un regard critique sur ces indicateurs

Le financement ne doit plus être dicté seulement par le nombre d'habitants mais **doit aussi intégrer la taille du territoire et l'importance de ses aménités**, tout en prenant en compte **la qualité et l'intérêt** des projets.

Agriculture et alimentation

La maîtrise du foncier agricole devrait être plus forte pour garantir la préservation du foncier purement agricole dans les documents d'urbanisme, ce qui implique de renforcer les pouvoirs des élus locaux au sein des SAFER (même s'il existe déjà des possibilités de conventionnement entre les communes et cet organisme). Cela faciliterait l'implantation de nouveaux agriculteurs.

L'animation du dialogue entre tous les acteurs d'un territoire autour des projets de transition écologique, notamment entre les agriculteurs et les autres acteurs permettra d'associer l'ensemble des partenaires dans la constitution des plans territoriaux.

Il est nécessaire de **construire des filières du sol à l'assiette** qui soient en cohérence avec l'offre et la demande afin d'inciter à consommer local **en mettant en place des initiatives comme les cantines hybrides ou les marchés de producteurs**.

L'alimentation pourrait être considérée comme un bien commun si elle réunit à la fois l'ensemble des acteurs (agriculteurs, consommateurs, élus, etc) et **si elle crée des lieux de lien social** (transmission de savoirs, de convivialité, etc.), à l'image des cantines hybrides. **L'alimentation pourrait même devenir une identité forte pour les communes rurales**.

Les membres du Grand atelier demandent la création d'une **nouvelle compétence « alimentation et santé » pour les communes**, accompagnée de moyens permettant de l'exercer.

Eau

Dans le contexte du dérèglement climatique, **l'eau doit être reconnue comme un bien commun, accessible à tout le vivant** (humain et non-humain).

Les **périmètres de protection des aires de captages** et les **zones humides** doivent être **considérés comme des aménités**.

Pour cela, il faut **repenser la gouvernance de l'eau** vers une **juste représentation de tous les acteurs**.

Les **élus ruraux souhaitent être au cœur de la gouvernance** de l'eau et être présents dans les instances de décision (1 commune, 1 voix ou une clé de répartition entre nombre d'habitants et la surface des communes).

Dans un **contexte de raréfaction et de potentiels conflits d'usages**, il faut aller vers une **diminution de la consommation** de l'eau dans une **logique de solidarité**, d'une part vis-à-vis des usagers et d'autre part entre les territoires eux-mêmes.

Forêt

Nous considérons que **la forêt est un bien commun** et que la définition de la gestion durable de la forêt (c'est-à-dire la prise en compte des critères environnementaux, sociétaux et économiques) fait l'objet d'un consensus au sein de notre assemblée/collectif. Cependant, sa mise en pratique donnant lieu à interprétations divergentes, **les AMR départementales doivent se rapprocher de la fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR)**. La mise en place d'un outil national d'inventaire ou de diagnostic des aménités de la forêt (bois d'œuvre, BRF, eau, paysage, carbone, îlot de fraîcheur, biodiversité, énergie, loisirs, alimentation...) aiderait à discerner les bouquets de services (sociaux, environnementaux et économiques).

La forêt couvre le tiers de notre territoire national et sa préservation présente des enjeux importants au regard de la transition écologique. Sa préservation doit devenir **une cause politique nationale** qui passe par **une reconnaissance politique**, la nomination d'un secrétariat d'Etat dédié et des financements associés aux acteurs qui la gèrent.

Pour mieux protéger et valoriser la forêt, il est nécessaire de **donner la priorité aux fonctions écologiques** de la forêt (captation du carbone, biodiversité...) **avant la question des usages** (production, loisirs...) tout en permettant et en respectant une gestion durable.

La forêt doit également être pensée à l'échelle du massif avec les communes concernées. Il semble nécessaire de **défendre une ambition de souveraineté forestière nationale** (afin de préserver la première transformation (scieries) sur le territoire et que **les coupes-rases relèvent de l'exception** et ne soient plus la règle.

Enfin les membres du Grand Atelier recommandent à l'AMRF d'écrire un plaidoyer sur la question de la gestion de la forêt en partenariat avec la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCoFor) et le CNPF (Centre national de la propriété forestière).

Biodiversité

Nous réaffirmons l'importance de **préserver et favoriser le développement de la biodiversité**. C'est un **enjeu majeur à partager au plus vite avec l'ensemble de la population**.

Pour rendre cela possible, nous devons convaincre la population (écoles, entreprises, élus, etc.) de l'intérêt de protéger la biodiversité. Il faut donner envie d'agir, voire contraindre.

Nous considérons **qu'il y a une urgence à agir** pour la sauvegarde de la biodiversité : **préserver la biodiversité c'est protéger la ruralité**. La ruralité, c'est le futur pour la nature. Nous devons **considérer les biens communs comme un héritage** à faire fructifier et transmettre. Cela nécessite de **conduire l'action dans la durée** : il ne faut pas que ça s'arrête aux échéances électorales. **La biodiversité représente une ressource** du fait des nombreux services qu'elle rend : elle ne doit plus être vécue comme une contrainte.

Nous demandons **la définition d'un plan de protection de la biodiversité** à l'échelle des territoires. Il doit conduire à :

- **Former et informer tous les citoyens**, adultes et enfants et notamment les élus et permettre à chaque nouvelle génération de s'immerger dans la nature.
- **Se doter des outils légaux et financiers** nécessaires.
- **Faire connaître les bonnes pratiques** et les outils vertueux existants.
- **Mettre en place diverses formes d'intervention qui sont précisés dans le détail de nos travaux**

Afin de préserver et protéger la biodiversité, et de faire des territoires ruraux des espaces offrant des aménités essentielles à la vie, nous demandons **l'adoption de lois plus protectrices et restrictives** (y compris, dans certains cas, de la propriété privée), discutées avec les différents acteurs dont l'AMRF. Ces lois doivent **prévoir des outils réglementaires afin d'intervenir localement pour protéger la biodiversité**, notamment soumettre à un régime d'autorisation ou de déclaration toute intervention sur parcelles privées ou publiques ayant un impact potentiel sur la biodiversité (exemple : changement de la nature du sol et coupes de l'arbre).

Nous recommandons de **créer, à partir des Conservatoires d'espaces naturels, un établissement public national ayant un statut et des pouvoirs similaires** au Conservatoire du Littoral afin d'agir pour la préservation et la conservation de la biodiversité et du patrimoine naturel. Nous souhaitons que la préservation de la biodiversité soit **intégrée à la PAC**, notamment pour accélérer la transition des pratiques agricoles ; nous souhaitons aussi que la biodiversité soit prise en compte dans les échanges commerciaux de l'Union européenne.

Nous considérons que **tous les acteurs** (communes et autres collectivités, entreprises, écoles, Etat, etc.) **doivent engager une gestion de type "biens communs" pour protéger la biodiversité**. Pour cela, le développement d'outils de mobilisation et le renforcement des moyens humains et financiers sont nécessaires.

Messages clés « Leviers et ressources pour la transition écologique »

Les territoires ruraux sont la clef de voûte de la transition écologique, ils représentent 88% du territoire français et 33% de la population. **Le Grand Atelier demande des moyens et des financements à la hauteur des défis à relever.** Il est urgent d'agir !

Face au risque d'effondrement de nos sociétés, nous devons définir un pacte de responsabilité qui rappelle les droits et devoirs universels de chaque citoyen envers le vivant, et qui incite les différents partenaires de la Nation et responsables politiques à s'emparer de ces enjeux en posant la question des moyens dont l'ingénierie.

Citoyenneté active

De par sa proximité avec les habitants, **la Commune rurale doit être reconnue comme un laboratoire d'expérimentation de la citoyenneté active** qui incarne et fait vivre **le pacte républicain**. Le Grand Atelier demande à l'Etat de faciliter l'innovation dans les communes : **Laissez-nous innover !** Cela passe également par une meilleure valorisation du bénévolat.

Nous entendons embarquer la population et les territoires pour réussir la transition écologique. Cela nécessite :

- La reconnaissance du rôle politique des communes rurales et de leurs maires pour la citoyenneté active.
- Des lieux identifiés et reconnus de tous pour créer du lien, valoriser les initiatives et transmettre des savoirs et des savoirs faire.
- Des capacités d'animation locale au quotidien.
- De la formation / information de la population sur les enjeux de transition.

Financement et fiscalité

Pour compléter les ressources communales existantes, le Grand Atelier demande à l'Etat **des moyens supplémentaires pour entretenir, développer et protéger les aménités rurales et reconnaître les services écosystémiques rendus par nos territoires** et ce de **manière durable**. Ces nouvelles ressources **doivent être accordées en fonction de critères à définir** (espace, aménités, citoyenneté active, etc.) en concertation avec les maires ruraux.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) n'est plus adaptée à nos territoires. Il est proposé de créer en complément une nouvelle **dotation aménités rurales (DAR)**.

Nous considérons, en outre, qu'il est nécessaire de :

- Rendre la clé de répartition de l'IFER plus équitable
- Accompagner les élus pour concevoir les systèmes économiques et financiers les plus adaptés aux projets
- Embarquer le territoire en associant les parties prenantes au financement des projets - Rachel
- Financer l'ingénierie sur la transition écologique
- Réformer les budgets et le recours à l'emprunt pour financer la transition écologique au sein des territoires
- Adapter les schémas nationaux pour les petites communes
- Créer de nouveaux dispositifs de financement et fiscalités à l'échelle nationale/européenne pour financer la transition écologique
- Identifier un meilleur modèle de gestion des biens communs naturels et aménités rurales et des nouveaux modèles de financement

Ingénierie et conseil

Pour accompagner le déploiement des projets liés à la transition écologique, le Grand Atelier demande **une ingénierie locale disposant de moyens et de ressources** pour animer les territoires. Cela passe également par **la rationalisation des dispositifs/outils disponibles, leur valorisation et par la simplification** de leur utilisation. **Une innovation en matière d'ingénierie financière**, tant sur la question du montage, que de la durée ou de la garantie est nécessaire.

Nous estimons nécessaire voire obligatoire **la formation des élus en général** et notamment sur la transition écologique pour **mettre en œuvre sur leur territoire des solutions concrètes et pragmatiques**, afin d'être pleinement acteurs de cette transition. Nous souhaitons en outre avoir **les moyens de sensibiliser et d'embarquer les citoyens** Il serait pertinent aussi de permettre aux territoires de s'inspirer entre eux : **il faut faire connaître et reconnaître nos pépites** pour permettre l'essaimage et passer par le principe d'une labellisation spécifique valorisant ces projets exemplaires. Par ailleurs, nous préconisons de mieux faire connaître l'offre de conseil et d'ingénierie (annuaire et guichet unique).

Coopération territoriale

Les communes doivent pouvoir s'associer pour mettre en œuvre des projets de transition écologique à l'échelle la plus pertinente en fonction des problématiques. Cela passe par la **libre administration dans la conduite des projets** : stop à la décentralisation centralisée.

Il faudrait réformer la loi NOTRe pour que la coopération territoriale soit choisie par les partenaires. Et encourager la coopération par-delà les limites administratives et géographiques.

Ainsi nous proposons de :

- Promouvoir une vision de l'intercommunalité au service de la transition écologique des communes rurales.
- Encourager une coopération territoriale avec une pluralité d'acteurs.
- Identifier les domaines dans lesquels une coopération territoriale s'avère nécessaire.

En guise de conclusion

Il faut rééquilibrer/alléger la charge technique des maires par rapport à l'engagement politique : "Un Maire pour quoi faire ?" Cela pose la question du statut de l'élu.

Le Grand Atelier demande à ce que les politiques publiques sur la question de la transition écologique deviennent une priorité. L'enjeu est de concevoir une politique qui assume des choix radicaux avec inévitablement la remise en cause de notre modèle de développement. Pour cela, la transformation écologique doit conduire toutes nos politiques publiques **au service de l'intérêt général et dans un esprit de solidarité**.

Les communes rurales sont un espace d'initiatives et d'innovation, notamment pour la jeunesse qui peut y trouver le moyen d'inventer une vie qui s'accorde avec les défis du changement climatique.

Dans le contexte actuel et compte tenu du fossé qui s'est historiquement creusé entre le monde rural et et monde urbain, les membres du Grand Atelier demandent le lancement d'une grande politique nationale de relance des Centres de vacances et les classes vertes en milieu rural, permettant l'accueil des enfants des quartiers et des villes dans nos ruralités, toute l'année, pour favoriser les rencontres et les échanges. L'AMRF est l'association des solutions en particulier pour la transition écologique.

Le travail réalisé au cours du Grand atelier est la première étape d'une dynamique que l'AMRF doit poursuivre afin d'apporter des solutions aux questions qui n'ont pas encore trouvé de réponses. Mais il faut aussi entretenir l'esprit de partage des connaissances et des expériences pour passer le relais à l'ensemble des maires et territoires ruraux, de 100 à 10 000.

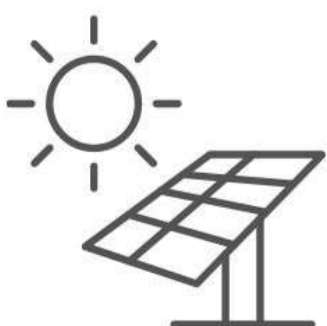


ASSOCIATION DES MAIRES
RURAUX DE FRANCE

Grand atelier des Maires ruraux pour la transition écologique

Thématique 1

Énergies renouvelables,
sobriété et efficacité énergétique



Dans ce document vous trouverez **la synthèse des travaux** des membres concernant la **thématique 1 : Énergies renouvelables, sobriété et efficacité énergétique**.

La délibération conduite sur cette thématique s'est structurée autour de la réponse aux questions suivantes :

- **A quelles conditions le développement des énergies renouvelables est-il possible dans les communes rurales? Que doit-on mettre en œuvre pour en faciliter le développement, tout en tenant compte des conditions d'adhésion par les habitants?**
- **Qu'est-ce qui peut être mis en œuvre par les territoires ruraux pour être plus efficaces et sobres d'un point de vue énergétique? De quoi ont-ils besoin?**

Le livrable du Grand Atelier sur cette 1^{ère} thématique se structure en 6 parties :

- Messages clefs des membres du Grand Atelier concernant les énergies renouvelables, la sobriété et l'efficacité énergétique
- Résultats des travaux concernant l'éolien
- Résultats des travaux concernant le photovoltaïque et l'agrivoltaïsme
- Résultats des travaux concernant la méthanisation
- Résultats des travaux concernant la biomasse et le bois énergie
- Résultats des travaux concernant la sobriété et l'efficacité énergétique

Au sein des parties relatives à chacune des sous-thématiques vous trouverez les résultats de la production finale des groupes ayant traité de ces sujets et qui ont été présentés au *plenum*. Les remarques et compléments en plénière ont été ajoutés en vert et rouge.

Dans les résultats des travaux, le code couleur signifie :

- **Objets de débat au sein des groupes**
- **Compléments lors de la plénière**
- **Points de désaccord lors de la plénière**

En annexe de chaque partie, vous pourrez consulter la synthèse de leurs premiers travaux, portant sur les avantages et limites du développement de chacune des énergies renouvelables, ainsi que la liste des experts et des pépites de territoires qu'ils ont rencontrés.

Synthèse du groupe de travail

Éolien

1. Intégrer les communes et les parties prenantes à la gouvernance des projets éoliens

Détail : La **gouvernance ouverte se fonde sur la participation des parties prenantes** du territoire et **renforce leur adhésion au projet**. L'objectif est **d'inciter** les territoires à **s'approprier ou se réapproprier les projets** de déploiement des énergies renouvelables et notamment d'éoliennes. Si les communes sont au cœur de la gouvernance, **les projets** qui en découleront seront **plus vertueux pour le territoire**. Les énergies doivent être pensées comme **des biens communs**.

Que doit-on mettre en œuvre pour en faciliter le développement tout en tenant compte des conditions d'adhésion par les habitants ?

- **Créer des structures juridiques pour développer et exploiter des parcs éoliens.** Les communes **doivent posséder une partie significative du capital**. Dans l'idéal, elles en possèdent 50 %.
- **Impliquer l'ensemble des parties prenantes** au sein d'une gouvernance de projet ouverte :
 - **Ouvrir le comité de pilotage** à l'ensemble des personnes impliquées dans le projet. Associer les opposants au projet à ces instances de gouvernance.
 - **Organiser des réunions permanentes** tout au long du projet afin de procéder à des ajustements pour avoir la capacité d'adapter le projet en fonction des demandes du territoire pour identifier des équilibres.
 - **Négocier le périmètre et la distance entre les habitations et l'installation des éoliens au cours du cadrage du projet.** Changer de conception parler en termes de nuisances sonores plutôt que de distance minimum. **Adapter le raisonnement à chaque situation.**
- **Inscrire dans la loi l'obligation** pour les porteurs de projet de **proposer aux parties prenantes du territoire** de participer **à la gouvernance et au financement des projets éoliens**.
- **Renforcer l'accès des communes rurales à l'ingénierie** par le biais d'un accompagnement personnalisé pour les aider à porter les projets éoliens :
 - **Disposer d'un expert au niveau du Département et/ou de la Région qui conseille** les collectivités pour monter en compétences sur le volet technique et juridique.
 - Faire monter en compétences les syndicats d'énergie.

Compléments signalés au cours de la plénière :

- Concernant l'ingénierie, un participant rappelle qu'au sein des syndicats d'énergie, il y a des chargés d'affaires ENR, et que des structures proposent des accompagnements comme les [Générateurs](#) de l'ADEME.

Désaccords signalés au cours de la plénière :

- Les promoteurs de projets éoliens ne souhaitent plus développer de projets sur les territoires si les élus imposent cette méthodologie fondée sur une gouvernance ouverte. Il est prioritaire de négocier des conventions et de réfléchir à un aménagement commun.

2. Accompagner les élus dans la négociation avec les promoteurs

Détail : Les élus se sentent seuls dans les négociations.

Que doit-on mettre en œuvre pour en faciliter le développement tout en tenant compte des conditions d'adhésion par les habitants ?

- **Équilibrer le rapport de force** au sein des négociations en construisant une position commune forte. Ce discours peut être construit et porté par l'AMRF.
- **Outiller les élus et leur proposer une aide à la négociation.** Possibilité de recourir à l'expert départemental/régional (*cf. proposition détaillée dans le point 1 ci-dessus*).

3. S'assurer que les communes aient une meilleure maîtrise du foncier

Détail : Si les communes **n'ont pas la maîtrise du foncier, elles ne peuvent pas planifier le développement de l'éolien.**

Que doit-on mettre en œuvre pour en faciliter le développement tout en tenant compte des conditions d'adhésion par les habitants ?

- Instaurer un **droit de préemption des communes et des EPCI sur les terrains** pour mener des projets d'énergies renouvelables. Ce droit de préemption doit être créé par le législateur.
- Instaurer aussi un **droit de préemption des communes et des EPC lorsqu'une entreprise vend son parc**. La collectivité devrait avoir un droit de regard sur la revente des parcs.

Désaccords signalés au cours de la plénière :

- **La contrainte liée à la préemption peut renforcer le rejet par la population.**

4. S'assurer d'une plus juste répartition des revenus générés par les projets éoliens et s'assurer qu'ils soient vecteurs de développement des territoires

Détail : Actuellement, il existe une **déconnexion entre l'effort fourni** pour que les projets éoliens aboutissent et **les structures qui bénéficient des retombées notamment économiques de ces projets.**

Que doit-on mettre en œuvre pour en faciliter le développement tout en tenant compte des conditions d'adhésion par les habitants ?

- **S'assurer qu'il y a une plus juste répartition des revenus générés par les projets éoliens et qu'ils soient redistribués sur le territoire et répartis plus équitablement entre l'ensemble des acteurs.**
- **Apporter des contreparties aux habitants.** Il est nécessaire qu'elles soient **justes et proportionnées aux désagréments.**
- **Négocier avec les promoteurs des investissements sur le territoire plutôt qu'une réduction du prix de l'énergie pour les habitants.** Cette réduction incite à augmenter sa consommation personnelle.
- **Financer**, grâce aux nouvelles ressources, **la transition écologique et énergétique des territoires par la rénovation et le désamiantage des bâtiments communaux.** Des nouveaux équipements peuvent également être financés.
- **Veiller, dans la conception du projet, à mobiliser des entreprises et structures locales** pour accompagner la construction et la maintenance des parcs, cela permet de stimuler le tissu économique local. **Des acteurs locaux peuvent ainsi monter en compétences et des filières peuvent se structurer.**

Compléments signalés au cours de la plénière :

- **Avoir une meilleure répartition de l'IFER entre la communauté de communes et la commune.** Il est nécessaire de modifier la répartition de l'IFER.
- **S'assurer que les mesures compensatoires, qui sont distribuées en amont du projet, soient financées par les opérateurs privés.**

5. Avoir une vision politique, construire un récit autour du projet et rendre désirable le futur

Que doit-on mettre en œuvre pour en faciliter le développement tout en tenant compte des conditions d'adhésion par les habitants ?

- **Rendre les projets éoliens désirables, démontrer l'utilité collective de ces projets (budget, climat).**
- **Responsabiliser les citoyens vis-à-vis des énergies renouvelables** : discours sur la nécessité de produire l'énergie que l'on consomme. Conduire des ateliers pour amener à cette prise de conscience (Cf. point 6).
- **Donner du sens au projet** en prenant en compte l'aspiration à l'équité, au partage de la richesse et éviter la culpabilisation.
- **Structurer ce récit au niveau national.** Partager autour des expériences des différents territoires : présenter les réussites et les échecs. L'AMRF a un rôle à jouer pour construire ces récits.

6. Impliquer les citoyens dans la conception et le financement des projets

Détail : **Fédérer les habitants et les structures du territoire autour des projets d'énergies renouvelables.** Le fait **d'associer** les habitants, au **financement** et à la **réflexion**, permet **d'ancrer le projet sur le territoire**, il ne sera pas perçu comme un projet extérieur. **L'adhésion de la population et du territoire au projet sera ainsi facilitée.**

Que doit-on mettre en œuvre pour en faciliter le développement tout en tenant compte des conditions d'adhésion par les habitants ?

- **Permettre aux citoyens de monter en compétences** pour qu'ils comprennent le positionnement des élus.
- **Faire intervenir des spécialistes du dialogue.** Leur posture de neutralité et leur accompagnement permettront de :
 - a) Travailler sur les idées reçues et apporter une information éclairée et plurielle.
 - b) Permettre aux gens de s'exprimer sans crainte.
 - c) Éviter la monopolisation de la parole par une partie du public.
 - d) Concevoir un dispositif qui permette une juste expression de tous les points de vue.
- **Communiquer envers la population dès le début du projet, informer les élus et les citoyens selon des temporalités similaires.** Avoir une information complète, en amont, objective, et poursuivie tout au long du projet à trois échelles :
 - a) Information des élus en priorité, qui deviennent des leaders d'opinion. Former les élus, les faire monter en compétences.
 - b) Information des riverains les plus proches du projet (ex : porte à porte).
 - c) Information de la population en général.
- **Mettre en place des canaux de communication adaptés au territoire** et qui facilitent une participation et une bonne compréhension de tous :
 - a) Éviter la réunion publique : certains des participants peuvent monopoliser la parole, ne favorisant pas l'expression de tous. Ce format favorise la polémique, peu d'informations échangées, frustration des gens qui n'ont pas pu s'exprimer.
 - b) Privilégier le format atelier : les ateliers permettent d'apporter davantage d'informations. Une plus grande diversité de participants osent plus facilement poser des questions car ils se sentent plus en confiance en petits groupes.
 - c) Organiser des visites de parcs éoliens
 - d) Favoriser le porte-à-porte et le contact direct entre les élus et les habitants.
- **Conduire un travail avec la population pour :**
 - a) **Comprendre la consommation en énergie du territoire** et y adosser les quantités d'énergie ou d'électricité à produire pour subvenir à ces besoins.
 - b) **Co-construire une nouvelle vision des paysages.** Travailler avec les habitants pour identifier les zones d'exclusion et d'accélération. Travailler sur les imaginaires pour faire évoluer la vision des paysages.
- **Apporter un soutien financier aux communes** pour qu'elles puissent mettre en place cette méthodologie. Besoin de financements pour bénéficier d'un cabinet spécialisé.
- **Explorer la voie juridique récente qui permet aux collectivités de poursuivre en justice les personnes qui déposent des recours non justifiés.**
- **Organiser des retours d'expériences des projets éoliens déjà implantés**, pour comprendre l'évolution des mouvements de contestation.

Compléments signalés au cours de la plénière :

- Renforcer le niveau d'information des élus et identifier de nouvelles manières de convaincre la population. Dans les Ardennes, une des régions principales d'implantation de l'éolien terrestre, les opposants sont très structurés et ont plus de connaissances sur l'éolien que les élus ou les promoteurs. Les opposants mobilisent toujours les mêmes poncifs, les mêmes *fake news* : il y a un gros effort d'information à faire. L'information doit être objective, précise, claire, argumentée, concertée avec les habitants.
- Travailler en étroite collaboration avec les oppositions. Les associer tout au long du projet. Les gens qui s'opposent ont des arguments.
- Aborder, lors des phases d'information, la question de la santé publique et la prévention des risques qui sont des sujets de préoccupations importants pour la population.

7. S'assurer que les projets éoliens ne soient pas destructeurs d'aménités rurales et qu'ils soient créateurs de biodiversité.

Que doit-on mettre en œuvre pour en faciliter le développement tout en tenant compte des conditions d'adhésion par les habitants ?

- **Penser les projets éoliens afin qu'ils soient créateurs de biodiversité.** Par exemple, imposer aux développeurs l'implantation des haies au sein de la commune.
- **Veiller à ce que l'implantation des éoliennes n'altère pas la capacité de captation carbone des forêts.**
- **Accélérer les autorisations et le déploiement des innovations techniques permettant de limiter les impacts négatifs de l'éolien** (ex : en Allemagne la mise en place de signaux lumineux intelligents a été autorisée et est en œuvre).

Compléments signalés au cours de la plénière :

- Réfléchir à une position de l'AMRF sur l'éolien en forêt. Les communes rurales reçoivent beaucoup de sollicitations pour en implanter à proximité des chemins existants.

Désaccords signalés au cours de la plénière :

- Inciter les Maires à adopter une position plus ferme concernant les zones d'implantation des éoliennes. Développer prioritairement les éoliennes dans les zones et paysages qui sont déjà dégradés : abords des voies ferrées, des routes, des zones industrielles etc. Ceci, afin d'éviter les conflits autour de l'éolien en raison de son impact sur la biodiversité et la forêt.
 - Réponse : Des communes, et notamment les communes de montagne, n'ont pas de voie ferrée ou de zones dégradées. Cela signifierait qu'on ne pourrait pas y installer d'éoliennes. Par ailleurs les zones dégradées peuvent se situer dans des espaces non propices à l'installation d'éoliennes (peu de vent).

8. Développer des filières de recyclage et de production à proximité des parcs éoliens.

Détail : Les éoliennes ne doivent **pas être fabriquées à l'autre bout du monde.**

Que doit-on mettre en œuvre pour en faciliter le développement tout en tenant compte des conditions d'adhésion par les habitants ?

- **Structurer des filières locales** afin de produire et de recycler les parcs éoliens au plus proche de leurs zones d'implantation.

Compléments signalés au cours de la plénière non rattachés à une condition de réussite :

- Réfléchir à une position de l'AMRF sur l'éolien en mer. Il y a des communes rurales sur le littoral et qui peuvent avoir un avis là-dessus. Se questionner sur la question de la redevance et de la domanialité pour les communes littorales.
- Réfléchir à une position de l'AMRF sur les nouvelles formes d'éoliennes, ex. l'hélicoïdale. Ces solutions pourraient être plus consensuelles auprès des populations.
- Inciter les communes rurales à se saisir des outils d'urbanisme à leur disposition pour planifier et gérer l'implantation des éoliennes.

ANNEXES : SYNTHÈSE DU TRAVAIL RÉALISÉ EN SESSION N°1

Les compléments réalisés lors du webinaire du 22 mars sont ajoutés en bleu.

Quels sont les avantages et limites du développement des éoliennes dans les territoires ruraux ?

Les avantages

Il relève de la **responsabilité des élus locaux** de **contribuer activement** au développement de projets d'énergies renouvelables pour contribuer à la **réduction de l'utilisation des énergies fossiles et des émissions de gaz à effet de serre. L'éolien fait partie des énergies renouvelables prioritaires à déployer. C'est une énergie propre, il y a peu de déchets non recyclables sur une éolienne.** La crise énergétique actuelle réaffirme cette nécessité.

Il est nécessaire que les territoires s'approprient ou se réapproprient les projets de déploiement des énergies renouvelables et notamment des éoliennes afin de s'assurer que les **projets soient vertueux** pour le territoire et que ces énergies soient pensées comme des **biens communs. Les communes, et non les promoteurs privés, doivent être à l'initiative des projets et au cœur de leur gouvernance.** Les habitants et les acteurs locaux doivent être associés à la gouvernance et fédérer autour du projet, conditions essentielles pour **qu'ils se réapproprient les énergies.**

Les énergies renouvelables ne représentent une opportunité pour le monde rural qu'à condition que les communes soient associées au projet en tant que partenaires financiers et décideurs. Les projets éoliens présentent des opportunités pour les territoires ruraux et ce à plusieurs niveaux :

- **Une nouvelle source de revenu pour les territoires.** Les communes, habitants, entreprises locales qui investissent dans ces projets bénéficient de **retombées économiques directes.** Ces ressources permettent notamment de **financer la transition écologique et énergétique** des territoires par la rénovation et le désamiantage des bâtiments communaux. **Des nouveaux équipements peuvent également être financés.**
- **Revitalisation de l'économie locale.** Si dans la conception du projet, une attention est portée à la **mobilisation des entreprises et structures locales** pour accompagner la **construction et la maintenance des parcs**, cela permet de stimuler le tissu économique local. **Des acteurs locaux peuvent ainsi monter en compétences et structurer des filières.**
- **Apporte de contreparties aux habitants.** Il est nécessaire qu'elles soient **justes et proportionnées aux désagréments.** Les promoteurs ou les collectivités peuvent par exemple financer la rénovation de leurs logements. **Afin de renforcer l'adhésion de la population et de rendre les habitants acteurs, le financement participatif des projets peut être une bonne solution.**
- **Revitalisation des réseaux locaux.** Il est opportun de fédérer les habitants et les structures du territoire autour des projets d'énergies renouvelables. **Le fait d'associer les habitants, au financement et à la réflexion,** permet **d'ancrer le projet sur le territoire**, il ne sera pas perçu comme un projet extérieur. Cela permet également de faciliter l'adhésion de la population et du territoire au projet.

Les infrastructures éoliennes se sont perfectionnées et **leurs impacts sur la biodiversité et les habitations à proximité sont aujourd'hui plus limités.** On note notamment la mise en place de capteurs pour ralentir et stopper la rotation des pales à l'approche d'un volatile ou la réduction de leur vitesse pendant les périodes de vols des chauves-souris. Il est nécessaire d'approfondir et d'accélérer les autorisations et le déploiement de ces améliorations pour **renforcer l'adhésion à ces projets.** En Allemagne la mise en place de **signaux lumineux intelligents** a été autorisée et est en œuvre. Ces derniers se déclenchent uniquement quand des aéronefs arrivent à proximité. **Cela n'est pas encore autorisé en France.**

Piste de réflexion :

Il serait judicieux d'utiliser la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) pour mettre en place un fonds spécifique dédié aux énergies renouvelables et aux questions de transition écologique de manière générale. Les financements dégagés pourraient amener à des actions vertueuses.

Les limites

Les promoteurs privés ont une politique de démarchage active. Certaines collectivités qui n'ont pas de connaissances de ces projets peuvent s'engager dans des projets sans être associés pleinement à leur gouvernance.

Il existe **une déconnexion entre l'effort fourni** pour que les projets éoliens aboutissent **et les structures qui bénéficient des retombées** notamment économique des projets éoliens. Les Maires de communes rurales s'impliquent beaucoup pour faire advenir les projets éoliens. **Ce sont généralement les promoteurs, les propriétaires et les intercommunalités qui bénéficient des principales retombées.** Généralement les communes qui hébergent les projets touchent 20% des recettes. Les communes à proximité peuvent même bénéficier d'aucune retombée. **Ce qui est paradoxal sachant que ce sont les habitants de ces communes qui subissent les conséquences directes de l'implantation de ces projets.**

La répartition de la valeur est en outre non équitable : le propriétaire foncier dont le terrain accueille l'éolienne bénéficie d'un dédommagement, et les propriétaires voisins perçoivent un dédommagement mais bien moindre.

Une partie d'élus ruraux **manque de connaissance** sur l'éolien et notamment des structures qui peuvent les accompagner dans le déploiement de ces projets, dans l'analyse des différentes propositions ou dans la conception d'un portage qui soit en leur faveur. **Les organismes d'accompagnement et les administrations s'adressent majoritairement aux intercommunalités. Il est prioritaire d'outiller les territoires sur lesquels aucun projet n'existe.**

Le portage d'un projet éolien est un élément clef de la réussite des projets d'implantation des éoliennes. Ceux dont l'initiative et le portage sont réalisés par des promoteurs privés ont de plus grandes chances **de ne pas aboutir.** Le manque d'ancrage territorial peut conduire à **l'émergence de contestations** de la part des différentes parties prenantes du territoire.

Le projet peut parfois ne pas aboutir car le ou les propriétaires du foncier **peut ou peuvent se rétracter ou s'opposer au projet.** L'implantation sur des terrains communaux peut être une solution pour remédier à ce problème.

La présence de **mouvements citoyens qui contestent les projets éoliens**, plus ou moins présents en fonction des territoires, **est un frein majeur à leur déploiement**. Certains des mouvements sont anciens et se sont constitués en opposition à des projets portés par des acteurs externes au territoire sans ancrage local. **Ces mouvements peuvent appliquer le même discours et la même puissance de contestation contre des projets avec un portage différent, plus participatifs et ancrés sur le territoire.**

Les mouvements contre l'implantation de projets éoliens peuvent baser une partie de leurs discours sur **des informations erronées** (présence de moteurs pour faire tourner les éoliennes...). **Il est nécessaire d'identifier les leviers pertinents pour agir contre ce type de discours, car souvent les arguments scientifiques et économiques ne sont pas reçus.**

Les projets éoliens peuvent en effet générer plusieurs **externalités négatives** :

- Une **crainte de la baisse de la valeur immobilière des logements** et sur les possibilités d'indemnisation des propriétaires ;
- Le **risque d'impact sur l'attractivité touristique** de la commune ;
- **L'impact sur la biodiversité (notamment les oiseaux)** ;
- **Les nuisances sonores** ;
- **L'impact sur le paysage** : des zones à protéger sont à identifier (certains participants préconisent d'implanter les éoliennes sur les territoires où le paysage est déjà dégradé) ;
- Les potentiels **risques électromagnétiques**.

Les blocages peuvent parfois être liés à **une minorité de citoyens qui dépose de nombreux recours**. Une voie juridique récente permet aux collectivités de poursuivre en justice les personnes qui déposent des recours non justifiés. Cette possibilité est à explorer.

Ces mouvements peuvent également devenir violents et il arrive que des élus ou des porteurs de projet soient attaqués physiquement.

Certains participants s'interrogent sur le retour d'expérience des implantations d'éoliennes et notamment sur l'évolution de l'opposition aux projets dans le temps.

Il y a un paradoxe de temporalité concernant la transition écologique. D'un côté il est urgent d'agir pour limiter les émissions de gaz à effet de serre et développer des énergies vertes. De l'autre côté les projets éoliens sont lents à aboutir et leur réalisation est incertaine.

Un débat a eu lieu au sein du groupe sur **l'opportunité d'accorder des chèques énergies ou des réductions du coût de l'électricité** pour les habitants qui sont à proximité des installations éoliennes. Une partie du groupe estime que c'est un argument **pertinent**. Une autre estime que cela peut inciter à une **surconsommation d'électricité** et y préfère des aides à la rénovation thermique des logements notamment.

Le déploiement des énergies renouvelables et notamment de l'éolien pose la question **de la concurrence entre les différents usages des espaces naturels** (sachant que la consommation d'espace pour les énergies renouvelables n'est pas toujours bien maîtrisée). Cela pose notamment la question du bon usage :

- **De la forêt**, comme espace réservoir de biodiversité, puits de carbone mais dont les surfaces peuvent également être utilisées pour le déploiement d'énergies renouvelables.
- **Des espaces agricoles**

Il est nécessaire de **planifier à l'échelle nationale l'implantation des éoliennes pour s'assurer d'un développement juste à l'échelle du territoire**. Les participants souhaiteraient disposer d'une **cartographie fine de l'implantation des éoliennes** (et des autres énergies renouvelables) sur le territoire. Il manque par ailleurs une **uniformisation des documents directeurs** encadrant l'implantation d'éolienne. Par ailleurs, toutes les éoliennes n'ont pas la même puissance ni la même durée de vie : **qui décide du type d'éolienne implanté ?**

La hauteur des poteaux doit être définie avec les acteurs locaux. Il est préconisé que les masts ne soient pas trop hauts lorsqu'ils sont à proximité des habitations.

Experts et pépites de territoires présentes en session n°1

- Delphine BERTSCH, SEM SIPEnR
- VERMILLARD Thibaut, SEM SIPEnR
- Jacques PALLAS, Maire de Saint-Georges-sur-Arnon
- Jean-Marie OUDART, Vice-Président CC Crêtes Préardennaises

Synthèse du groupe de travail

Photovoltaïque et agrivoltaïque

1. Réglementation : Créer un véritable service public des énergies renouvelables pour assurer le développement vertueux des projets

Détail : Les élus souhaitent positionner l'**échelon communal** comme un maillon indispensable du développement des énergies renouvelables. La puissance publique, représentée par l'Etat et les collectivités locales, doit **reprendre la main sur le développement du photovoltaïque** qui est aujourd'hui principalement porté par des opérateurs privés aux objectifs mercantiles et conduit à un développement non maîtrisé des projets. Ce service public doit faire l'objet d'un approfondissement pour définir précisément ses contours. Pour les membres du Grand Atelier, il ne doit pas s'agir d'une nouvelle structure, mais de **l'établissement de nouveaux modes de fonctionnement qui intègrent souveraineté des territoires et valorisation des biens communs**.

Que doit-on mettre en œuvre pour en faciliter le développement tout en tenant compte des conditions d'adhésion par les habitants ?

- **Planifier le développement des énergies renouvelables en créant des PLEC (Plan locaux d'énergies communal) opposables aux tiers**, qui permettent d'encadrer la répartition des énergies renouvelables, ainsi que l'utilisation et le mode de gestion de l'espace. Les PLEC devront être travaillés **en lien avec les zones d'accélération** de la loi d'accélération des énergies renouvelables promulguée en mars 2023. Ils doivent être **des documents évolutifs**, néanmoins il conviendra d'**encadrer les modifications afin d'éviter des changements au gré des opportunités**.
Ils devront être **réalisés à l'échelle communale**, avec le Conseil Municipal, **en co-construction avec la population et les communes limitrophes**.
- **Accélérer les procédures administratives au niveau de l'Etat et raccourcir les délais de raccordement ENEDIS**. Les membres souhaitent que l'Etat et ENEDIS se donnent les moyens pour faire avancer les choses. Ils souhaitent également que soient proposés des tarifs adaptés à chaque contexte territorial, et proposent de s'associer à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) pour peser dans les négociations.
- **Revoir les conditions d'instructions des ABF** (Architectes des bâtiments de France), jugées trop restrictives.
- **Accélérer l'écriture des décrets d'application** des lois sur les énergies renouvelables, afin de les rendre opérationnelles sans tarder.
- **Mettre à jour régulièrement les documents d'urbanisme** (SCOT et PLUi) pour tenir compte du développement des énergies renouvelables.
- **Ne pas comptabiliser les projets d'énergies renouvelables dans le ZAN**, c'est-à-dire, ne pas compter les projets et les structures annexes (exemple les postes sources) dans le pourcentage d'artificialisation.
- **Créer un droit de priorité/de préemption publique ou communale** sur la signature des baux emphytéotiques pour les installations d'énergies renouvelables.
- **Encadrer plus drastiquement le déboisement** pour le développement de projets d'énergies renouvelables (dans le PLEC).
- **Développer une ingénierie publique pour aider les territoires à développer des projets et s'appuyer sur les structures publiques locales existantes**, en clarifiant leurs compétences (notamment les syndicats d'énergie).
- **Former les maires** aux enjeux de la transition énergétique et aux procédures de développement des ENR pour en faire des acteurs de la transition.
- **Permettre le développement de projets à "taille humaine"** en étant attentifs à **ne pas disséminer les projets**.

Compléments signalés au cours de la plénière :

- La proposition du PLEC est intéressante pour avoir une vision à l'échelle communale, mais elle doit être traduite à l'échelle intercommunale et intégrée au PLUi.
- Les communes devraient pouvoir porter des propositions d'implantation directement auprès des services de l'Etat pour valoriser les terrains délaissés.
- Sur un territoire, une Communauté de commune et une chambre d'Agriculture ont pris un moratoire d'un an et demi, compte tenu du harcèlement des compagnies de développement. Ce travail a permis de produire un cadastre et de cibler les zones d'implantation du photovoltaïque, et celles qui doivent être préservées. Les zones souillées par l'homme ont été priorisées. Les zones proches de la nature, et qui abritent une biodiversité plus importante, n'accueilleront pas de projet photovoltaïque.

Désaccords émis au cours de la plénière :

- Les élus ont débattu de l'échelle à laquelle doivent être réalisés les PLEC : échelle communale pour garder la maîtrise VS échelle intercommunale pour la cohérence.
 - Le PLEC doit être une responsabilité des communes rurales, car l'Etat ne pourra pas avancer sur les énergies renouvelables sans les communes rurales.
 - Une élue précise que les PCAET intègrent les énergies renouvelables. Dans les Communautés de communes où l'entente est bonne, il est préférable de travailler à l'échelle intercommunale.
 - Il faut que chaque territoire puisse s'organiser comme il le souhaite : à l'échelon communal (en lien avec les communes voisines) ou intercommunal.
- Un élu est opposé à l'idée de création d'un service public des énergies renouvelables, car il estime que cela existe déjà et fonctionne. La notion de service public doit être précisée. Dans l'esprit des membres, il ne s'agit pas de la création d'un nouveau service en tant que tel, mais d'un mode de fonctionnement qui priorise l'intérêt général et limite l'intervention du privé.
- Les PLEC et la mise en place d'un service public des ENR ne doivent pas freiner le développement des ENR, car il y a une urgence climatique. L'avantage des panneaux photovoltaïques est leur vitesse de déploiement.
- Concernant les ABF, pour certaines communes, le patrimoine est particulièrement important. Il est important de travailler en collaboration avec eux pour le préserver.
- Les documents-cadres en matière de patrimoine (les SPR par exemple) doivent évoluer et il faut donner plus de pouvoir dérogatoire au Maire, pour permettre le développement des projets.

2. Communes, élus et habitants : Donner un rôle central aux élus communaux et organiser la co-construction des projets avec la population locale

Détail : Les **élus communaux** doivent être au centre du développement du photovoltaïque sur leurs territoires. Ils doivent **organiser la co-construction et l'animation collective** au sein de la population locale pour faire émerger les projets dès les phases amont, et ne pas rester dans une démarche d'information du public. En effet, les projets doivent être **portés en priorité par des entités publiques**. En parallèle, des efforts doivent être réalisés par tous sur la sobriété.

Que doit-on mettre en œuvre pour en faciliter le développement tout en tenant compte des conditions d'adhésion par les habitants ?

- **Mieux connaître, par commune, l'énergie consommée et l'énergie produite**, et les perspectives d'évolution des besoins. Faciliter l'accès à ses données, pour sensibiliser les habitants aux avantages des projets d'énergies renouvelables. Cela pourrait être inclus dans le cadre du « porter à connaissance » de la loi d'accélération.
- **Développer des indicateurs pédagogiques pour sensibiliser les élus et les habitants** à la consommation énergétique du territoire, rapportée à chaque habitant, et aux besoins de production que cela génère.
Les participants ont cité l'exemple de Montdidier dans la Somme qui agit et communique de diverses manières auprès des habitants sur les enjeux énergétiques (baisse d'énergie, bons d'achats locaux, travail sur la fierté communale, sensibilisation au bien commun de l'énergie...).
- **Mettre en place un panneau « commune à énergie positive »** (avec une échelle, comme pour les villages fleuris) pour visibiliser les actions et projets des communes en matière d'énergies renouvelables.
- **Mieux accompagner les projets des habitants.**

Compléments signalés au cours de la plénière :

- Les sociétés coopératives d'intérêt collectif sont un statut méconnu qui peut constituer un levier pour l'acceptabilité des projets par les citoyens.
- Travailler en collaboration avec la FNCCR, au sein de laquelle chaque commune est représentée par deux délégués (peu importe son nombre d'habitants).

3. **Financement et fiscalité : Redéfinir la répartition de l'IFER, assurer un meilleur partage de la valeur et garantir une contrepartie aux projets d'énergies renouvelables**

Détail : Les membres du Grand Atelier souhaitent **mieux répartir l'IFER**, en dotant les communes de 50% des retombées, puis les communes limitrophes, l'EPCI et enfin le Département. Il s'agit de **dédommager les territoires ruraux** pour le rôle qu'ils jouent dans la satisfaction des besoins énergétiques de tout le territoire national.

Que doit-on mettre en œuvre pour en faciliter le développement tout en tenant compte des conditions d'adhésion par les habitants ?

- **Faciliter la prise de participation des communes rurales** dans la gouvernance des projets.
- **Développer les aides financières pour accompagner les études** (de structures ou de faisabilité) réalisées par les communes pour l'implantation du photovoltaïque, notamment sur les toitures.
- **Supprimer l'obligation de budget annexe dédié aux énergies renouvelables**, car les excédents ne sont pas transférables, pour le rentrer dans le budget général.
- **Développer des financements participatifs et la participation au capital** des habitants.
- **Prendre un engagement politique de l'Etat sur des prêts (directs ou indirects) bonifiés ou à taux zéro**, pour les projets d'énergies renouvelables publics.
- **Utiliser les Etablissements Publics Foncier** (EPF ou une structure équivalente) **pour assurer le portage foncier des terrains** que la commune souhaite récupérer pour des projets de photovoltaïque.

Compléments signalés au cours de la plénière :

- Envisager la création d'un fonds dédié alimenté par l'IFER pour le développement des projets, afin d'éviter que les fonds partent dans d'autres projets.
- Travailler en amont avec les compagnies d'assurance pour pouvoir avoir des garanties sur les projets d'énergies renouvelables à développer.

Désaccords signalés au cours de la plénière :

- Un participant signale que certains EPF se sont saisis de cette compétence.

4. **Localisation des projets : Privilégier les surfaces artificialisées dans les choix d'implantation du photovoltaïque.**

Détail : Pour les membres, le déploiement du photovoltaïque sur les communes rurales permet de **réaffirmer l'utilité du monde rural vis-à-vis de la transition énergétique**, et permet **une décentralisation de la production d'énergie**. Le **potentiel important de surfaces** en milieu rural constitue l'un des principaux atouts pour le développement du photovoltaïque, néanmoins les élus sont attentifs aux zones d'implantation de ces projets, et souhaitent privilégier les surfaces artificialisées.

Que doit-on mettre en œuvre pour en faciliter le développement tout en tenant compte des conditions d'adhésion par les habitants ?

- **Prioriser la vocation agricole des terres sur la production d'énergie**. Les projets de photovoltaïque ne doivent pas concurrencer la production agricole.
- **Privilégier la pose de panneaux sur les toitures** (des bâtiments commerciaux, des bâtiments publics, des zones économiques...), **ainsi que sur les parkings** (au travers d'ombrières par exemple), plutôt que d'utiliser du foncier au sol.
- Néanmoins, plusieurs membres indiquent que **les centrales au sol, par leurs dimensions, permettent de produire davantage d'énergie**. Dans ce sens, leur développement est indispensable.
- **Privilégier les carrières et les friches**. Pour ce qui concerne les friches, être néanmoins très attentifs à la biodiversité qui s'y trouve.
- **Utiliser prioritairement les emprises sous-utilisées, telles que** les emprises foncières des LGV, des autoroutes, des parkings.
- **Rendre obligatoire la pose de panneaux photovoltaïque lors de la construction** de nouveaux bâtiments.

Compléments signalés au cours de la plénière :

- La question de la localisation est très importante. Il faut affirmer une position forte et il ne faut pas que ça soit contradictoire avec la biodiversité. L'AMRF doit porter des principes de base, comme la non-concurrence avec la fonction alimentaire des productions.
- A l'heure actuelle, il est très compliqué de racheter les terrains dans les cas de succession. Cela doit être simplifié via la SAFER. Il est essentiel que les terres agricoles puissent rester agricoles.
- La possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur les autoroutes a-t-elle été évaluée ?
- Le renforcement de structures pour les installer sur toiture représente des coûts élevés, notamment liés à leur désamiantage. La prise en charge par l'Etat est nécessaire pour arriver à mener ces démarches. Réponse : Un travail législatif mené par un sénateur des Vosges conduira à la proposition d'une loi prochainement sur le désamiantage.
- Dans le cadre du développement de la consommation collective, il faudrait revoir les rayons d'installation et accorder plus de souplesse à ces limites en fonction du milieu urbain ou rural. Cela permettrait de gagner du temps, et on éviterait la limitation de la répartition de l'énergie.
- Les villes doivent jouer un rôle dans le déploiement du photovoltaïque grâce à ses caractéristiques adaptées aux zones urbaines : les parkings ou les terrains vides sont de zones propices à l'installation de panneaux.

5. **Impacts** : Limiter au maximum les impacts environnementaux des projets

Détail : Les élus sont attentifs aux **impacts environnementaux des projets photovoltaïques**. Ils s'interrogent notamment sur **l'empreinte carbone émise par la production des panneaux** (souvent importés d'autres pays) et de leur traitement et recyclage en fin de vie. Ils s'inquiètent aussi des impacts des projets sur la **biodiversité**, surtout concernant la rupture des continuités écologiques, l'impact sur certaines espèces, l'utilisation de friches ayant une valeur écologique...

6. **Economie et emploi** : Structurer une filière française ou européenne du photovoltaïque

Détail : **La création d'emplois** constitue un avantage du développement du photovoltaïque. Les participants du Grand Atelier ont insisté sur la nécessité de constituer une filière française ou européenne du photovoltaïque. Ils souhaitent aussi que cette filière soit une **source d'emplois locale**, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Que doit-on mettre en œuvre pour en faciliter le développement tout en tenant compte des conditions d'adhésion par les habitants ?

- **Constituer une filière française et assurer la maintenance** des parcs par des opérateurs locaux.

Désaccords signalés au cours de la plénière :

- Il faut néanmoins se poser la question de l'origine des panneaux qui viennent souvent de Chine où ils sont de meilleure qualité. On peut envisager la création d'une filière française, mais cela entraîne d'autres problématiques : des carrières, de l'extraction de métaux rares, etc.

7. **Agrivoltaïsme** : Garantir que la production d'énergie ne concurrence pas la production agricole

Détail : Les participants au Grand Atelier se préoccupent de la **concurrence entre les activités agricoles et énergétiques**. Ils souhaitent que la vocation agricole d'un terrain soit au maximum préservé, même si, au vu des retombées financières importantes, certains agriculteurs préféreraient produire de l'énergie plutôt que de cultiver. Ainsi, les Maires s'accordent pour prioriser l'usage agricole des surfaces et affecter les projets photovoltaïques à des sols non productifs. Dans ce cadre, ils sont particulièrement vigilants au développement de l'agrivoltaïsme.

Que doit-on mettre en œuvre pour en faciliter le développement tout en tenant compte des conditions d'adhésion par les habitants ?

- **Encadrer et limiter le pourcentage des surfaces utilisées en agrivoltaïsme** sur la commune et les exploitations.
- **Mettre en place un processus de certification pour** s'assurer que les conditions de la production agricole soient respectées et garanties

Compléments signalés au cours de la plénière :

- Un participant, ayant développé un projet de photovoltaïque flottant, note deux problématiques majeures : l'irrigation, et le raccordement aux postes sources (qui est éloigné du site et peu accessible).

ANNEXES : SYNTHÈSE DU TRAVAIL RÉALISÉ EN SESSION N°1

Les compléments réalisés lors du webinaire du 22 mars sont ajoutés en bleu.

Quels sont les avantages et limites du développement du photovoltaïque et de l'agrivoltaïque dans les territoires ruraux ?

Les avantages

Le déploiement du photovoltaïque sur les communes rurales permet de **réaffirmer l'utilité du monde rural vis-à-vis de la transition énergétique**, et permet **une décentralisation de la production d'énergie**.

Le **potentiel important de surfaces** en milieu rural constitue l'un des principaux atouts pour le développement du photovoltaïque. Néanmoins, certains nuancent le propos et indiquent que **l'identification des espaces sensibles réduit significativement la disponibilité** de ces espaces.

Plusieurs élus indiquent que la loi qui vise à **prioriser l'installation du PV sur les toits** des bâtiments commerciaux va dans le bon sens. **Les participants au webinaire indiquent qu'il faut impérativement privilégier la pose de panneaux sur les toitures** (des bâtiments publics, des zones économiques...), **ainsi que sur les parkings** (au travers d'ombrières par exemple), plutôt que d'utiliser du foncier au sol.

Pour eux, il s'agirait d'**aller plus loin** :

- En rendant **obligatoire la pose de panneaux photovoltaïque lors de la construction** de nouveaux bâtiments.
- En **utilisant un certain nombre d'emprises sous-utilisées aujourd'hui** : les emprises foncières des LGV, des autoroutes, des parkings.

Ils précisent qu'il s'agit de **prioriser ces espaces au profit des surfaces agricoles**.

Certains indiquent que les centrales au sol, de par leurs dimensions, permettent de produire davantage. Dans ce sens, les participants insistent sur la nécessité de **privilégier les carrières et les friches**.

Les élus rappellent que **la campagne a toujours été productrice d'énergie**. Cela **réaffirme le rôle du monde rural** et lui redonne ses lettres de noblesse.

Le développement du photovoltaïque permet **la production d'une énergie propre**. En plaçant les territoires ruraux en acteur incontournable de cette production, elle en fait **des territoires vertueux**.

*Concernant le terme « propre », des élus indiquent que **le développement du photovoltaïque soulève des questions d'empreinte carbone et écologique, vis-à-vis de la production des panneaux et de leur traitement en fin de vie**.*

L'un des principaux avantages soulevés par les groupes de travail, est **la création d'une ressource financière pour les communes**. Les élus soulignent le **retour sur investissement rapide et important** que constituent ces installations, via **les recettes fiscales** notamment. Néanmoins, **la redistribution de l'IFER**, qui avantage les Communautés de communes, **est remise en question**. En outre, les maires placent comme un avantage **les subventions publiques existantes** sur le développement des ENR.

La création d'emploi est également un avantage du développement du photovoltaïque. Les élus insistent sur la nécessité de **constituer une filière française** et d'assurer la maintenance des parcs par des opérateurs locaux.

La facilité et la rapidité du déploiement du photovoltaïque sont mis en avant, notamment grâce :

- Aux **avancées technologiques** permettent un meilleur rendement.
- Aux **coûts d'investissements moindre**.
- A la **simplification des procédures d'urbanisme**.

Concernant cette simplification, certains élus jugent que **la baisse des contraintes sur les lois de protection de la biodiversité** constitue un avantage.

*Tandis que d'autres s'inquiètent justement des **impacts de la création des parcs photovoltaïques sur la biodiversité**. Il a notamment été abordé **la rupture des continuités écologiques** du fait de l'obligation d'installation de clôtures autour des sites d'exploitation.*

Les élus jugent que **le photovoltaïque bénéficie d'une meilleure acceptabilité** que certaines autres ENR, ce qui facilite son déploiement. Le photovoltaïque bénéficie **d'une meilleure intégration paysagère** en comparaison aux éoliennes par exemple. De plus, **la réalisation de projets à taille humaine** facilite l'adhésion citoyenne.

Le développement du photovoltaïque est **l'opportunité de porter une vision plus globale sur l'énergie à l'échelle de la commune**, notamment via la mise en place de PECT (Plan-Energie-Climat Territorial). Les maires affirment l'importance de la **mise en place d'une réflexion collective** avec les citoyens et les EPCI, en amont des projets.

Le photovoltaïque permet également **d'assurer une autoconsommation collective et individuelle**, et donc une certaine **souveraineté énergétique** des territoires. **Des organismes existent pour aider les communes** dans le montage des projets : Enercoop, Centrales Villageoises, ou encore Syndicat d'énergie par exemple. Cette autoconsommation permet elle-même **faire baisser la facture d'électricité** en n'étant **plus assujetti aux enjeux exogènes** (prix du gaz, contexte international...).

La maîtrise des projets par les citoyens constitue un atout pour garantir leur acceptabilité. La participation au capital des projets, via **le financement participatif, est un levier important**. Elle permet le **partage des retombées**.

Les échanges ont conduit à s'interroger sur **la place des territoires ruraux dans la production d'énergie nationale**. Certains souhaitent **privilégier une production limitée aux besoins locaux** (favorisant ainsi l'acceptabilité des projets) tandis que d'autres indiquent que **les territoires ruraux doivent jouer un rôle pour alimenter les villes** qui ne peuvent pas subvenir seules à leurs besoins énergétiques.

Certains élus jugent que le développement du photovoltaïque doit **s'accompagner d'une baisse de la consommation visant à équilibrer la production et les usages**.

L'agrivoltaïsme a assez peu été abordé. Les conversations ont surtout porté sur **la définition de cette pratique**. Néanmoins pour certains, elle constitue **une opportunité de valoriser des terrains cultivés ou occupés** par des animaux. Les élus sont **en attente de retours d'expérience** sur cette pratique.

Les limites

Le déploiement des projets photovoltaïque est principalement assuré par des développeurs privés. Les maires regrettent **le caractère essentiellement mercantile** de ces démarches, qui n'œuvrent **pas pour l'intérêt collectif**, et créent de la **défiance chez les citoyens**. De plus, les élus remarquent que l'emploi, **en matière de développement puis de maintenance, n'est pas souvent local, ce qui constitue une priorité pour les élus**.

Le manque de formation des élus sur les enjeux et le déploiement du photovoltaïque est l'une des principales limites citées par les participants. **Les participants indiquent qu'il y a également un déficit d'échanges entre les maires**. Ils indiquent la nécessité de former les maires aux enjeux de la transition énergétique, sans quoi les projets ne pourront pas se développer.

Pour les élus, il est **essentiel que les projets soient portés localement** pour que les retombées profitent réellement au territoire. Ils insistent sur la nécessité de **développer la capacité d'agir des collectivités**. Pour cela, des participants préconisent de mutualiser **les montages d'opérations**, en créant des systèmes de grappes avec plusieurs communes, en travaillant via les syndicats d'énergie.

En outre, les élus soulèvent **plusieurs difficultés** dans le portage des projets :

- **Un manque d'accompagnement** et des **démarches bureaucratiques** complexes et éprouvantes. Le besoin d'ingénierie locale semble incontournable pour appuyer les maires dans le développement de projets vertueux.
- Les **rapports difficiles avec ENEDIS**.
- Le **foncier disponible** et la **propriété du sol**, notamment lorsque que la commune ne bénéficie pas de terrain communal.
- Les **contraintes de l'ABF** dans les périmètres concernés.
- L'**instabilité réglementaire** avec des textes sans cesse modifiés ou encore des lois qui n'aboutissent pas. **Certains indiquent que les contraintes réglementaires trop lourdes pèsent sur les élus, qui doivent retrouver autonomie et souplesse**.
- La **redistribution de l'IFER** qui profite peu aux communes.

Les élus soulignent **le caractère intermittent de l'énergie solaire**, et les fluctuations de production entre le jour et la nuit, et l'hiver et l'été.

L'acceptation et l'adhésion aux projets par les citoyens constituent l'une des principales difficultés. Pour eux, il existe un véritable **enjeu d'information des citoyens**, à la fois sur les enjeux de la transition écologique, mais aussi sur les technologies en elle-même. Les élus pointent beaucoup de **désinformation**.

La consommation d'espace et la préservation du paysage sont également des limites.

La concurrence entre les vocations agricoles et énergétiques est un sujet de préoccupation. Les projets créant des retombées financières importantes, **les activités spéculatives privées se développent**. Certains agriculteurs préférant produire de l'énergie plutôt que de cultiver les surfaces. Les Maires s'accordent pour prioriser l'usage agricole des surfaces et **affecter les projets photovoltaïques à des sols non-productifs**. Ils soulèvent les difficultés de dialogue avec les agriculteurs avec qui il est difficile d'avoir une vision partagée.

Une participante propose d'utiliser les AMI (appel à manifestation d'intérêt) pour travailler avec les agriculteurs et précise que les syndicats peuvent aider à financer des études.

L'agrivoltaïsme viendrait renforcer cette concurrence. Nombre d'élus pense qu'il s'agit souvent d'une caution pour faire passer les projets.

Les élus s'interrogent sur **le traitement de ces projets dans le ZAN** : les projets de photovoltaïque sont-ils concernés ? **Une élue, Vice-Présidente d'un syndicat, indique que les projets ne sont pas comptés dans les surfaces artificialisées**.

Lorsque les **documents d'urbanisme (SCOT, PLUi) sont incomplets**, alors il est impossible pour la commune de contrôler les lieux d'emplacement des projets privés. **A l'inverse, il faut être vigilant à ce qui y est inscrit car cela peut se révéler bloquant** dans le développement de projet. Ces outils peuvent se révéler intéressants pour définir des zones et encadrer le développement.

Ils soulignent d'ailleurs **le manque de schéma directeur pour organiser la répartition des ENR** sur les territoires. Ils sont en faveur d'une planification mais ils se questionnent sur le bon niveau de réalisation de ces documents.

La création des réseaux est également mise en avant par les élus, et notamment **les difficultés techniques et financières** à les déployer. Dans ce cadre, certains s'interrogent sur la solidarité qui peut être mise en place entre ville et campagne.

Comme précisé dans la partie précédente, **le manque de visibilité sur l'empreinte écologique** du photovoltaïque est une limite. Les maires se questionnent :

- **L'impact de la production** réalisée en Chine
- **Le recyclage des installations**, en place pour environ 25 ans.

De même, des élus s'inquiètent **des impacts sur la biodiversité** avec la rupture des continuités écologiques, l'impact sur certaines espèces, l'utilisation de friches ayant une valeur écologique...

Questionnements pour la suite :

- **Quelle est la place des communes rurales dans le mix énergétique national ?** Des élus privilégient l'autoconsommation en indiquant que la ruralité ne peut pas être au service de la Ville. Certains d'entre eux appellent d'ailleurs à une plus grande sobriété. Tandis que d'autres sont plus nuancés, et soulèvent la dépendance des villes aux territoires ruraux au travers de l'alimentation, l'énergie, l'eau... Ceux-ci pensent que des rétributions sont à envisager contre le service rendu.

- **L'AMRF doit-elle se fixer des objectifs chiffrés et des délais de réalisation ?** (Il s'agit d'une proposition d'un participant)

Experts et pépites de territoires présentes en session n°1

- Marc JEDLICZKA, Hespul
- Jean-Claude PONS, Maire de Luc-sur-Aude
- Cyril COTONNAT, Maire de Ladevèze-Rivière

Synthèse du groupe de travail

Méthanisation

1. Planifier à l'échelle territoriale pour être en adéquation avec le gisement local et les besoins locaux en énergie

Détail : Cette planification pourrait prendre la forme d'un **schéma directeur des énergies renouvelables** à la manière d'un PCAET.

Que doit-on mettre en œuvre pour en faciliter le développement tout en tenant compte des conditions d'adhésion par les habitants ?

- **Mettre en place un outil de planification, avec des actions concrètes.** Donner un regard à l'EPCI qui pourrait être à la manœuvre, mais réfléchir dans un cadre plus large (intégrer l'État, les citoyens et les partenaires industriels).
- Intégrer éventuellement à ce schéma directeur :
 - **Un nombre maximum de méthaniseurs en fonction du gisement local**, afin d'éviter la concurrence entre usages alimentaire et énergétique de la production.
 - La prévision du besoin éventuel d'un **méthaniseur spécifique pour les biodéchets** (avec système d'hygiénisation) en fonction du gisement.
 - **La prise en compte du trafic routier** supplémentaire occasionné par les nouvelles installations.
- **Intégrer** l'implantation des méthaniseurs **dans les PLUi / SCOT.**
- **Tenir compte de l'intégration locale des projets** (paysages, odeurs...).
- **Favoriser les dynamiques collectives locales** (entre agriculteurs, etc.).

Le groupe a débattu de l'échelle de planification la plus pertinente : les participants étaient partagés entre une échelle strictement locale ou une échelle plus large, voire une planification à l'échelle nationale.

Ajouts signalés au cours de la plénière :

- Intégrer aux documents d'urbanisme la **question des infrastructures routières** pour le transport de la ressource vers les méthaniseurs, **et de l'entretien de la voirie.**
- **La planification doit se fonder sur les besoins en matière de consommation d'énergie** pour en inférer le nombre de méthaniseurs à installer, en tenant compte par la même occasion du développement des autres sources d'énergie renouvelable.

Désaccords signalés au cours de la plénière :

- La question de la densité des méthaniseurs par bassin et territoire se pose. **Les PLUi et les SCOT sont très lourds et inhibants pour planifier l'implantation de méthaniseurs.**

2. Réfléchir à exclure les méthaniseurs et leurs structures connexes des zones considérées comme artificialisées

Détail : Cette mesure aurait pour but **d'éviter que l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à horizon 2030 ne limite le développement de la méthanisation.**

3. Réfléchir aux différentes possibilités de raccordement à un réseau de gaz et de stockage pour organiser la production entre les territoires

Détail : S'assurer de la disponibilité et de la proximité d'un réseau de distribution de gaz localement lors de l'installation d'infrastructures.

Que doit-on mettre en œuvre pour en faciliter le développement tout en tenant compte des conditions d'adhésion par les habitants ?

- Privilégier **l'injection** dans le réseau.

- Autoriser et favoriser l'**autoconsommation** ou la vente locale de l'énergie produite, ce qui permettrait notamment de moins dépendre de la volatilité du prix mondial du gaz. A cette fin, créer un **cadre réglementaire national sur l'autoconsommation et la consommation locale**.
- Permettre éventuellement le **stockage**.

Ajouts signalés au cours de la plénière :

- **Rétribuer également les communes traversées par les tuyauteries** sans pour autant avoir les infrastructures de méthanisation ni de raccordement sur leur territoire.
- Permettre aux communes traversées par les canalisations menant le gaz des méthaniseurs vers les installations de raccordement au réseau national de s'y connecter, en changeant le type de canalisation utilisé, afin de proposer le gaz de ville à leurs populations.

Désaccords signalés au cours de la plénière :

- Un participant soulève ce qui lui semble être une mauvaise utilisation du terme d'autoconsommation. Le groupe méthanisation indiquent qu'ils voulaient principalement parler de consommation locale, en adaptant les réseaux, et que le terme d'autoconsommation a été utilisé de façon imprécise.

4. Localement, s'assurer de l'adhésion et du soutien des projets

Détail : Avoir une logique de **transparence** (en particulier sur le financement).

Assurer le **partage de la valeur** (financement et retombées économiques et sociales pour le territoire).

Que doit-on mettre en œuvre pour en faciliter le développement tout en tenant compte des conditions d'adhésion par les habitants ?

- Privilégier l'installation de méthaniseurs dans des **zones d'activité plutôt que des zones résidentielles** (limitation des nuisances liées aux odeurs ou au trafic), et donner un **intérêt aux entreprises** à l'installation d'un méthaniseur.
- Organiser des **concertations** avec les habitants et les parties prenantes du territoire. Imaginer des structures originales de concertation qui réunissent **habitants, porteurs de projet et collectivités**.
- **Coconstruire et assurer le suivi des projets** entre les collectivités, les porteurs privés, les habitants, à l'aide de structures juridiques permettant une prise de participation comme les SEM, voire en participant plus directement dans les sociétés privées de production d'énergie renouvelable. Associer la population à la gouvernance des projets.
- **Favoriser le financement participatif** (réserve émise : ne pas s'en servir au dernier moment à des fins de communication, mais le mettre en œuvre dès l'origine du projet).
- **Assurer le suivi de la qualité de l'eau et des sols** (médicaments, etc.). Le groupe a débattu d'un éventuel suivi épidémiologique des populations, que défend un participant. D'autres personnes considèrent que cela pourrait provoquer de l'angoisse inutilement.

5. Organiser l'utilisation du digestat dans des zones proches de son lieu de production

Que doit-on mettre en œuvre pour en faciliter le développement tout en tenant compte des conditions d'adhésion par les habitants ?

- Implanter des méthaniseurs **en fonction de la ressource et des possibilités d'épandage** (rapport entre volume de digestat produit et surfaces disponibles).
- **Combiner le digestat avec des déchets verts pour** compostage (ce qui permet l'hygiénisation et élimine le besoin de plans d'épandage).

6. Prévoir le démantèlement des unités de méthanisation dès leur installation ainsi que les risques à long terme associés

7. Eviter que le développement de la méthanisation n'incite à détourner la production agricole vers les méthaniseurs

Détail : Il faut **éviter que les produits agricoles destinés à l'alimentation animale ou humaine soient détournés** vers les méthaniseurs pour des raisons économiques, ou **que de nouvelles prairies soient transformées en terres agricoles**, ce qui nuirait à la biodiversité qu'elles abritent et augmenterait fortement la consommation locale en eau.

Que doit-on mettre en œuvre pour en faciliter le développement tout en tenant compte des conditions d'adhésion par les habitants ?

- Limiter l'accompagnement public des structures de méthanisation à celles qui **respectent certaines conditions** : plafonnement plus strict de la part d'intrants qui ne sont pas issus d'élevage, **réglementation et contrôle** des produits alimentant les méthaniseurs.
- **Tenir compte des limites locales de la ressource en eau et du gisement** dans l'installation de projets de méthaniseurs (en dimensionnant les équipements de façon optimale en fonction de la réalité locale). Éviter l'implantation de nouvelles cultures à forte consommation d'eau pour alimenter les méthaniseurs.
- Constituer des **chartes de méthanisation durable**.
- **Concevoir les projets dans le sens d'une économie circulaire**.

Ajouts signalés au cours de la plénière :

- Un participant estime que ne pas détourner la production agricole est une bonne chose mais que cela manque de clarté. Il considère qu'il faut insister sur l'idée que les méthaniseurs n'utilisent que des effluents d'élevage et qu'il faut prohiber les cultures dédiées.

8. Assurer le suivi sanitaire des produits qui alimentent le méthaniseur

Ajouts signalés au cours de la plénière :

- Prévoir un **certificat d'agrément** pour contrôler ce qui est utilisé pour alimenter les méthaniseurs et éviter ainsi de déséquilibrer d'autres marchés (exemple de la paille).

9. Le développement de la méthanisation doit s'inscrire dans le cadre d'une démarche de sobriété structurelle (c'est-à-dire d'un système vertueux dans son ensemble)

Sujets de débat au sein du groupe :

- Les **objectifs nationaux** en vigueur en matière de méthanisation **sont atteints**. Faut-il **revoir les objectifs à la hausse** (les objectifs actuels datent de 2015 et sont bas) ? Ou faut-il **privilégier d'autres sources d'énergie renouvelable** dont les objectifs ne sont pas atteints ?
- **Faut-il considérer l'énergie comme un bien commun / bien public ?**

AUTRES AJOUTS ET DESACCORDS AU COURS DE LA PLENIERE

Compléments :

- Certains méthaniseurs ont des stations de bioGNV pour alimenter des flottes captives de véhicules sur le territoire. **La décarbonation du transport peut bénéficier des méthaniseurs**.
- Se poser la question de Méthanisation boues de STEP.

Désaccords :

- **Certains participants considèrent que l'objectif de l'AMRF ne doit pas être de faire des prescriptions aux agriculteurs** sur ce qu'ils doivent faire ou ne pas faire. A l'inverse, **d'autres pensent que c'est bien le rôle de l'AMRF** de porter ce discours, notamment pour garantir la souveraineté alimentaire ("il ne faut pas produire de l'énergie à tout va").
- **Une élue soulève que le recours à la méthanisation par les agriculteurs n'est pas un bon signe** : s'ils ont besoin de ressources complémentaires, c'est parce que leur revenu est insuffisant.

ANNEXES : SYNTHÈSE DU TRAVAIL RÉALISÉ EN SESSION N°1

Les compléments réalisés lors du webinaire du 22 mars sont ajoutés en bleu.

Quels sont les avantages et limites du développement de la méthanisation dans les territoires ruraux ?

Les avantages

La méthanisation permet la **production et le stockage d'énergie localement**, par la valorisation d'un réseau de distribution de **gaz de proximité et en circuit court**. Grâce au **droit à l'injection**, les unités de méthanisation vont pouvoir être raccordées au réseau afin de favoriser la circulation du gaz vers les zones de consommation (*si le réseau de gaz est existant*). Un **maillage gazier** est ainsi créé sur des territoires ruraux qui n'étaient pas irrigués auparavant. Cela permettra à des potentiels clients sur ces territoires (industriels, collectivités etc.) de **consommer du gaz localement**.

Le développement de cette énergie permettrait ainsi de se diriger plus rapidement vers **l'autonomie et la souveraineté énergétique** du territoire français.

C'est de plus une **source d'énergie compétitive** (notamment en période de crise énergétique), car elle permet une **production sans interruption** toute l'année et 24h/24.

La méthanisation peut également être un **vecteur de transformation de l'agriculture**, en favorisant la conversion vers le bio ou l'agroécologie, le digestat pouvant être valorisé en **fertilisant organique pour les exploitations** (*le digestat produit est de meilleure qualité que le compost*). Cela permettra également le **maintien d'une agriculture familiale** : les exploitations pourront être plus autonomes et ne plus dépendre des engrais. La méthanisation est donc une bonne réponse pour les agriculteurs qui veulent se diriger vers un objectif bas carbone.

Par ailleurs, les projets de méthanisation représentent un intérêt pour les **éleveurs**. En effet, le méthaniseur devant être alimenté régulièrement en matières premières, les éleveurs locaux pourront **transférer régulièrement leurs effluents d'élevage frais** (lisier, fumier). Cela permettra de **réduire drastiquement les coûts associés à l'installation d'ouvrages de stockage** sur leurs exploitations.

De manière générale, la méthanisation permet de **valoriser les déchets verts** (*uniquement à forte valeur azotée, notamment via les collectes de biodéchets*) et **les effluents d'élevage frais**, et *potentiellement les boues d'épuration* (plus complexe en raison de freins réglementaires).

Le développement de projets de méthaniseurs peut être **créateur d'emplois locaux et non délocalisables**, et éventuellement hautement qualifiés.

Par ailleurs, ils favorisent la **création ou le renforcement de réseaux d'acteurs locaux** et la présence d'une **gouvernance locale et publique**. Ces projets renforcent donc les dynamiques collectives des territoires.

Enfin, le gaz produit pourra également être utilisé pour **décarboner les transports** et notamment les transports en commun locaux, *grâce à Bio GNV produit*.

Il est possible d'implanter les méthaniseurs en milieu urbain (dans une station d'épuration par exemple), et ainsi limiter l'artificialisation des sols associée.

Les limites

Afin de faire fonctionner les méthaniseurs toute l'année et 24h/24, il faut les alimenter en matière première constamment. Or, il peut être **difficile d'avoir accès à cette matière première localement** (à faible distance) et de **manière régulière**. Il est donc indispensable de **sécuriser l'approvisionnement** afin de mettre en œuvre de tels projets. *Il y a sinon un risque de transformation du méthaniseur en outil industriel, et plus en outil agricole à dimension locale.*

L'approvisionnement des méthaniseurs peut induire un **trafic important de véhicules lourds sur les routes et chemins, ce qui soulève un enjeu d'aménagement du territoire** (dégradation de la voirie, nuisances sonores/visuelles/pollution pour les habitants) et peut générer des dépenses publiques importantes. *Il est ainsi important d'implanter les méthaniseurs le plus à l'écart possible des zones d'habitation.*

De manière générale, l'alimentation des méthaniseurs pose question sur plusieurs points. Premièrement, il existe une **incertitude sur le pourcentage de matière issue de l'agriculture** (par rapport aux matières issue de l'élevage) qu'il est possible d'intégrer : la réglementation est très restrictive concernant les déchets issus de l'agroalimentaire, et empêche de **mélanger les matières** de manière libre. Enfin, la **dépendance des méthaniseurs vis-à-vis de l'élevage** peut être problématique dans un contexte de baisse de la consommation de viande. *De manière générale, les méthaniseurs peuvent produire un effet « aspirateur à déchets », sans maîtrise de la provenance des intrants.*

Les projets de méthanisation risquent de **mettre en concurrence la fonction alimentaire et la fonction énergétique des productions agricoles**. Par ailleurs, le développement de la méthanisation ne doit pas se faire au dépend d'autres productions agricoles : cela pose la question de **l'emprise au sol des méthaniseurs et de l'artificialisation des sols associée**. Enfin, la nécessaire alimentation des méthaniseurs ne doit pas favoriser la **transformation des prairies "en champs de maïs"** (*attention aux méthodes de récolte non adaptées pour la biodiversité et aux monocultures*).

Le digestat peut être épandu sur les champs et permettre aux exploitations de passer en bio, mais il est très délicat à épandre : cela nécessite l'adoption de nouvelles pratiques.

Afin d'assurer la réussite des projets de méthanisation, il est très important qu'ils soient **portés par des agriculteurs et acteurs locaux**, et que les **collectivités locales** leur apportent leur **soutien**. *Si le méthaniseur est géré par les agriculteurs, cela permet plus de réactivité et de surveillance, ce qui limite drastiquement le risque industriel. A l'inverse, s'il n'est pas géré par les agriculteurs, il y a un risque que l'économique échappe au territoire.*

Les projets de méthaniseurs doivent être menés en **concertation avec les acteurs du territoire**, et notamment avec les **populations à proximité**. En effet, l'adhésion à ce type de projet peut être difficile (source potentielle de nuisances).

Il existe une **incertitude financière** liée à l'évolution des prix et aux coûts de fonctionnement dans le temps des méthaniseurs. Le coût du méthaniseur dépend aussi de son dimensionnement et à sa localisation. Il est donc complexe d'assurer la viabilité économique de ces projets. Par ailleurs, les retours fiscaux pour la commune sont très peu présents.

Il est nécessaire de rédiger un cahier des charges très clair du projet : portage politique, porteurs de projet, format, plan d'épandage, etc. Il peut être complexe d'identifier le lieu d'implantation du méthaniseur : il est important d'inscrire les projets dans les **documents d'urbanisme et dans un schéma directeur**. La planification de ce type de projet sur le territoire est également indispensable.

Lors du webinaire, une réflexion a été engagée sur la distance parcourue par l'énergie : les méthaniseurs seraient implantés en milieu rural, alors que les zones de consommation sont surtout en milieu urbain. De tels outils devraient servir en priorité l'approvisionnement du territoire local (c'était la première vocation des méthaniseurs).

Point de désaccord :

- Certains participants estiment que les méthaniseurs et l'épandage du digestat présentent un risque de **développement d'agents pathogène**, qui pourraient polluer l'eau et le sol. Ils pointent surtout le **manque d'étude complète à ce sujet**, surtout si les méthaniseurs sont amenés à se multiplier.
- Certains participants pensent que le méthaniseur « aspire » la matière organique, alors qu'elle devrait être restituée au sol, ce qui perturbe le cycle du vivant et pourrait avoir des impacts à long termes (les méthaniseurs favorisent une approche industrielle de la matière organique). Il serait donc judicieux de plutôt réfléchir à la sobriété des exploitations agricoles.
- D'autres participants soulèvent le fait que le digestat (de meilleure qualité et plus efficace que le compost) est épandu : le retour à la terre est bien existant, il est même amélioré.

Experts et pépites de territoires présentes en session n°1

- COUTURIER Christian, Solagro
- Thierry RESTIF, Communauté de communes de la Roche aux Fées
- Jacky AIGNEL, Le Mené

Synthèse du groupe de travail

Biomasse

Le groupe tient à rappeler en préambule qu'aujourd'hui, 50 % des EnR viennent de la biomasse (hors biocarburants).

1. Associer le développement de la sobriété à celui de la biomasse

Détail : Le développement de la biomasse doit être soumis / associé au développement de la sobriété.

Complément signalé au cours de la plénière :

- Un élu réaffirme l'importance de soumettre le développement de la biomasse à celui de la sobriété énergétique. **En effet, il pourrait être tentant de maintenir le même niveau de consommation d'énergie en ayant recours à une énergie peu coûteuse telle que la biomasse.** Or, c'est un choix qui présente des risques, comme en témoigne la crise du pellet de bois.

2. Disposer de ressources locales

Détail : Le développement de la biomasse est dépendant de la présence de ressources locales (bois, miscanthus, etc.) - la notion de "local" devant être définie plus précisément.

Compléments signalés au cours de la plénière :

- Un élu, qui a créé une SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) regroupant les acteurs de la filière du bois-énergie-biomasse de sa commune, **pointe la montée d'une nouvelle concurrence sur le marché de la plaquette forestière. Cette concurrence provient de structures privées de déchets qui ne sont pas locales.** L'élu insiste par conséquent sur la nécessité d'établir un critère de distance dans la définition de "ressources locales".
- Un élu souligne la "**catastrophe environnementale**" que représentent la production et la consommation de biomasse à partir de bois issu des forêts non locales.

3. Mettre en place un pilotage local

Que doit-on mettre en œuvre pour en faciliter le développement tout en tenant compte des conditions d'adhésion par les habitants ?

Mettre en place un pilotage local s'inspirant des "comités de site" avec l'ensemble des acteurs locaux et à l'échelle d'un massif forestier pour promouvoir une gestion systémique de la ressource privée et publique, afin de :

- **Réaliser un diagnostic** sur le bois et la biodiversité ;
- **Identifier les ressources** exploitables ;
- **Analyser les risques** naturels, le sol et l'eau ;
- **Gérer la consommation** au plus près ;
- **Mesurer les actions** de régénération avec des indicateurs ;
- **Etudier les autres ressources** que le bois (exemple : le miscanthus, les tailles de haies, etc.) sans produire de la biomasse énergie en lieu et place de l'alimentation ;
- **Gérer la ressource** notamment dans la logique des ORE – obligations réelles environnementales - et étudier la possibilité de baux emphytéotiques en évitant la monoculture ;
- **Mettre en place des outils réglementaires** ou des documents opposables de gestion de la ressource (Plan Local Forestier par exemple) qui définissent les règles d'exploitation et de gestion.

4. Disposer d'une ingénierie neutre (tiers de confiance indépendant qui n'est pas attaché à un intérêt financier relatif à l'exploitation de la biomasse) pour accompagner le développement de la biomasse (à identifier ou créer localement, par exemple : syndicat ou exercice de la compétence par une collectivité)

Le groupe a débattu pour savoir si l'Etat devait retrouver un rôle structurant dans ce domaine.

Compléments signalés au cours de la plénière :

- **Les communes en manque d'ingénierie peuvent se tourner vers l'Office national des forêts (ONF).** Toutefois, un élu encourage les autres élus « à garder leur bon sens de terrain » car les décisions de l'ONF ne sont pas toujours adaptées aux réalités et intérêts du territoire. Il est important selon lui que les communes montent en compétences pour avoir un regard critique sur les plans de gestion de l'ONF.

5. Constituer ou renforcer des filières techniques locales (ou non) disposant de l'ensemble des compétences nécessaires à l'échelle de la filière (des gestionnaires aux bûcherons)

6. Promouvoir des outils du type centrales villageoises pour associer les citoyens aux dispositifs de production d'énergies renouvelables et la gestion des ressources

7. Renforcer, en direction du grand public, la pédagogie sur la gestion de la ressource pour faciliter la compréhension et l'appropriation des enjeux et des savoir relatifs à la gestion de la ressource

Faire preuve de pédagogie pour que le public comprenne les exigences de la gestion de la ressource, éviter le « syndrome d'Idéfix »

AUTRES AJOUTS ET DESACCORDS AU COURS DE LA PLENIERE

Compléments :

Evolution des forêts et de l'énergie biomasse

- Une élue incite à **prendre en compte l'évolution de l'état des forêts et du bois** dans les outils de planification forestière. Elle recommande également de valoriser les sous-produits du bois, en précisant qu'aujourd'hui une scierie produit près de 40% de déchets.
- Un élu soutient que **le contexte actuel de changement climatique** aura un impact sur le développement de la biomasse car la productivité de la forêt est en déclin et que les conditions de pousse des arbres s'altèrent. Ainsi, nous ne sommes pas totalement en mesure de prévoir l'état des forêts françaises dans 50 ans et par-là d'anticiper le développement de la biomasse.
- Un élu s'interroge sur **la capacité de certains territoires à renouveler les gisements de biomasse** à long terme. En effet, dans certains territoires, la consommation de biomasse est élevée mais la ressource de celle-ci ne peut être que bocagère parce que la commune ne dispose pas de forêts.

Gestion du bois

- **Un élu se demande sur quelles bases réglementaires se fait la gestion du bois aujourd'hui.** En effet, il soulève le fait que dans certaines situations, les forêts sont coupées uniquement afin de vendre du bois pour la biomasse.

Impacts de la biomasse

- Un élu avance que **la combustion du bois peut générer de la pollution** en raison des particules fines qu'elle produit.

Ressources de la biomasse

- Un élu s'interroge sur la valorisation de la biomasse issue de **déchets végétaux.**

Autre

- Un élu signale que des expérimentations sont actuellement menées par l'ADEME qui plante des **Paulownia** qui pousseraient plus vite et qui séquestreraient du carbone plus vite.
- Un élu alerte sur le phénomène d'**ozone au sol** qui affecte la photosynthèse et influe sur la productivité de la matière organique. Par exemple, on estime que la baisse de production de blé peut atteindre les 15%.

Désaccords :

- **Un élu note une incohérence entre la thématique "méthanisation" et "biomasse".** En effet, dans le cadre de la thématique "méthanisation", il a été dit qu'il n'est pas souhaitable d'encourager des cultures dédiées à la production d'énergie. Or, il sera difficile de développer la biomasse à partir de miscanthus sans que celui-ci ne devienne une culture dédiée.
- **Un élu soutient qu'il faudrait privilégier d'autres sources de chaleur sans émission de CO₂,** telles que le solaire thermique parce que la combustion du bois rejette du CO₂.

ANNEXES : SYNTHÈSE DU TRAVAIL RÉALISÉ EN SESSION N°1

Les compléments réalisés lors du webinaire du 22 mars sont ajoutés en bleu.

Quels sont les avantages et limites du développement de la biomasse dans les territoires ruraux ?

Les avantages

La biomasse est une énergie locale. D'une part, elle garantit l'indépendance énergétique des territoires ruraux car elle est produite à partir de ressources locales (le bois essentiellement, mais aussi tous les déchets verts). D'autre part, les projets de chaufferies bois ou de réseaux de chaleur bois-énergie sont réalisables à l'échelle de la commune rurale.

La création d'emplois locaux est également un avantage du développement de la biomasse. Les élus insistent sur la nécessité de constituer **une filière française**.

En outre, les élus soulignent que la biomasse présente plusieurs avantages en comparaison à d'autres énergies :

- Son taux de rendement est élevé ;
- La production simultanée de chaleur et d'électricité (cogénération) à partir de biomasse est possible et accroît son rendement ;
- Son prix est concurrentiel ;
- Elle produit peu de déchets ;
- Les impacts sont faibles sur les paysages ;
- Les contraintes techniques et financières à son développement peuvent être facilement dépassées par la présence de syndicats et la délégation de service public ;
- Une prise en main citoyenne est possible.

Pour certains élus, le développement de la biomasse est une opportunité de valoriser les communes forestières. En effet, grâce à leurs forêts, celles-ci contribuent aux objectifs nationaux de production d'énergie. Elles sont en mesure de fournir du bois d'œuvre, du bois énergie et des matériaux biosourcés. De plus, la biomasse peut être une nouvelle source de revenus pour ces communes en manque de moyens. Elle permet d'entretenir les espaces forestiers de ces territoires et de lutter contre le risque d'incendie.

La biomasse permet également de **valoriser le bois du bocage**, ce qui donne une débouchée aux agriculteurs pour l'entretien des haies, et les **déchets des scieries**.

A l'inverse, pour les communes qui ne sont pas forestières, **il est possible d'utiliser d'autres ressources que le bois** (le miscanthus par exemple). La biomasse encourage ainsi une conversion agricole dans certains de ces territoires.

En matière de gouvernance, le développement de la biomasse implique une action collective réunissant une variété d'acteurs (pouvoirs publics, consommateurs, éventuels financeurs, etc.).

Quelques élus ajoutent que les projets de chaufferie bois et de réseaux de chaleur permettent la **structuration d'un service public de l'énergie**. Les pouvoirs publics locaux peuvent y jouer le rôle de tiers de confiance.

Enfin, d'autres élus considèrent que ces projets mettent en avant **l'exemplarité de l'action publique**. Ils sont un moyen de faire évoluer les mentalités.

Les limites

Le développement de la biomasse exige **une maîtrise de connaissances techniques** qui échappent souvent aux communes rurales. Certains participants font remarquer qu'il existe des solutions : **la compétence des réseaux de chaleur peut être transférée à la communauté de communes** qui peut les mettre en place par délégation de service public (ce qui permet de mutualiser les coûts).

D'une part, les communes forestières se heurtent à la complexité du secteur forestier qui est traversé par des controverses entre divers acteurs (Office national des forêts (ONF), industriels, opérateurs nationaux, etc.). D'autre part, les communes non forestières se heurtent à un manque de connaissances sur la biomasse agricole. Par ailleurs, il y a un manque de connaissance sur la **biomasse non forestière** (notamment le miscanthus ou les ressources halieutiques – les algues par exemple, qui posent la question de la gouvernance du milieu marin).

Des participants pointent la nécessité de **quantifier les performances environnementales des projets de chaufferie bois**, par rapport à la géothermie par exemple (quelles sont les économies en termes d'émission de GES, quel est le retour sur investissement ?).

Ainsi, les élus insistent sur l'importance d'un **accompagnement** et d'une **ingénierie** pour développer cette énergie dans les territoires ruraux, étant entendu que chaque territoire rural a ses spécificités. Quelques élus soulignent aussi la nécessité d'un fort soutien de l'État.

Ensuite, le développement de la biomasse n'est pas sans risques. Il peut générer des **conflits d'usages** sur la forêt ou sur l'usage des sols (alimentation vs biomasse énergie). En effet, les forêts représentent un puits de carbone et un réservoir de biodiversité. Elles constituent aussi pour certaines populations des lieux de loisir et/ou de ressourcement. Des acteurs pourraient par conséquent s'opposer à l'abattage d'arbres en invoquant ces motifs. En outre, selon la qualité du bois, l'énergie biomasse peut être **source de pollution** (émission de particules fines).

L'exploitation forestière a un impact sur les paysages : comment légiférer ou encadrer les coupes rases notamment, qui ont de plus un impact sur le réchauffement climatique (plus de couverture au sol = évapotranspiration). **De manière générale, la demande en biomasse doit être couplée avec une gestion durable de la forêt.**

La biomasse amène également à s'interroger sur la **gouvernance de la forêt** en vue de gérer ce bien commun. Les communes forestières pourraient s'impliquer davantage dans cette gouvernance et avoir plus de visibilité sur l'exploitation de la forêt. Ceci implique de revoir le rôle de l'ONF. [De plus, la forêt est morcelée, elle est à la fois un bien commun et une propriété privée : à partir de 4ha, les propriétaires forestiers privés sont tenus de faire des plans de gestion, mais la majorité des propriétés sont plus petite et donc pas ou mal gérées.](#)

Selon certains élus, l'avenir de la biomasse dépendra de plusieurs facteurs :

- **La résilience des forêts** face au changement climatique. Les arbres ont notamment des besoins en eau pour assurer leur croissance et leur renouvellement ;
- L'essor d'une **filiale** de construction de chaudières biomasse [et d'exploitation forestière \(en déshérence aujourd'hui, il y a très peu de bûcherons français\)](#) ;
- Les **financements**.

D'autres élus émettent des points de vigilance pour le développement de la biomasse :

- Le développement de la biomasse va de pair avec la sobriété énergétique : [il faut réfléchir en parallèle à une utilisation plus sobre de l'énergie \(efficacité énergétique des bâtiments notamment\)](#).
- Il faut veiller au rapport entre investissement et nombre et répartition des bâtiments.
- [Le caractère « local » de la biomasse est à relativiser : cela dépend des ressources des communes. Il faut donc être vigilant sur la distance optimale entre le point de source et le chauffage.](#)
- [Le développement de la biomasse ne doit pas se faire au détriment des haies.](#)
- La commercialisation du bois est jugée trop coûteuse par certains élus, ce qui est une limite au développement de la biomasse. [Par ailleurs, le prix des matériaux peut évoluer rapidement en fonction des fluctuations mondiales.](#)

Ressources sur la forêt :

- *Etude SESAME (Metz, en partenariat avec le Cerema et Metz Métropole)*
- *Être un chêne, Laurent Tillon.*

Quelle gouvernance pour la forêt ? Faut-il revoir le statut de l'ONF ?

Les maires sont divisés sur cette question.

Quelques maires de communes forestières souhaiteraient être davantage impliqués dans la gestion de la forêt. Ils disent ne pas se sentir écoutés par l'ONF. Deux critiques principales sont adressées à l'ONF :

- L'ONF fait primer ses intérêts économiques et ses enjeux de rentabilité sur la gestion durable des forêts. La coupe des arbres qu'elle préconise sur certaines communes ne répond pas en priorité à des enjeux environnementaux.
- L'ONF ne présente pas aux communes forestières de stratégie globale de gestion de la forêt. Elles ont une visibilité réduite sur cette stratégie et par conséquent, elles ont parfois l'impression de subir les décisions de l'ONF.

D'autres maires affirment avoir une bonne relation avec l'ONF. Ils construisent leur plan d'aménagement forestier en collaboration avec l'Office et bénéficient d'une expertise de ce dernier. Ils avancent ne pas ressentir le besoin de connaître la stratégie globale de l'ONF.

[Par ailleurs, l'ONF gère que 35% des forêts françaises \(le reste appartenant à des propriétaires privés\) : il y a certainement des axes d'amélioration à ce niveau.](#)

Comment susciter la volonté politique sur la question de la biomasse ? L'AMRF peut-elle jouer un rôle ?

Deux pistes ont été évoquées :

- La Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR) pourrait valoriser la filière biomasse auprès des communes forestières. Il serait pertinent de créer un partenariat entre la FNCOFOR et l'AMRF pour sensibiliser les communes rurales (y compris celles qui ne sont pas forestières) mais aussi pour former les élus.
- Le contexte économique peut encourager les élus à se tourner vers la biomasse. Un maire explique qu'à la suite de l'augmentation du prix de l'énergie, il a sollicité un diagnostic auprès d'un syndicat d'électrification. La mise en place d'une chaufferie bois était un des scénarios qui lui a été préconisé.
- [Les parcs régionaux sont un outil intéressant pour la gestion de la forêt.](#)

Experts et pépites de territoires présentes en session n°1

- DOUARD Frédéric, Magazine Bioénergie International
- Edith GUEUGNEAU, Maire de Bourbon Lancy
- Yves DIEULESAINT, Maire de Lucinges

Synthèse du groupe de travail

Sobriété et efficacité

Qu'est-ce qui doit être mis en œuvre en priorité ?

1. Obtenir l'adhésion de principe et entraîner des changements concrets de la population

Détail:

- Les communes doivent tout d'abord **montrer l'exemple en lançant des actions de sobriété comme l'extinction des luminaires**.
- Il faut ensuite s'assurer de créer **les conditions qui récompensent les efforts de la population par des retours visibles immédiats** (tels que des gains financiers, une réduction des émissions de CO2, une amélioration de la santé ou de la biodiversité...), tout en continuant à fournir des efforts sur certaines actions qui prendront plus de temps pour produire des effets (**plantation d'arbres fruitiers par exemple**).
- Il faut également **valoriser les effets positifs** des actions mises en œuvre.
- Enfin, **une solidarité dans les actions et les comportements de sobriété sont nécessaires**.

Quels sont les moyens et leviers pour y parvenir ?

- **Décentraliser, afin que la sensibilisation et l'information soient adaptées** aux territoires.
- **Obtenir des moyens financiers et de l'ingénierie pour sensibiliser** de manière claire et impactante, adaptée à la diversité des publics et des situations.
- **Impliquer les associations, qui sont des relais** auprès de la population et d'une aide importante, en augmentant leurs moyens.
- **Communiquer positivement sur la sobriété pour tous** et sur une démarche d'exemplarité des communes.
- **Être à l'écoute et pas seulement descendant dans les messages** ("donner de l'information ne suffit pas") afin que les populations passent à l'action de manière désirable et non subie.
- **Apporter de l'information qualifiée et accessible sur certains sujets** comme les matériaux biosourcés, les panneaux photovoltaïques, la domotique, l'accès aux aides, les consommations énergétiques nationales et territorialisées...

2. Avoir un éclairage public plus sobre

Détail : **La poursuite de la mise en place des LED** sur tous les territoires est indispensable pour parvenir à la sobriété. On doit également explorer **la diminution du temps d'éclairage** au sein des communes rurales.

Quels sont les moyens et leviers pour y parvenir ?

- **Fournir des aides financières serait bienvenu.**

Compléments signalés au cours de la plénière :

- Il est possible d'ajouter des **tracker** pour l'éclairage public. [NDLR : ce qui permet d'ajuster l'orientation et l'angle d'un luminaire d'éclairage public afin de suivre le mouvement du soleil. Cela permet de maximiser l'efficacité de l'éclairage public en réduisant la quantité de lumière gaspillée qui est dirigée vers le ciel ou vers des zones non éclairées]

3. Optimiser les transports individuels et collectifs

Détail:

- Il est **prioritaire d'intervenir sur le dernier km pour diminuer l'usage de la voiture** en favorisant la marche, le vélo, le co-voiturage pour aller vers la gare, l'autopartage, le transport à la demande...

- **Un aménagement du territoire valorisant la proximité et la relocalisation des équipements dans les campagnes** aidera à diminuer les déplacements.
- **Le renforcement de la fréquence et de la régularité des transports collectifs** est essentiel.
- Le besoin de **redéployer le transport ferroviaire dans les territoires et la réactivation les petites lignes** est indéniable.
- **L'installation de bornes électriques pour les véhicules propres doit être accélérée dans nos communes, en particulier pour les personnes qui n'ont pas la possibilité d'installer une prise personnelle.**
- **Obliger à rouler à maximum 110 km/h sur l'autoroute ne fait pas consensus au sein du groupe. Néanmoins, tous considèrent qu'il est nécessaire d'agir pour des raisons de santé, de sobriété, d'économie.**

Quels sont les moyens et leviers pour y parvenir ?

- **Favoriser les partenariats, la mutualisation, les relations avec l'intercommunalité et les autorités organisatrices des transports (AOT).**
- **Inciter au télétravail et en fournir les conditions matérielles** (la fibre, salles de co-working, tiers lieux...).
- **Disposer d'outils fiscaux adaptés**, notamment la TVA à 20% sur tous les transports, y compris l'avion.
- **Pour certains membres du groupe du travail, il faut communiquer de manière régulière et sur le long terme sur les avantages des 110 km/h sur l'autoroute (comme le fait l'Etat pour ses agents) alors que d'autres considèrent que la communication n'est pas efficace.**

Compléments signalés au cours de la plénière :

- Il faut également promouvoir les véhicules plus légers y compris pour les voitures électriques (environ la moitié des véhicules électriques vendus en France sont aujourd'hui des SUV). Un élu note que les véhicules allant de 0 à 100km/h en 3s n'ont pas d'intérêt non plus.
- Dans les zones urbaines, on doit optimiser les bornes de recharge en les combinant avec des ombrières photovoltaïques.
- Le développement du commerce en ligne entraîne une augmentation du nombre de camions qui roulent à moitié pleins sur nos petites routes. Les mairies pourraient être les lieux de réception de ces colis pour éviter du trafic inutile qui endommage en plus nos infrastructures.
- Il faut développer les voitures électriques partagées, qui permettent une réduction des déplacements et empêcheraient l'achat d'un second véhicule pour les habitants.

4. Réduction de la consommation énergétique des bâtiments

Détail: Il faut **favoriser la rénovation au lieu de construire** - objectif ZAN - en utilisant les aides qui financent la rénovation complète globale. **Concernant les bâtiments publics, l'inventaire des bâtiments et de leurs usages est nécessaire avant de lancer de nouvelles constructions** pour agir de manière coordonnée et responsable. **Sur l'habitat, la rénovation globale énergétique est une priorité** pour lutter contre la précarité et la vacance, et ainsi renforcer notre attractivité et nos capacités d'accueil dans nos territoires ruraux.

Quels sont les moyens et leviers pour y parvenir ?

1/ Concernant les bâtiments publics :

- Accélérer les formations des gestionnaires de flux.
- Disposer de l'ingénierie pour obtenir des financements et s'assurer que les financements n'impliquent pas une participation trop importante des communes (il est couramment demandé 20 % d'apport municipal).

2/ Concernant l'habitat :

- Avoir des incitations financières plus généralisées et importantes pour le développement des "opérations programmées d'amélioration de l'Habitat" (OPAH) en particulier provenant d'un abondement des communautés de communes.
- Structurer une filière territoriale liée à la rénovation.
- Accélérer les formations de professionnels du bâtiment en valorisant notamment celles des artisans.

Ajouts signalés au cours de la plénière :

- Au lieu d'être en sobriété, nous sommes encore en pleine "ébriété énergétique". Il faudrait mettre en place un plan d'envergure sur la rénovation énergétique de nos bâtiments au niveau national et dans les territoires. Il faudrait également parler du solaire passif.
- Pour les communes rurales, la principale difficulté réside dans la rénovation / réhabilitation des bâtiments anciens où un accompagnement de la part de l'Etat est nécessaire.
- Il faudrait mettre en place un TVA bonifiée pour ceux qui rénovent le bâti ancien, réaliser un diagnostic pour les maisons de catégories 6, 7 et 8, et taxer les logements vacants.
- Il faut absolument simplifier l'accès aux aides sur la rénovation énergétique car les dossiers sont trop complexes et difficiles à obtenir.

5. Réduction de la consommation d'eau des particuliers

Détail: Pour réduire la consommation d'eau des pratiques domestiques, **il est indispensable de lutter et réparer les fuites**. Il faut également **faire évoluer le mode de facturation de l'eau qui incite à consommer davantage** au profit de l'entretien des réseaux.

Quels sont les moyens et leviers pour y parvenir ?

- **Mobiliser les ressources pour l'entretien et la modernisation des réseaux**, en particulier ceux des agences de l'eau (qui financent uniquement les recherches de fuite) afin qu'ils ne reposent pas seulement sur l'augmentation du prix de l'eau.
- **Décorrélérer l'entretien de la consommation d'eau et les coûts d'investissement et de fonctionnement** (revenir sur le principe "l'eau paie l'eau"), ce qui inciterait à plus d'économie sans obérer les capacités d'investissement dans l'entretien des réseaux.
- Explorer le sujet de la tarification sociale et progressive de l'eau (comme à Montpellier) !

Désaccords signalés au cours de la plénière :

- Les particuliers font déjà très attention et consomment de moins en moins d'eau.
- Certains habitants ont des accès à l'eau avec des sources privées, ils ne devraient donc pas contribuer à l'approvisionnement ni au traitement. Remettre en question le principe « l'eau paie l'eau », c'est faire participer l'ensemble de la population au financement du service public de l'eau potable, même ceux qui n'y ont pas accès.
 - *Réponse du groupe de travail :* certaines communes rencontrent des difficultés à investir dans l'entretien de leurs infrastructures liées à l'eau et auraient donc besoin d'aides financières, en plus de celles de l'agence de l'eau. Ils ajoutent qu'il est nécessaire de « décorrélérer l'entretien de la consommation », c'est-à-dire de séparer les coûts d'entretien des infrastructures des coûts de consommation d'eau. Ainsi, seuls les coûts d'entretien devraient bénéficier de nouvelles sources de financement, en dehors du budget de la commune.

6. Réduction de la consommation d'eau pour l'agriculture

Détail: **L'évolution des pratiques agricoles et des choix de culture** (favoriser la consommation humaine plutôt que la méthanisation), déjà en partie mise en œuvre par les agriculteurs pour être plus économes en eau, **doit s'accélérer et se généraliser**. Certains membres du groupe expriment un désaccord sur le fait d'interdire le pompage dans les nappes phréatiques car la production agricole en dépend (par exemple en Beauce où il n'y a pas d'eaux de surface).

Quels sont les moyens et leviers pour y parvenir ?

- Etablir des objectifs chiffrés sur la réduction de la consommation de l'eau dans les territoires (quotas).
- Faire évoluer nos habitudes de consommation est nécessaire aussi pour accompagner l'évolution des besoins en eau de l'agriculture (alimentation, mode de consommation...).
- Pouvoir disposer d'une ingénierie permettant de comprendre ces enjeux tout en partageant les bonnes pratiques (comme le site [BRUDED](#) en Bretagne) et formant les élus et les agents communaux.

7. Réduire la production des déchets

Détail: La réduction des déchets à la source est essentielle, en particulier par les professionnels / industriels et acteurs économiques de la livraison.

Quels sont les moyens et leviers pour y parvenir ?

- Agir sur l'écoconception et travailler sur l'économie circulaire en étudiant les flux de biens et de personnes.
- Faire attention aux mécanismes qui nous incitent à produire des déchets comme la réutilisation des déchets pour les réseaux de chaleur.
- Explorer la redevance incitative. Certains indiquent les limites du mécanisme si toutes les communes n'ont pas le même système (cela incite à aller déposer ses déchets dans une commune voisine qui ne pratique pas la taxation). Faudrait-il que la redevance soit généralisée ? Ce point mériterait d'être approfondi selon les participants.

Ajouts généraux signalés au cours de la plénière :

- Le meilleur moyen d'agir en faveur de la sobriété est le prix. Néanmoins, augmenter les taxes peut s'avérer injuste si elles touchent de manière égale l'ensemble de la population comme la TVA.
- Selon une ancienne participante de la Convention citoyenne pour le Climat (CCC) et maire d'une commune rurale, les mesures présentées ci-dessus ressemblent fortement à certaines propositions de la Convention nationale, dont certaines n'ont pas été retenues par l'Etat.
- Il faudrait revoir les aides qui favorisent la croissance démographique en France et qui impliquent toujours plus de consommation d'énergie.
- Pour permettre de prioriser les actions proposées, il serait important d'indiquer l'impact et le gain en térawattheures (TWh) de chaque idée.

AUTRES AJOUTS ET DESACCORDS AU COURS DE LA PLENIERE

Compléments :

- Nous avons également besoin d'un fonds spécifique pour les communes de moins de 3 500 habitants en excluant les bourgs centres (qui disposent déjà d'aides) pour le déploiement de la transition écologique.

ANNEXES : SYNTHÈSE DU TRAVAIL RÉALISÉ EN SESSION N°1

Les compléments réalisés lors du webinaire du 22 mars sont ajoutés en bleu.

Qu'est-ce qui peut être mis en œuvre par les territoires ruraux pour être plus efficaces et sobres d'un point de vue énergétique ? De quoi ont-ils besoin ?

Réduire la production de déchets :

Mener des actions pour **réduire la production de déchets ménagers**, la réduction de l'utilisation d'emballages est pour ce faire une bonne solution grâce notamment au **développement du commerce en vrac**.

Développer sur les territoires **l'économie circulaires** avec l'implantation de ressourceries et déchetteries.

Ajouts lors du webinaire du 22 mars :

- La redevance incitative est une piste
- Réfléchir avec les agriculteurs à la méthanisation pour transformer les déchets en une ressource
- Développer les recycleries

Avoir un éclairage public plus sobre :

Développer de nouvelles pratiques en **diminuant le nombre de points lumineux** au sein des communes. Il pourrait également être intéressant de réfléchir à une **extension des lumières la nuit** (pour conserver une « trame noire » et protéger la faune).

Certains pensent au contraire qu'il faut **développer les LED** (plus économes en énergie) plutôt que de réduire le nombre de points lumineux (ce qui crée une discontinuité). Par ailleurs, la diminution des points lumineux peut être un problème pour les femmes qui se sentiront moins en sécurité, et pour les cyclistes également. Une solution serait donc de **réduire l'intensité lumineuse des installations**.

Réfléchir à l'installation de calambres solaires mobiles, par exemple sur les arrêts de bus.

Optimiser les transports individuels et collectifs :

Il est prioritaire d'agir sur le dernier kilomètre est aujourd'hui pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liés aux transports au sein des territoires ruraux. Ci-après une première liste indicative de solutions :

- Transport à la demande
- Covoiturage, favoriser une mutualisation de l'usage de la voiture individuelle
- Transports en commun
- Mobilités douces : vélo et marche

Le développement de **nouvelles formes de mobilité pour les enfants** avec des dispositifs comme les pédibus. Cela permet de sensibiliser la population dès le plus jeune âge.

Les transports publics étant peu rentables en territoires peu denses, il serait intéressant de réfléchir à la **mutualisation des transports** (utiliser les transports scolaires, ceux de la Poste ou des services publics comme transports en commun).

Pour amener les habitants à s'engager dans **des transformations de leurs habitudes quotidiennes**, il convient de développer **un accompagnement personnalisé** pour leur présenter les avantages de ces nouvelles formes de mobilité et de **lever les freins au changement**. Les associations sont des structures efficaces à identifier pour accompagner les habitants sur ces sujets.

La réduction de la vitesse sur les autoroutes de 130 km/h à 110 km/h.

Le renforcement de la fréquence des trains est une solution pour inciter les habitants à se reporter sur le transport ferroviaire : **de manière générale, redéployer le transport ferroviaire sur les territoires et réactiver les petites lignes**.

Le développement des circuits courts pour réduire les transports de marchandises.

Réfléchir à la **relocalisation des équipements** pour réduire les déplacements.

Penser à l'arrivée des véhicules propres et à l'implantation des **bornes de recharge**.

Pour opérer ces transformations les communes rurales ont besoin :

De disposer des **outils fiscaux adaptés** pour inciter à des changements de comportements. Actuellement la TVA est à 20% sur les billets de train et à 0 % pour les billets d'avion.

La conduite d'une **réflexion au niveau national sur la question des transports** et notamment sur la réduction de la vitesse sur les autoroutes.

D'une **relocalisation des services publics et des emplois** au sein des territoires ruraux pour favoriser les réseaux de proximité et limiter les déplacements.

Réduction consommation énergétique des bâtiments :

La réduction de la consommation passe premièrement par le développement de **nouvelles habitudes d'occupation des bâtiments grâce au développement d'écogestes** comme la diminution de la température dans les logements individuels ou les bâtiments publics. L'ADEME propose une liste de gestes à déployer. **Un travail de co-construction peut être mené avec les habitants et usagers pour les accompagner dans ces changements.** Au niveau des EPCI les services peuvent être mobilisés pour permettre aux techniciens de conduire ces réflexions avec les citoyens.

Repenser l'utilisation et les équipements des bâtiments publics en réalisant des économies de flux. Des systèmes de ventilation double-flux peuvent également être mis en place.

La rénovation énergétique des logements est un sujet majeur et complexe. Plusieurs pistes de solutions :

- **Un état des lieux des logements du territoire** est nécessaire pour mesurer les **consommations** et les **pertes d'énergies**. Identifier notamment des solutions pour agir sur le parc bâti vieillissant comme les maisons des années 70.
- Conception de **plans d'isolation** à l'échelle des territoires.
- **Mobilisation de l'ensemble des acteurs** : des bailleurs sociaux aux promoteurs immobiliers. **Il faut identifier des solutions pour agir efficacement sur le parc privé.** Au niveau local structurer des groupements d'artisans capables de mener des rénovations durables. Intégrer au cahier des charges de la maîtrise d'œuvre le montage des dossiers pour faciliter la rénovation thermique. Il faut favoriser une rénovation qui soit locale et biosourcée.

Identifier les **logements vacants** sur le territoire pour les réhabiliter.

Développer l'**auto-production partagée**.

Plusieurs idées pour améliorer la sobriété du bâtiment : Encourager voire contraindre à la **construction passive**, ou au moins en utilisant des matériaux biosourcés ; Imposer les **panneaux solaires sur les bâtiments** et la **récupération d'eau de pluie** pour les usages bruns ; Être attentif aux orientations pour optimiser les ouvertures au sud...

Pour opérer ces transformations les communes rurales ont besoin :

De la mise en réseau d'acteurs et d'opérateurs pour accompagner les individus et les structures dans la réhabilitation, les bailleurs sociaux, les établissements publics foncier, les promoteurs, doivent être coordonnés.

Développer et maintenir les OPAH, type "procivis" et les systématiser sur l'ensemble des territoires. Ces structures permettent notamment d'avancer les fonds grâce aux subventions.

Un accompagnement personnalisé des habitants pour les rassurer sur la **faisabilité des projets** et accompagner dans la rénovation.

D'une structuration d'une filière territoriale liée à la rénovation énergétique. Il y a un manque d'artisans qualifiés pour opérer ces transformations. Il est nécessaire de former les jeunes. Ces derniers ont une appétence pour ces métiers liés à la transition mais il est nécessaire d'effectuer un travail pour **rendre ces métiers attractifs**.

De **moyens économiques** : aujourd'hui les taxes sur les logements vacants ne reviennent pas aux communes par exemple.

D'outils pour intervenir sur les logements vacants (ce qui est préconisé par la ZAN).

Réduction consommation eau

Une modification des pratiques est à opérer pour permettre **un usage plus sobre de l'eau**. Il est pertinent d'agir à deux niveaux :

- **Au niveau individuel** avec la mise en place **d'une tarification progressive** avec une base de 15m³ gratuit par jour.
- **Au niveau des pratiques agricoles** avec l'interdiction des pompages pour alimenter des bassines. Il est nécessaire de limiter l'irrigation, voire d'interdire lorsque cela concerne des cultures dédiées à la méthanisation. D'interdire le pompage dans les nappes phréatiques pour les cultures agricoles

Pour opérer ces transformations les communes rurales ont besoin :

D'un système de taxation adapté pour contraindre les entreprises et les agriculteurs.

De **moyens pour intervenir auprès des agriculteurs qui font leur propre puits**.

De travailler sur **l'état des réseaux**, en demandant à l'État et aux concessionnaires d'intervenir et d'actionner des aides.

Adhésion et entraînement de la population

La transition ne pourra pas s'opérer sans les habitants. Il est essentiel de les amener à développer des comportements plus sobres. Pour cela il faut réussir à les faire adhérer à ces transformations, notamment **en présentant comme positives les transformations.**

Il faut avoir **un discours clair et lisible** notamment dans l'espace public qui est aujourd'hui saturé de publicités qui promeuvent des modes de vie contradictoires avec des pratiques sobres.

Le « penser local » est un sujet important qui permet de mobiliser les habitants.

Il est nécessaire de **renforcer les réseaux et tissus associatifs locaux** pour embarquer l'ensemble de la population. Le collectif permet d'aller plus loin.

Un débat a eu lieu sur la méthode la plus efficace pour opérer ces transitions, est-ce qu'il est plus pertinent d'inciter ou de contraindre.

-

Au niveau global, pour opérer l'ensemble de ces transformations les communes rurales ont besoin de support en ingénierie et en expertise.

Les communes rurales ont besoin **d'ingénierie technique, financière, administrative.**

Une réflexion doit être menée pour identifier des **systèmes efficaces de transmission des expériences entre les anciens et les nouveaux élus.** Les élus doivent être formés pour pouvoir embarquer leurs habitants dans ces transformations d'envergure.

Renforcer la coopération sur les territoires. Aujourd'hui prévaut une logique de concurrence entre les mairies.

Experts et pépites de territoires présentes en session n°1

- Hélène GASSIN, Présidente de NegaWatt
- MAYA Michel, Maire de Tramayes
- Philippe HEITZ, Maire de Burdignes

Grand atelier des Maires ruraux pour la transition écologique

Thématique 2

Biens communs naturels et aménités rurales



Dans ce document vous trouverez la **synthèse des travaux** des membres concernant la **thématique 2 : Biens communs naturels et aménités rurales au service de la transition écologique**

La délibération conduite sur cette thématique s'est structurée autour de la réponse aux questions suivantes :

- **Qu'est-ce que les communes rurales devraient mettre en œuvre pour protéger et valoriser la forêt [l'eau, la biodiversité, l'agriculture et l'alimentation] en tant que bien commun naturel et aménité rurale ?**
- **Quelles sont les conditions à réunir pour que l'action des territoires ruraux sur la forêt [l'eau, la biodiversité, l'agriculture et l'alimentation] contribue à la transition écologique de la France ?**

Le livrable du Grand Atelier sur cette 1^{ère} thématique se structure en 6 parties :

- Messages clefs des membres du Grand Atelier concernant les biens communs naturels et les aménités rurales
- Résultats des travaux concernant l'agriculture et l'alimentation
- Résultats des travaux concernant la gestion de la forêt
- Résultats des travaux concernant la gestion de l'eau
- Résultats des travaux concernant la gestion de la biodiversité

Au sein des parties relatives à chacune des sous-thématiques vous trouverez les résultats de la production finale des groupes ayant traité de ces sujets et qui ont été présentés au *plenum*. Les remarques et compléments en plénière ont été ajoutés en vert et rouge.

Dans les résultats des travaux, le code couleur signifie :

- **Objets de débat au sein des groupes**
- **Compléments lors de la plénière**
- **Points de désaccord lors de la plénière**

En annexe vous pourrez consulter la synthèse de leurs premiers travaux ainsi que la liste des experts et des pépites de territoires qu'ils ont rencontrés.

Synthèse du groupe de travail

Agriculture et alimentation

1. Maîtrise du foncier agricole

Les membres du groupe souhaiteraient que le foncier agricole soit collectivement maîtrisé au moment de la transmission des terres. Pour cela, il faudrait :

- **Garantir la préservation du foncier purement agricole** (à partir d'un diagnostic agronomique et économique précis) **dans les documents d'urbanisme** ;
- **Renforcer le pouvoir des élus locaux au sein des SAFER**, notamment dans l'accompagnement à l'installation des jeunes agriculteurs.

Certains membres estiment que les communes rurales devraient acquérir elles-mêmes des espaces agricoles (*débat sur l'opportunité d'acheter des exploitations agricoles*).

Compléments signalés au cours de la plénière :

- Le foncier détenu par les communes est un levier puissant pour favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs. Les maires peuvent aussi les orienter vers de nouveaux modèles, des financements, des bonnes pratiques (sur l'eau, sur les pesticides, etc).
 - Les communes pourraient mettre à disposition de ses habitants des terrains, transformés en jardin partagé.
 - Un autre propose la possibilité pour les communes de préempter certains terrains pour les confier à de nouveaux agriculteurs.
 - Un maire raconte qu'il a construit des bâtiments et acheté des terres, qu'il loue à un moindre coût à des éleveurs.
- Un autre informe qu'il existe l'outil zone agricole protégée (ZAP) qui permet de protéger durablement la vocation agricole de certains espaces et de lutter contre l'envahissement urbain.
- Il est aussi important de lutter contre l'acquisition des terres par les étrangers, en particulier les chinois.
- Proposition d'ajout : L'association nationale des élus de la montagne et l'AMRF doivent montrer leur soutien au pastoralisme qui est une caractéristique forte du paysage français.

Désaccords signalés au cours de la plénière :

- Dans le cadre de la SAFER, certaines transmissions sont réalisées alors que les communes ne sont pas consultées. Il faudrait davantage inclure les élus car ils connaissent l'offre de parcelles disponibles sur leur territoire. Néanmoins des élus soulèvent que :
 - Les communes peuvent signer une convention Vigifoncier avec la SAFER qui leurs permet d'être informées en temps réel des projets de vente sur leur territoire. Les Maires peuvent ainsi transmettre ces informations à leurs agriculteurs.
 - Pour un maire, l'installation de nouveaux producteurs devrait plutôt être étudiée à l'échelle d'un territoire, par une communauté de communes par exemple, qu'au niveau communal, qui peut davantage jouer un rôle sur l'alimentation.
 - Ce n'est pas aux élus d'indiquer aux agriculteurs une façon précise de produire. Ils doivent plutôt fixer des objectifs ou des lignes directrices. que les agriculteurs doivent ensuite traduire dans la manière qu'ils considèrent la plus adéquate.

2. Dialogue entre tous les acteurs

Les membres du groupe souhaitent que le dialogue et la coopération soient renforcés avec l'ensemble des acteurs sur les projets liés à la transition écologique. Concrètement, il faudrait :

- **Renforcer la coopération entre les élus et les agriculteurs** via les écoles d'agriculture;
- **Renforcer les liens entre la population et les agriculteurs mais aussi entre les agriculteurs eux-mêmes**, notamment en créant des espaces de discussions (par exemple grâce aux projets alimentaires territoriaux);
- **Améliorer la représentativité des élus et de la société civile dans les chambres consulaires** (d'agriculture, de commerce et d'industrie, etc);
- **Associer réellement l'ensemble des partenaires** (agriculteurs, habitants, associations, élus, acteurs de l'alimentation, etc) **dans la constitution des plans territoriaux** comme les PCAET, les PAAT et PAT;
- **Impliquer davantage la population.**

Ils insistent aussi sur l'importance du soutien par les pouvoirs publics des agriculteurs qui ont des activités positives en faveur de la transition écologique.

Compléments signalés au cours de la plénière :

- Les formations en agriculture bio ne sont pas suffisamment répandues dans les écoles d'agriculture

3. Faire vivre les circuits courts (notamment par la restauration collective locale)

Pour stimuler les circuits courts dans les territoires ruraux, il est nécessaire de **construire des filières du sol à l'assiette qui soient en cohérence avec l'offre et la demande**. Ces productions doivent donc être le plus possible diversifiées (également pour préserver la terre).

Pour faire le lien avec les consommateurs, il faudrait **développer des plateformes physiques** (comme les légumeries) et **des points de vente mutualisés** (comme les épiceries participatives), en complétant éventuellement par des produits de première nécessité. Les communes rurales doivent aussi **inciter à consommer local en mettant en place des initiatives comme les cantines hybrides ou les marchés de producteurs**.

Les circuits courts doivent être davantage valorisés en mettant en avant ses bénéfiques sur l'alimentation, plus saine et plus locale, mais aussi sur sa capacité à réduire les déplacements.

Compléments signalés au cours de la plénière :

- La loi EGalim oblige la restauration collective à acheter bio plutôt que local alors que le bio est parfois produit à des milliers de kilomètres.
- Il faudrait aller encore plus loin sur le gaspillage alimentaire.

4. L'alimentation comme bien commun

Les membres du groupe considèrent qu'il faut **collectivement trouver une définition à la notion de bien commun** afin de pouvoir ensuite sensibiliser le plus grand nombre sur son importance. Plusieurs axes ont été explorés :

- Cette notion implique une représentation juridique et donc des droits et des devoirs (doit-on collectiviser l'alimentation sur le même principe que l'eau ?) ;
- Pour autant, bien commun n'est pas synonyme de bien pour tous. La propriété privée doit être préservée et la collectivité ne doit pas imposer ses choix au privé. Il faut davantage travailler sur des partenariats.

L'alimentation pourrait être considérée comme un bien commun par les membres du groupe si elle réunit à la fois l'ensemble des acteurs (agriculteurs, consommateurs, élus, etc) et **si elle crée des lieux de lien social** (transmission de savoirs, de convivialité, etc), à l'image des cantines hybrides. Par ce modèle, **l'alimentation pourrait même devenir une identité forte pour les communes rurales**, en mettant en valeur des producteurs du territoire et en créant des lieux de rencontre. Le groupe a aussi évoqué la notion de bien commun pour l'alimentation dans le cas de la souveraineté alimentaire.

Compléments signalés au cours de la plénière :

- Proposition d'ajout : La transition écologique pourra se faire si préalablement des liens sociaux forts auront été créés.

5. Nouvelle compétence "alimentation et santé" pour les communes

Les maires présents insistent sur la création d'une nouvelle compétence appelée "alimentation et santé" à la responsabilité des communes. **Ils justifient cette nouvelle prérogative par l'importance de placer les communes rurales comme les acteurs principaux en faveur de la transition écologique**. En effet, pour eux, les territoires ruraux constituent l'échelle idéale de proximité avec les citoyens.

En conséquence, **ils exigent davantage de moyens pour répondre à cette nouvelle compétence**.

6. Cohérence entre la production et les besoins/potentiels de chaque territoire

Comme la France dispose de paysages et de climats variés, **les membres du groupe ne souhaitent pas qu'une règle au niveau national détermine les zones de potentialités au sein de chaque commune rurale**. Pour eux, c'est aux élus en partenariat avec tous les acteurs d'identifier les zones de développement pour l'agriculture ou les énergies renouvelables au sein de leur propre territoire.

Les solutions doivent donc être territorialisées mais aussi dynamiques pour s'adapter dans le temps si les besoins des habitants évoluent. Pour mener ce travail, il faut par conséquent réaliser un inventaire collectif des aménités au niveau de chaque commune.

Enfin, **ils souhaitent que l'agriculture soit le plus possible adaptée au sein de chaque territoire.** L'objectif à terme n'est pas d'atteindre totalement une souveraineté alimentaire locale mais plutôt de rechercher une meilleure adéquation entre production et consommation de denrées agricoles.

Compléments signalés au cours de la plénière :

- Proposition d'ajout : L'eau n'a pas été évoqué par le groupe alors que sa qualité et sa quantité sont liées aux modes d'agriculture qui sont pratiqués.
 - Ajout : l'irrigation utilise deux fois plus d'eau que la consommation d'eau potable. L'AMRF doit porter un message fort de changement des pratiques agricoles, moins consommatrices en eau (moins de maïs, plus de luzerne et de soja).
 - Ajout : l'eau doit être considérée comme un bien commun et doit être traitée en régie pour éviter de faire l'objet de spéculation.

Désaccords signalés au cours de la plénière :

- Les messages n'affirment pas suffisamment une volonté de changer de modèles agricoles. Les communes doivent mettre en place des politiques incitatives pour se diriger vers des modèles agricoles durables (promouvoir le maraîchage plutôt que la culture céréalière, le qualitatif plutôt que le quantitatif, etc) et réduire l'utilisation des pesticides.
 - Ajout : Il faut accompagner les nouveaux modes d'agriculture et ne pas leur imposer trop de contraintes, au risque sinon d'importer encore plus de denrées agricoles

ANNEXES : SYNTHÈSE DU TRAVAIL RÉALISÉ EN SESSION N°2

Les compléments ajoutés lors du webinaire du 22 mars sont ajoutés en bleu.

Quels sont les enjeux de l'agriculture et alimentation par rapport à la question de la transition écologique notamment pour les territoires ruraux ? Quels points de vigilance les communes rurales doivent-elles observer ? Quelles difficultés rencontrent-elles ?

1. Les enjeux

L'agriculture doit évoluer rapidement vers des modèles plus durables comme l'agroforesterie, la permaculture ou la polyculture. Pour cela, il est nécessaire de supprimer ou réduire l'utilisation des intrants chimiques, afin de préserver l'eau et la santé. Des politiques publiques incitatives doivent être mises en place pour accompagner ces changements ainsi que proposer des filières de formation pour favoriser une transition agricole adaptée aux territoires.

Il est également important de **développer une filière de production de protéines végétales** en France et d'adapter les filières d'élevage. Par ailleurs, la relance des filières fibres comme le chanvre et le lin pourrait servir autant pour l'alimentation que pour l'isolation et le textile.

Enfin, la **production de biomasse** par la sylviculture et la captation de carbone en collaboration avec les agriculteurs doivent être des axes de développement vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Le foncier agricole doit faire l'objet d'une utilisation optimale afin de répondre prioritairement à des objectifs alimentaires. Pour cela, il est important de protéger davantage le foncier agricole, encore plus dans la perspective de la baisse du nombre d'agriculteurs.

Mais il est aussi essentiel de favoriser la **transmission** des exploitations agricoles et l'accompagnement des porteurs de projets ainsi que l'accueil et l'installation des nouveaux agriculteurs.

La préservation des zones humides, de la biodiversité et des paysages est aussi une priorité pour les territoires ruraux, et est fortement liée aux systèmes agricoles. En plus d'être des puits de carbone, ils jouent un rôle crucial dans le maintien des activités touristiques et permettent une ouverture des milieux naturels. La biodiversité, qui subit une attrition forte, implique de prendre des mesures pour la protéger comme l'entretien des haies ou la plantation massive d'arbres.

La **ressource en eau** doit également être préservée pour assurer les besoins de l'être humain et la pérennité des écosystèmes.

La consommation d'une alimentation de qualité et de proximité sont des enjeux majeurs pour répondre au défi écologique. Il est primordial de promouvoir la souveraineté alimentaire en encourageant une alimentation saine et locale. Les cantines hybrides, qui accueillent à la fois des élèves et un restaurant, ou le partage de repas dans le cadre d'un service public de l'alimentation pourraient être des solutions pour favoriser une dynamique de circuits courts.

Enfin, les **enjeux de santé** liés à l'alimentation doivent également être pris en compte, avec la nécessité de sensibiliser la population à l'importance d'un équilibre alimentaire et à l'apprentissage de la cuisine végétarienne. L'éducation à une alimentation plus saine et de proximité est un levier important pour changer les habitudes et les consciences afin de répondre à l'urgence écologique (« la maison brûle »).

Compléments signalés lors du webinaire :

L'enjeu financier de la transition agricole et alimentaire doit être pris en considération. Par exemple, l'agriculture biologique est largement développée sur certains territoires mais le prix trop élevé des denrées bio entraînent une baisse de la consommation. L'offre devient plus élevée que la demande, mettant les agriculteurs en difficulté. L'alimentation biologique doit par conséquent être accompagnée financièrement pour être développée et être rendue accessible à tous.

Les pratiques agricoles actuelles, promues de longue date, ne fonctionnent plus. Le changement des pratiques agricoles implique un accompagnement non seulement financier, mais également technique et psychologique.

L'alimentation et l'agriculture concernant l'ensemble de la société et les espaces agricoles un bien commun, un enjeu consiste à réunir l'ensemble des parties prenantes pour dialoguer sur ces sujets (par exemple dans l'élaboration des documents d'urbanisme) et non pas uniquement les agriculteurs.

Les formations agricoles et agro-alimentaires doivent être adaptées aux enjeux actuels (par exemple : les alternatives aux intrants fabriqués à partir d'énergies fossiles).

Points de désaccord signalés lors du webinaire :

La biomasse suscite des interrogations par rapport aux méthaniseurs. Un équilibre doit être établi entre la cultivation à destination de l'alimentation et la cultivation à destination de la production énergétique.

Une partie du groupe estime nécessaire de réclamer davantage la souveraineté foncière afin d'éviter que les espaces agricoles soient consommés autrement (pour l'accueil de photovoltaïque par exemple).

Proposition de reformulation de la phrase "La ressource en eau doit également être préservée pour assurer les besoins de l'être humain et la pérennité des écosystèmes." de la manière suivante : "La ressource en eau doit également être préservée pour assurer la pérennité des écosystèmes, les êtres humains faisant partie des écosystèmes". Cette reformulation vise à insister sur l'importance de la sobriété. Le terme "besoins de l'être humain" pourrait être précisé (sont-ils des besoins essentiels comme la ressource en eau ou des besoins plus superficiels, qui iraient à l'encontre de la sobriété ?)

2. Les points de vigilance

La question du **foncier** est cruciale pour l'agriculture française car elle conditionne l'accès à la terre pour les agriculteurs. Il est primordial de **lutter contre l'accapement des terres** et de veiller à ce que le foncier agricole soit d'abord utilisé pour produire de l'alimentation. En effet, la captation des terres agricoles par des acteurs non professionnels peut conduire à une utilisation non optimale de la ressource voire à une réduction des terres agricoles. **Créer des outils de contrôle du foncier** ou **repenser les documents d'urbanisme** pourraient être des moyens pour assurer la protection des terres agricoles.

A cela s'ajoute la **difficulté à mettre en relation le foncier disponible et les porteurs du projet**, d'autant plus dans les zones où il peut être nécessaire de se diversifier (par exemple les AOP). Pour faciliter la transmission des terres, des outils souples pour l'accueil, le suivi et l'accompagnement des nouveaux paysans sont nécessaires. Les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) peuvent jouer un rôle important dans ce sens en offrant un soutien politique, financier et de gouvernance.

La préservation des sols est également un point de vigilance pour les communes rurales. Dans cette optique, **l'augmentation des zones de non-traitement** pourrait être une solution, en particulier en fixant la distance minimale d'épandage à plus de 100 mètres des habitations (ce qui suscite de nombreux débats).

Face à la **puissante influence des lobbys dans l'agriculture**, il est essentiel que tous les acteurs concernés et en particulier les élus des communes rurales puissent exprimer leurs interrogations et proposer des solutions auprès des élus parlementaires et des organisations agricoles. Il serait par exemple important de **prendre part aux débats sur la L.O.A, la Loi d'Orientation Agricole**, qui vise à fixer les grandes orientations de la politique agricole française.

Enfin, la **formation et la sensibilisation des artisans et l'ensemble de la filière du bâtiment à l'utilisation de matériaux écologiques** tels que la laine de chanvre ou la laine de bois constituent un axe de développement à encourager pour permettre la transition écologique au sein des territoires ruraux.

Compléments signalés lors du webinaire :

Les objectifs agricoles doivent viser la qualité, et non la quantité, pour atteindre la sobriété. Cela implique de lutter contre le gaspillage alimentaire.

Un objectif d'abandon des cultures gourmandes en eau doit être déterminé afin de privilégier des cultures sobres.

Les agriculteurs doivent être accompagnés vers la conversion à la sobriété en eau.

Points de désaccord signalés lors du webinaire :

Comment les distances d'épandage sont-elles calculées ?

3. Les difficultés

Changer les habitudes de consommation et les pratiques agricoles sont les principaux obstacles à surmonter pour avoir une agriculture plus durable et respectueuse de l'environnement. Pour cela, il est essentiel de **former les agriculteurs aux pratiques agroécologiques** ainsi que de **transmettre aux populations le souci et le respect d'une alimentation de qualité produite localement**.

La **reconversion des terres, la gestion des friches et des jachères** peuvent aussi constituer des difficultés pour les collectivités rurales. La reconversion des terres vers des pratiques plus agroécologiques (haies, talus, passage de la vigne au maraichage) implique des incitations financières. Des **financements** sont aussi nécessaires pour permettre l'acquisition de foncier d'anciens agriculteurs pour faciliter leur transmission. Enfin, la **gestion des friches et des jachères** est primordiale pour éviter les installations illicites et les dépôts sauvages.

Le **renouvellement de la génération d'agriculteurs** est une difficulté majeure à surmonter, face à laquelle les territoires ruraux ont peu de prise.

Un défi important est également de **trouver des artisans compétents** qui savent utiliser les matériaux les plus vertueux pour l'isolation ou la construction des bâtiments.

De manière plus globale, il y a de nombreuses difficultés qui empêchent d'aborder efficacement et sereinement la transition écologique au sein des territoires ruraux :

- D'une part, **l'agribashing**, qui stigmatise les agriculteurs comme principaux responsables de la situation actuelle, empêche les possibilités de débat constructif sur les enjeux environnementaux.
- Et d'autre part, la **faible voire l'absence de représentation des acteurs locaux dans les instances de décision ou de conseil**. Dans ce contexte, il est difficile pour ces acteurs de prévoir l'évolution et la gestion des parcelles agricoles. A tout cela s'ajoute, une Politique Agricole Commune (PAC) qui est trop éloignée des réalités locales.

Il est donc essentiel que les communes rurales soient davantage accompagnées pour relever ces nombreux défis.

Compléments signalés lors du webinaire :

A l'heure actuelle, la question du foncier n'est pas gérée de manière élargie comme une affaire publique, mais de manière restreinte entre agriculteurs dans la mesure où le foncier est une propriété privée alors que l'alimentation est un bien commun. La SAFER, par son mode de fonctionnement opaque, entrave les projets. Les élus ne disposent pas des informations au même titre que la SAFER et n'ont pas la main pour gérer juridiquement le foncier. Ils éprouvent des difficultés à constituer une réserve foncière. Le foncier ne doit être laissé uniquement aux mains de la SAFER.

Les communes rurales ont besoin d'avoir des solutions concrètes pour favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs. Entreprendre une démarche avec les agriculteurs âgés de 55 ans pour préparer la reprise de leur exploitation représenterait une solution.

Les moyens octroyés aux Plans Alimentaires Territoriaux (PAT) devraient être augmentés dans la mesure où ils constituent des outils très intéressants permettant d'opérer des transitions alimentaires sur les territoires, entraînant des effets positifs sur la santé et l'environnement. Toutefois leur élaboration chronophage suppose des moyens suffisants et durables pour faire dialoguer l'ensemble des acteurs concernés et la population.

Points de désaccord signalés lors du webinaire :

De nombreux élus se trompent en pensant qu'ils n'ont pas de prise sur le foncier, alors qu'ils peuvent préempter ou investir sur le foncier afin d'installer des agriculteurs. L'élaboration des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) représente également une opportunité : l'intégration d'une thématique foncière permet de réunir l'ensemble des acteurs afin d'identifier des solutions aux porteurs de projet ne possédant pas de foncier.

Pépites et experts intervenus dans le cadre de la Session 2 :

- **Nicolas MELIET**, Maire de Lagraulet du Gers
- **Adeline PACAUD**, Terre de liens
- **Madeleine CHARRU**, Solagro

Synthèse du groupe de travail

Gestion de la forêt

1. Maîtrise du foncier forestier

Détail : Les membres du groupe soulignent l'importance de faire connaître aux élus l'outil et les conditions du **droit de préemption forestier**. Ils souhaitent permettre la préemption forestière quelle que soit la surface de la parcelle, y compris en discontinuité avec les parcelles communales. Pour cela, ils demandent la mise en place de **dispositifs d'aide financière** afin de permettre aux communes d'acquérir des terrains préemptés, sur critères environnementaux.

Quelles sont les conditions à réunir pour que l'action des territoires ruraux sur la forêt contribue à la transition écologique de la France ?

- **Créer par la loi un outil règlementaire de planification** pour agir sur toute la forêt, publique et privée. Il doit s'agir d'une compétence volontaire à la main du territoire (communes, intercommunalités, massifs forestiers) opposables aux tiers. Cet outil serait comparable à un PLH ou à un PLU et pourrait se nommer Plan Local Forestier (PLF).

2. Défense incendie

Détail : Les membres du groupe soulignent l'opportunité de **travailler en partenariat avec les associations locales de gestion forestière** (ASLGF – association de propriétaires privés) en utilisant l'entrée défense incendie. L'entrée par le sujet de la défense incendie permet par ailleurs d'atteindre les petits propriétaires afin de leur imposer une **obligation d'entretien** relatif au risque incendie. L'appui sur le **pouvoir de police du maire** est identifié comme une solution permettant de faire respecter l'obligation d'entretien de la forêt.

Quelles sont les conditions à réunir pour que l'action des territoires ruraux sur la forêt contribue à la transition écologique de la France ?

- Entrer par le sujet de la sécurité incendie (entretien, coupe-feu...) permet d'agir de manière très concrète.

Compléments signalés au cours de la plénière :

- *L'Etat finançait les travaux dans la forêt jusqu'à hauteur de 80%. Depuis les plans KIDAF l'entretien se limite au débroussaillage, il n'y a plus de travaux au sein des forêts privées. Des forêts sont héritées et les héritiers n'ont pas les moyens de les entretenir. Ce système de financement doit être remis en place pour aider les propriétaires.*
- *Miser sur le pastoralisme, le débroussaillage et l'éco-nettoyage est une solution. Cela rappelle une pratique historique dans les Cévennes avec le développement des moutons.*

Désaccords signalés au cours de la plénière :

- *L'entrée par la défense incendie donne l'impression que l'on va exploiter toute la forêt. Il faudrait nuancer pour garder de la biodiversité et accepter que toute la forêt ne soit pas exploitée.*
- *Le pastoralisme avec des chèvres doit être encadré afin de s'assurer qu'elles auront suffisamment à manger.*

3. Protection et entretien

Détail : Il est nécessaire de **travailler au balisage et à l'entretien des sentiers**, à partir de l'ensemble des conventions existantes afin de conduire une politique de gestion des sentiers de randonnée. **La capacité d'encadrement des loisirs motorisés en forêt doit être augmentée** afin de protéger la régénération naturelle, les sols et les chemins.

Quelles sont les conditions à réunir pour que l'action des territoires ruraux sur la forêt contribue à la transition écologique de la France ?

- **Soutenir le pastoralisme** dans le but de l'entretien des forêts (alpage en montagne)

Compléments signalés au cours de la plénière :

- *Concernant la ripisylve, les coupes à blanc sont fréquentes et catastrophiques.*
- *Avez-vous parlé de replanter après des coupes ?*
 - *Réponse : Oui, avec la limite des coupes-rases et lors de la session 2.*

4. Gestion et valorisation de la filière bois

Détail : Les **documents d'urbanisme doivent favoriser la construction bois** en valorisant la filière bois hexagonale. A ce titre, l'**exemplarité de la commande publique** devra permettre de valoriser la construction bois et la filière bois locale.

Quelles sont les conditions à réunir pour que l'action des territoires ruraux sur la forêt contribue à la transition écologique de la France ?

- **Soutenir l'implantation et le développement des entreprises de taille moyenne de transformation du bois en local.** Le rayon doit être défini : échelle départementale ? Hexagonale ?
- Rétablir/maintenir le **réseau de première transformation**.
- S'interroger sur la notion de **souveraineté forestière** au regard des exportations du bois français en Chine et aux Etats-Unis, provoquant la fermeture de scieries françaises qui ne disposaient plus de bois.
- Mettre en place une **loi souveraine pour se chauffer au bois** : garder le bois de chauffage français pour la France.
- **Produire un récit positif sur la filière bois**, à l'instar de l'Autriche (valorisation du bois dans la construction par une "offensive" consistant à se rendre dans les écoles, à procéder par du lobbying, et à développer une économie locale).
- Prioriser le chauffage au bois par rapport à d'autres moyens de chauffage. Cette proposition fait **dissensus**.

Compléments signalés au cours de la plénière :

- *Témoignage : Avec l'appui de parlementaires, nous avons proposé d'apporter un bonus lorsque le bois est utilisé dans la construction publique, permettant aux collectivités d'entrer dans une démarche vertueuse.*

Désaccords signalés au cours de la plénière :

- *Concernant le chauffage au bois : Le chauffage au bois individuel est facteur d'émissions de microparticules et de pollution important dans les milieux ruraux.*

5. Gestion durable de la forêt

Détail : Les membres du groupe demandent la **promotion pour la forêt du dispositif volontaire des Obligations Réelles Environnementales (ORE)**, attachant pour 99 ans la gestion durable de la parcelle forestière à la propriété (au terrain) et non aux propriétaires. Cette obligation est transmise aux propriétaires successifs dans les actes notariés.

Compléments signalés au cours de la plénière :

- *Concernant les ORE : la difficulté des ORE réside dans le fait qu'il n'y a pas d'obligation à le faire et que cela représente un coût pour les propriétaires. L'Etat pourrait encourager ce dispositif.*

6. Planification et gestion de l'équilibre entre exploitation et préservation de la forêt

Détail : Les membres du groupe soulignent l'opportunité de **travailler avec les associations de chasse**, d'utiliser leur connaissance du terrain et de s'appuyer sur leur présence dans la forêt à 70% du temps tout au long de l'année. Les élus doivent **faire cohabiter les usagers** au sens large, en organisant des rencontres et des manifestations communes autour de la forêt. Les documents de planification, notamment le SCOT, pourraient **reconnaître la forêt comme un bien commun**. La légitimité de l'exploitation des espaces boisés alluviaux doit être expertisée. Une action volontariste doit être conduite sur le boisement. **Les expérimentations** (vergers, essences locales, forêts denses...) **doivent être encouragées**.

Quelles sont les conditions à réunir pour que l'action des territoires ruraux sur la forêt contribue à la transition écologique de la France ?

- Nourrir le travail du Grand Atelier et ses suites en lien avec l'association des communes forestières sur l'avenir de la forêt en France en tant que bien commun.
- Créer par la loi une conditionnalité entre avantage fiscal et gestion durable du bien commun sous statut privé. Le cadeau fiscal offert par l'Etat aux propriétaires forestiers doit impliquer une gestion durable.
- Identifier les compétences dont disposent les maires ruraux pour intervenir sur les instances de décision.

Compléments signalés au cours de la plénière :

- *Proposition d'ajout : Il pourrait être intéressant d'un point de vue symbolique que l'AMRF s'engage à planter un nombre d'arbres dont le chiffre marquerait les esprits, par exemple un milliard d'arbres en 5 ans.*
 - *Témoignage : Sur ma commune nous plantons tous les ans au minimum autant d'arbres qu'il y a d'habitants (380 habitants).*
 - *Point de vigilance : beaucoup de personnes s'engagent à planter des arbres, cependant les pépinières ne sont pas toujours en capacité de fournir les plans. De plus, il existe déjà de nombreux programmes de plantation (ONF ; chasseurs, Régions ; communautés de communes...)*
 - *Témoignage : Je n'ai pas de terrain dans ma commune, elle ne possède pas de foncier. J'ai replanté une haie cette année, le coût s'élève à 8000 euros pour 1 kilomètre. Il faut avoir conscience du coût et de l'entretien que cela représente.*
 - *Réaction : Si nous plantons des arbres nous devons éviter la monoculture.*
 - *Réaction : La proposition peut être modérée. Le nombre d'arbres en France augmenté déjà. Cela doit continuer mais ne doit pas être imposé.*
 - *Témoignage et réaction : Le Département du Finistère s'est engagé à planter 500 000 arbres. Cela n'est pas énorme rapporté à chaque année et à chaque habitant. Les communes rurales sont suffisamment nombreuses et les habitants suffisamment nombreux. Nous pourrions nous engager sur un nombre. Mutualiser à l'échelle de l'ensemble des communes rurales ne représenterait pas un effort trop important.*
 - *Réaction : Planter des arbres ne représente rien. Il faut sensibiliser les personnes sur le patrimoine culturel de la forêt afin de mener une action importante de préservation de la beauté des paysages ruraux.*
 - *Réaction : Trop de plantations sont effectuées sur de la bâche plastique non biodégradable.*

Désaccords signalés au cours de la plénière :

- *Concernant la proposition de seuil de déboisement de la loi ENR : il ne faut pas raisonner en hectares mais en pourcentage de la surface du massif forestier dans la mesure où la plupart des forêts n'arrivent pas à se renouveler naturellement du fait du réchauffement climatique.*
 - *Ajout : Concernant le prélèvement de bois (chauffage/œuvre), un plafonnement avec un pourcentage associé de déboisement devrait être mise en place (1,05% de la surface totale du massif forestier). Il est difficile pour un élu d'être garant du massif forestier.*
 - *Réaction : La gestion d'une forêt ne s'apprécie pas uniquement au pourcentage de la surface du massif, mais également en termes de peuplement et d'essences. Il est nécessaire de prendre en compte les nécessités biologiques des peuplements dans leur diversité.*
 - *Réaction : Faire le lien avec les contributions du groupe biomasse.*
 - *Réponse du groupe : la loi ENR indique qu'il est possible de déboiser jusqu'à 25 hectares pour implanter du photovoltaïque. Ce seuil nous semble trop élevé, nous en demandons une diminution.*
 - *Réaction : L'implantation de photovoltaïque ne doit pas se faire au détriment de l'environnement et des forêts.*
 - *Réaction : L'AMRF peut faire infléchir cette position et porter un plaidoyer en ce sens en soulignant les externalités négatives (traversée des forêts par les fourreaux électriques ; maintenance).*
 - *Réaction : Il n'est pas nécessaire d'implanter du photovoltaïque en forêt si nous utilisons les toitures exploitables et les toitures à cet effet.*
 - *Réaction : C'est la commune qui va décider, elle aura la possibilité de déterminer des zones d'exclusion. L'Etat va délimiter d'autres zones qui seront soumises à l'approbation des communes.*
 - *Réaction : Soutenir l'article de la loi ENR autorisant le déboisement est risqué.*
 - *Conclusion : la diminution du seuil indiqué dans la loi ENR fait globalement consensus parmi les membres du Grand Atelier.*
 - *Expression d'un dissensus : remplacer "interdire" car il faut analyser en fonction de chaque lieu. Le photovoltaïque est une énergie propre et moins coûteuse, on ne peut pas interdire ces zones.*

ANNEXES : SYNTHÈSE DU TRAVAIL RÉALISÉ EN SESSION N°2

Les compléments ajoutés lors du webinaire du 22 mars sont ajoutés en bleu.

Quels sont les enjeux de la forêt par rapport à la question de la transition écologique notamment pour les territoires ruraux ? Quels points de vigilance les communes rurales doivent-elles observer ? Quelles difficultés rencontrent-elles ?

1. Les enjeux

- **La sensibilisation et la communication**

Il existe un **fort enjeu de communication** autour de la **gestion écologique et durable des forêts**. Il est nécessaire d'expliquer et de mettre en avant auprès du grand public que la forêt est une source de matériaux durables, **utiles tant pour la construction, que pour le chauffage ou la biomasse**. La communication doit préciser que ces usages ne sont pas antinomiques avec une gestion durable des forêts et que cela **peut même contribuer à une meilleure gestion de ces espaces** (replantation, coupe, entretiens).

Un des axes de communication à privilégier est celui des évolutions des dispositifs de chauffage au bois. Les nouvelles installations, les poêles notamment, sont plus efficaces et moins polluants.

Il y a aussi un enjeu à sensibiliser les maîtrises d'ouvrage à l'utilisation de matériau de substitution pour les constructions. Adapter les cahiers des charges pour renforcer l'utilisation du bois.

La sensibilisation et la communication sont très importantes mais il faut aussi parler de prévention dans la forêt. La DFCI (défense des forêts contre les incendies) manque cruellement de moyens qui d'ailleurs ont été réduits.

- **Le bois d'œuvre**

On ne produit pas assez de bois d'œuvre : il y a un enjeu à renforcer rapidement nos filières de construction et d'ameublement / mobilier. Il faut être attentif à ne pas parler que de construction quand on parle de bois d'œuvre.

- **Le bois énergie**

Il faut absolument un axe dédié au bois énergie dans nos propositions. Ce sujet est mal connu et très important. On doit utiliser le bois énergie qui permet aussi d'entretenir la forêt. La forêt doit **assurer sa part dans la production des énergies renouvelables**, il y a un enjeu à ce que sa gestion permette de produire **une quantité suffisante de bois pour pourvoir aux besoins de la société**. Dans les 5 ans qui viennent il va falloir répondre à la demande croissante de pellet : alors que l'on dispose de la ressource pour produire les 500 000 t / an au niveau national, la capacité de production de pellet n'est absolument pas à la hauteur. Il faut donc contribuer en priorité à la mise en avant du bois énergie et communiquer pour accroître l'utilisation de chauffage à bois.

La filière du bois de chauffage pellet / granulé doit aussi devenir une filière vertueuse car aujourd'hui elle ne l'est pas. Il faut utiliser du bois de très bon rendement (bois buche) et ne pas utiliser du pellet fabriqué avec de l'énergie fossile, cela n'aurait pas de sens écologiquement parlant.

- **L'emploi et les retombées locales**

Les filières locales liées à la gestion et à l'exploitation des forêts représentent des sources d'emplois durables.

Il faut développer une filière locale de bois d'œuvre mais aussi de bois énergie. On ne peut pas accepter que les industriels aillent chercher trop loin le bois énergie (pellets ou plaquettes).

Le bois énergie bénéficie aujourd'hui essentiellement aux grands groupes qui pratiquent les coupes rases. Pour que les territoires bénéficient des retombées locales en emplois notamment, et que la gestion des forêts soient raisonnée, il faut développer une filière de bois énergie gérée par les communes. Les communes peuvent devenir des opérateurs publics du bois énergie et apporter une dimension sociale et solidaire à l'exploitation et la gestion forestière.

- **L'adaptation au changement climatique et la préservation de la forêt**

Poursuivre les efforts d'adaptation des espaces forestiers au changement climatique, notamment en plantant des essences adaptées aux évolutions climatiques.

Enjeu de sécurité et de gestion pour prévenir les feux de forêts.

La préservation de la forêt présente des enjeux afin de **maintenir et de renforcer la biodiversité et de contribuer à la préservation de la ressource en eau**.

La forêt remplit des fonctions de puits de carbone. Il y a un enjeu à poursuivre les efforts de reforestation et de replantation pour **maintenir et augmenter cette capacité de captage et de stockage du carbone**. Cela permet également de contribuer à l'adaptation au changement climatique, **la captation du carbone permettant de limiter l'augmentation des températures**. De plus les forêts sont des îlots de fraîcheur.

Il faut donc adapter les essences au changement climatique, gérer des problèmes dans certaines régions comme l'invasion par les chenilles processionnaires. Et être attentif à bien réimplanter/ replanter quand on procède à des coupes pour régénérer la forêt.

- **Planifier et gérer l'équilibre entre exploitation et préservation de la forêt**

Identifier des équilibres entre les différents usages liés à la forêt : loisirs, production, régulation, biodiversité. Est-il nécessaire d'envisager une restriction de l'accès à certaines parcelles ? Prévoir d'organiser des médiations entre les différents usages.

Il est nécessaire de planifier et de concevoir des **stratégies territoriales de long terme**. Et de faire la **distinction entre forêt privée et publique**.

Par rapport à tous ces enjeux, il est important d'accroître la superficie forestière.

On doit aussi favoriser une évolution des pratiques d'élevage et maintenir des activités sylvo pastorales et les pratiques d'agroforesterie.

2. Les points de vigilance

Concernant l'exploitation des forêts, il convient d'être vigilant ou d'agir sur les sujets suivants :

- **Conserver l'équilibre multifonctionnel de la forêt** et **prioriser les différents usages** qui peuvent être faits de la forêt, et favoriser ceux qui semblent les plus prioritaires. Proposition de priorisation :
 1. Le bois œuvre
 2. Le bois industrie
 3. Le bois énergie
- **Veiller à la structuration de filières locales** pour valoriser la construction en bois (scierie mobile, production de granulés...). Produire le plus localement possible.
- **S'assurer de la valeur ajoutée de l'exploitation du bois au niveau local.** Lien avec les éléments issus de la synthèse sur les énergies renouvelables : dans la stratégie d'accélération il ne faut pas se dire que les zones rurales sont uniquement des zones de production
- **Veiller à ce que les propriétaires privés entretiennent leurs parcelles forestières. Utiliser le levier de l'imposition pour les contraindre à agir.** Limiter la privatisation et la clôture des parcelles forestières. **Il faut faire attention au terme : « limiter la privatisation » et avoir en tête que le forêt est à majorité privée : la discussion avec les propriétaires privés fait avancer les choses, il faut donc dialoguer avec eux et ne pas imposer.**
- **Pour agir sur le foncier il existe des leviers comme le droit de préemption du foncier boisé privé et le remembrement**
- **Pour pallier les risques qui pèsent sur les propriétaires qui sont responsables de ce qui se passent dans leur forêt, il faut** inciter les propriétaires privés à souscrire à une assurance. Ces dernières ne coûtent pas cher et permettent d'éviter des situations compliquées voire des drames.
- **Assurer une meilleure formation des professionnels.**
- **Identifier un point d'équilibre entre contrôle/intervention humaine sur les parcelles forestières et régénération naturelle.** Il est nécessaire d'observer et d'écouter les nouvelles dynamiques de régénération naturelle.
- **Veiller à entretenir régulièrement les parcelles forestières** et à développer une stratégie de protection contre le risque incendie efficace.
- **Préserver l'équilibre de la biodiversité.**
- **Éviter la coupe rase pour préserver la qualité des paysages,** mettre en place des **plans de gestion durable.** Se renseigner sur les moyens réglementaires et légaux à disposition des communes pour mener les coupes rases. **Avec les nouvelles dispositions sur les énergies renouvelable, les déboisements pour le photovoltaïques ne pourront pas dépasser les 25 hectares.**
- Veiller à un renouvellement qualitatif des essences, en évitant les résineux. **Orienter les aides pour favoriser les pratiques vertueuses. Les résineux fournissent du bois utile pour la construction, on ne peut pas dire d'une part que le bois d'œuvre est la priorité et éviter de planter des résineux.**

3. Les difficultés

- **Actuellement, la forêt n'est pas une cause nationale.** Il y a une **méconnaissance du grand public** vis-à-vis de ces problématiques de gestion durable. Il faut donc selon certains des membres, sensibiliser davantage sur ce sujet. **Il faut être vigilant à l'utilisation du terme de « gestion durable » que certains utilisent mal et qui n'est donc pas toujours adapté. On doit notamment et aussi parler d'« équilibre » qui permet à la fois d'exploiter et de conserver la forêt.**
- **Il faudrait pouvoir délivrer des « certificats carbone » aux forêts dont le bois constitue un puit de carbone et le quantifier.**
- Enjeux paysagers : quels sont nos moyens réglementaires et légaux en tant que communes ?
- Concernant le renouvellement des essences, **le cadre normatif actuel est inadapté et ne permet pas un accès libre au marché.**
- **Méconnaissance par les communes rurales de la gestion forestière et manque d'ingénierie des communes pour gérer ces espaces.** Problème d'accès à l'ingénierie tant sur le volet technique que sur les méthodes pour dialoguer avec les différentes parties prenantes. Peu de communes sollicitent l'ingénierie de l'ANCT du fait des difficultés à identifier le type d'ingénierie nécessaire.
Points de débat :
 - Certains soulignent le fait que les communes rurales disposent des ressources locales et qu'elles ne sont pas obligées de payer des cabinets pour produire un haut niveau d'étude.
 - **On ne manque pas tant que cela d'ingénierie : l'association des communes forestières est une ressource et peut aider à développer une stratégie nationale : il faut s'appuyer sur elle.**
 - **Il existe aussi les plans de massif, les plans de gestion forestière ; ce n'est donc pas d'ingénierie dont on manque mais de volonté politique à agir pour la forêt.**
- **Complexité pour anticiper et prévenir les phénomènes climatiques extrêmes, leurs conséquences ainsi que les effets du dérèglement climatique :** tempêtes, incendies, maladies, sécheresse. Ces phénomènes s'accroissent et causent une incertitude sur l'action à mener. **Problème de temporalité : une nécessité d'action rapide alors que les enjeux liés à la forêt nécessitent de se projeter sur le temps long.**
- Déséquilibre cynégétique et de sa gestion (agrainage). **Il faut organiser des concertations entre les chasseurs, les collectivités locales et les agriculteurs.**
- **Entretien et gestion des chemins de desserte, problème de responsabilité.** Pour la voirie par exemple : l'exploitation du bois fait passer des semis de 39 tonnes sur des voiries communales pas forcément adaptées.

- **Morcellement du foncier forestier.** Il y a des parcelles vacantes où les propriétaires n'interviennent plus. Il est complexe de les identifier et de les inciter à intervenir. Remembrement foncier complexe.
- Cohabitation multi usage difficile à assurer
- **Partage de la valeur qui n'est pas équitable au sujet de la forêt.**

Pépites et experts intervenants dans le cadre de la Session 2 :

- **Jacky FAVRET**, Maire de Blondfontaine
- **Pascal TRIBOULOT**, Directeur honoraire de l'Enstib et professeur à l'université de Lorraine (pascal.triboulot@univ-lorraine.fr) (à distance)

Synthèse du groupe de travail

Gestion de l'eau

Afin d'assurer la protection et la valorisation de la ressource en eau, les membres du groupe dédié à l'eau ont détaillé leurs propositions autour de **7 étapes clés** détaillées ci-après :

- Protéger
- Traiter
- Transporter
- Stocker
- Distribuer
- Maîtriser la consommation
- Recycler

Ils ont également mis en avant **deux sujets incontournables** :

- La gouvernance l'eau
- L'assainissement non-collectif

1. PROTÉGER

Détail : Lors du premier week-end dédié à cette thématique, les élus ont mis en **exergue la nécessité de protéger la ressource en eau**, aussi bien en **termes** :

- **De quantité** : dans le contexte actuel de raréfaction de l'eau ;
- **De qualité** : face aux nombreuses pollutions à l'impact direct.

Il a également été mis en avant la nécessité de s'appuyer en première intention sur les solutions sur la nature.

Qu'est-ce que les communes rurales devraient mettre en œuvre pour protéger et valoriser l'eau en tant que bien commun naturel / aménité rurale ?

Les élus ruraux préconisent **en premier lieu de s'appuyer sur des solutions sur la nature**.

- **Protéger** :
 - **La trame verte et brune**, c'est-à-dire les sols et les paysages, pour faciliter l'infiltration et le stockage naturel de l'eau.
 - **La trame bleue**, à l'échelle du bassin versant notamment.

Pour ce faire, ils préconisent **la réalisation de diagnostics**, puis **l'élaboration de plans d'actions**. Ils insistent sur la nécessité d'identifier les zones à enjeux et d'être accompagnés pour savoir comment intervenir.

- **Renforcer les actions de préservation des milieux**, notamment les zones humides qui constituent généralement de bons indicateurs de la disponibilité de la ressource en eau. **Un participant précise que ces actions sont gérées par les Communautés de communes dans le cadre de la GEMAPI.**
- **Favoriser l'infiltration de l'eau** via la végétalisation des espaces publics, le choix des revêtements, etc.

- **(Re)définir les périmètres de protection des captages**. Les élus ont noté des disparités territoriales dans la connaissance des aires de captages et leur protection. Ils appellent à y apporter une attention particulière en définissant ou redéfinissant les périmètres de protection des captages.
- **Agir via les outils réglementaires en matière d'urbanisme**. Les élus suggèrent une plus grande prise en compte des enjeux liés à l'eau dans les documents qu'ils produisent, tels que les SCOT, PLU, PLUi, PCEAT... avec une attention aux enjeux de préservation de la qualité et de quantité de la ressource.
- **Faire évoluer les pratiques agricoles** en accompagnant les agriculteurs sur deux volets :
 - **La diminution des intrants chimiques**, en favorisant notamment les pratiques raisonnées au travers de la pédagogie, du partage d'expérience et de financements (évolution de la PAC).
 - **Une meilleure gestion de la quantité d'eau** utilisée (via le passage à des cultures moins consommatrices d'eau par exemple).

Des participants appuient néanmoins sur la nécessité de ne pas trop contraindre le milieu agricole afin de garantir le maintien de l'agriculture. Un participant préconise de soutenir l'élevage bio, qui permet le maintien des prairies et a des impacts positifs sur la qualité de l'eau. Enfin, des élus indiquent qu'il est difficile pour les communes rurales d'agir sur cette évolution des pratiques.

- **Développer les paiements pour services environnementaux (PSE)**. Les élus ruraux demandent que les démarches soient plus simples et plus rapides pour favoriser le déploiement de ce dispositif aujourd'hui trop complexe à mettre en œuvre et donc limité.
- **Mieux connaître et prendre en compte les prévisions climatiques pour s'adapter sur le long terme**. Les élus indiquent disposer que d'une vision partielle des évolutions à venir ce qui limite la mise en œuvre d'actions d'adaptation. Ils citent par exemple les impacts de la modification du climat en montagne, conduisant à beaucoup plus d'eau l'hiver et beaucoup moins l'été.
- **Prendre en compte de la hausse de la température de l'eau** entraînant une modification des caractéristiques physiques et chimiques qui vont accélérer les problèmes de qualité de la ressource d'une part, et qui pourrait également avoir des impacts sur le refroidissement des centrales nucléaires.

- **Encourager la population à prendre conscience de l'impact de leur consommation de biens sur la ressource en eau (l'eau utilisée par l'industrie, textile notamment).**

Une élue indique qu'il faut être attentif à la consommation d'eau au niveau mondial, pas uniquement à la protection de l'eau au local. Tandis que d'autres élus indiquent que l'eau est territorialisée, et se demandent quel rôle les communes rurales peuvent jouer vis-à-vis de cet enjeu.

Quelles sont les conditions à réunir pour que l'action des territoires ruraux sur l'eau contribue à la transition écologique de la France ?

- **Développer l'ingénierie pour les communes.** Cette ingénierie peut être organisée à l'échelle intercommunale ou départementale, néanmoins les participants précisent qu'il faut s'appuyer sur la connaissance du territoire des élus communaux,
- **Donner les moyens financiers,** des subventions et paiement pour services écosystémiques, notamment aux acteurs qui participent à la protection et la valorisation de la ressource (milieu agricole, communes disposant d'aires de captages...).

Compléments signalés au cours de la plénière :

- Un élu souligne la hausse des demandes pour la réalisation de puits du monde agricole. Il s'inquiète que ceux-ci viennent puiser dans les puits communaux.
- Les besoins en eau des centrales nucléaires inquiètent un élu dont l'agrandissement d'une centrale est envisagé sur son territoire. Il indique que la prospective montre que le Rhône perdra 30% de sa capacité avec cet agrandissement. Quelle prévision est prévue pour cette perte et ces usages ?

2. TRAITER

Qu'est-ce que les communes rurales devraient mettre en œuvre pour protéger et valoriser l'eau en tant que bien commun naturel / aménité rurale ?

- **Limitier les évolutions successives de la réglementation en matière de potabilité** de l'eau afin de limiter les investissements dans la mise aux normes des systèmes. Les élus demandent d'avoir plus de visibilité, ayant le sentiment que dès qu'un système est amorti il faut le changer pour respecter la loi.
Des élus signalent tout de même l'évolution constante des produits polluants et donc la nécessité de s'adapter constamment.
- **Mieux gérer le traitement des résidus métabolites médicamenteux et hormonaux.** Les participants soulèvent les impacts des résidus métabolites médicamenteux et hormonaux sur la biodiversité et notamment les poissons. Ils sont très vigilants à ce nouveau phénomène en expansion.

Compléments signalés au cours de la plénière :

- Concernant les métabolites, les élus s'interrogent sur la responsabilité vis-à-vis de la pollution causée. Aujourd'hui, ce sont collectivités qui payent, mais il faut faire en sorte que ceux qui polluent la ressource paient pour cela.

3. TRANSPORTER

Qu'est-ce que les communes rurales devraient mettre en œuvre pour protéger et valoriser l'eau en tant que bien commun naturel / aménité rurale ?

- **Accélérer la rénovations des réseaux** face au constat de dégradations de ces derniers avec des fuites très importantes. Les élus soulèvent les coûts importants que représentent ces rénovations.
- **Assurer une meilleure interconnexion des réseaux entre les territoires voisins** dans une logique de solidarité entre les eux. Les élus précisent que l'échelle de ces interconnexions est variable en fonction des territoires (unité hydrographique, départementale...)
Un participant soulève que plus on transporte, plus il y a de pertes et que ce transport est très énergivore, il émet donc une réserve. Par ailleurs, un élu dit que ces interconnexions ne doivent pas être réalisées au profit des territoires urbains, et désavantage des territoires ruraux.
- **Mettre en adéquation la ressource et le besoin,** en évitant d'installer dans les territoires en tension des activités très consommatrices d'eau.
Des participants précisent que cela est géré par les préfetures à l'heure actuelle et que cela fonctionne plutôt bien ainsi.

Quelles sont les conditions à réunir pour que l'action des territoires ruraux sur l'eau contribue à la transition écologique de la France ?

- **Faire financer** les renouvellements des réseaux et l'interconnexion entre les territoires **via les agences de l'eau.**

Compléments signalés au cours de la plénière :

- Un élu propose de changer le statut des agences de l'eau, puisqu'elles interviennent sur la gestion de la qualité mais pas sur la quantité. Il pointe notamment les problèmes des fuites dans les tuyaux.

4. STOCKER

Qu'est-ce que les communes rurales devraient mettre en œuvre pour protéger et valoriser l'eau en tant que bien commun naturel / aménité rurale ?

- **Encourager le stockage de l'eau de toitures** par l'ensemble des usagers : **les particuliers**, en incitant la création de réseaux d'eau brute à l'échelle de la maison individuelle, et éventuellement en mutualisant à l'échelle de plusieurs maisons lors de la création d'un lotissement ; mais aussi **les agriculteurs et les industriels.**

Néanmoins, des participants soulèvent l'antagonisme de cette proposition : l'eau un bien commun et ou une ressource individuelle ?

En outre, il est précisé qu'il s'agit bien du stockage de l'eau de pluie ruisselant sur les toitures, mais qu'il n'est pas envisageable d'utiliser l'eau enfouie dans les nappes. Les participants insistent sur le fait de ne pas se substituer à la nature.

En outre, les élus ont eu un **débat sur l'eau des sources** présentes chez les particuliers : **est-elle un bien commun et doit-elle être injectée dans le réseau au profit de tous ?** Les élus soulèvent qu'elles ne sont pas toutes déclarées, même si elles sont censées l'être au-dessus d'un certain nombre de mètres cubes, et qu'elles ne sont pas facilement captables. L'usage n'est pas réglementé à l'heure actuelle, ce sujet est à approfondir.

Quelles sont les conditions à réunir pour que l'action des territoires ruraux sur l'eau contribue à la transition écologique de la France ?

- **Accompagner les particuliers grâce à des aides** pour la mise en place de système de stockage.

Compléments signalés au cours de la plénière :

- Concernant le ruissellement des eaux et l'infiltration, il faut repenser les politiques territoriales pour mieux stocker cette eau. Par exemple, pour les crues centennales, on a fait en sorte que l'eau s'évacue bien et vite, et maintenant elle s'évacue trop vite.
- Oui au stockage, mais pas au détriment des rivières.
- Un élu précise que depuis 2018, tout permis de construire doit inclure un bac de rétention de 120 m³. Il existe un intérêt aussi pour les gens, puisque ce bac de rétention a une cuve supérieure qui permet aux gens de récupérer de l'eau de pluie.

Désaccords émis au cours de la plénière :

- Un élu exprime son incompréhension vis-à-vis de la proposition de stockage au regard de la définition de bien commun proposé par Jean-Claude Pons en introduction. Il ne comprend pas la proposition de stockage de chacun, à son échelle et à son niveau. Pour lui un bien commun nécessite une gouvernance d'acteurs qui se mettent d'accord.
 - *Réponse du groupe* : La proposition concerne uniquement l'eau de pluie qui tombe des toitures. L'objectif est de limiter l'utilisation d'eau potable pour des usages où ce n'est pas nécessaire, comme stocker l'eau de pluie pour arroser son jardin et ne pas utiliser de l'eau potable.
- Un autre élu soulève une problématique : on essaie de dissocier un bien privé de l'eau pour les particuliers pour stocker, et un bien commun pour les agriculteurs et industriels. Si on impose que l'eau est un bien commun, c'est pour tout le monde. Les contraintes sur les agriculteurs et les industriels doivent être les mêmes pour tout le monde. Il ne faut pas opposer les acteurs par rapport à l'eau, et au contraire avoir une politique commune et les regrouper.
- L'eau de pluie doit être stockée dans et par les sols, pour amoindrir le risque de sécheresse. Il y a des solutions basées sur la nature qui peuvent nous aider, notamment sur les capacités de stockage du sol.
- Le stockage d'eau de pluie pose des questions quand c'est fait à grande échelle.
- Il ne faut pas mettre l'agriculture et le toit des particuliers sur le même plan, puisque la surface n'est absolument pas la même. Le fait de gérer le stockage de façon individuelle n'est pas un problème.
- La question de la propriété du bien commun est soulevée par un élu : quelles sont les limites de la propriété privée ? Une source peut-elle être considérée comme un bien public ? Les communes rurales ont besoin d'une précision sur le sujet. Où s'arrête le bien commun ? Va-t-il jusqu'à la propriété privée ?
- Un élu rappelle que l'AMRF n'est pas que représentante d'une vision pavillonnaire. Les villages ne sont pas composés que des pavillons, et il faut aussi réfléchir aux questions de stockage sur l'échelle des villages.
- Le problème du stockage dépend de la volonté de chaque individu : quand on est plusieurs, on est plus forts. L'histoire de stockage se pense dans un contexte géographique et social. Le rapport de voisinage de certaines grandes communes n'est pas le même que dans une commune très petite. Le partage de la ressource n'est donc pas le même.
- Problématique de la potabilisation de cette eau pluviale.
- Dans le groupe biodiversité, les élus ont partagé que la réglementation diffère en fonction des régions. C'est le même problème pour l'eau, surtout en ce qui concerne son stockage. Selon un élu, il y a un manque d'eau pour les espaces verts, et ils n'ont pas l'autorisation de faire du stockage. Il faut donc être assez modérés sur ce qu'on dit, et ne pas interdire le stockage de l'eau pour les usages de la commune.

5. DISTRIBUER

Détails : Les élus sont conscients des effets du changement climatique sur la quantité de la ressource en eau et soulignent la nécessité **d'adapter les usages de l'eau en fonction du changement climatique**, passant par une **réduction de la consommation globale**.

Qu'est-ce que les communes rurales devraient mettre en œuvre pour protéger et valoriser l'eau en tant que bien commun naturel / aménité rurale ?

Les élus souhaitent encourager les économies d'eau, et proposent de :

- **Développer la tarification progressive**, avec un prix socle calculé sur la consommation minimum nécessaire à un ménage, puis un prix progressif au-delà des besoins vitaux (notamment pour les propriétaires de piscine).
- **Encourager la tarification sociale** en distinguant les ménages selon leurs revenus.

Les élus indiquent que dans ce cadre il est nécessaire de différencier les usagers : citoyens, agriculteurs, industriels... Et s'interrogent sur la définition des critères. Ils préconisent que les critères soient déterminés à l'échelle de chaque syndicat (et non pas nationalement).

Compléments signalés au cours de la plénière :

- Un élu signale qu'il faudrait ajouter une partie sur le prix de l'eau. L'eau est un bien commun, mais selon lui le prix à la campagne devient plus important qu'en ville, étant donné le coût d'entretien des tuyaux. Il faudrait une tarification de l'eau (à l'échelle nationale), pour que tout le monde paye le même prix. *Après ce commentaire, plusieurs personnes ont exprimé leur désaccord dans la salle.*

- Réponse du groupe : Cette question a été abordée à la session 2, et tout le monde n'était pas d'accord. Il a été préconisé plus de transparence pour pouvoir comprendre le prix de l'eau dans les différents territoires.
- La différence entre les zones urbaines et rurales, c'est la densité de l'habitat. Il est plus facile d'amortir le coût en zone urbaine. L'élu réitère l'importance de faire financer l'entretien des réseaux par les Agences de l'eau.

6. MAÎTRISER LA CONSOMMATION

Qu'est-ce que les communes rurales devraient mettre en œuvre pour protéger et valoriser l'eau en tant que bien commun naturel / aménité rurale ?

- **Faire de la pédagogie et sensibiliser** afin de permettre aux différents usagers de mieux gérer l'eau et notamment de réduire ses consommations.
- **Systématiser dans tous les territoires le calcul de la disponibilité de la ressource et les données de consommation.** Il s'agit de mettre en œuvre une télérelève régulière, et pas uniquement tous les 3 ou 6 mois...) pour accélérer la prise de conscience.
- **Interdire certains usages lors des périodes de sécheresse.**

Certains participants appellent à bien les qualifier ces usages, par exemple l'interdiction d'arroser les jardins d'agrément qui ne serait pas appliquer aux jardins potagers.

Les élus s'interrogent sur les méthodes de contrôle pour faire appliquer les arrêtés préfectoraux. Ils jugent que ce n'est pas le rôle du Maire de procéder à ce contrôle.

Compléments signalés au cours de la plénière :

- Un élu exprime qu'il y a du travail à faire avec les habitants pour réduire leur consommation. La problématique des piscines privées est importante : elles se multiplient depuis la crise sanitaire.

7. RECYCLER

Qu'est-ce que les communes rurales devraient mettre en œuvre pour protéger et valoriser l'eau en tant que bien commun naturel / aménité rurale ?

- **Récupérer l'eau traitée dans les stations d'épuration** pour l'utiliser pour des usages locaux, plutôt que de les rejeter dans les cours d'eau.
- **Travailler sur l'épuration naturelle** via la renaturation des milieux, plutôt que de miser sur le traitement technique de l'eau.
- **Inciter les entreprises et agriculteurs à fonctionner en circuit fermé** pour limiter leur consommation d'eau.

Des participants soulèvent que c'est déjà le cas pour bon nombre d'entre eux.

8. LA GOUVERNANCE DE L'EAU

Qu'est-ce que les communes rurales devraient mettre en œuvre pour protéger et valoriser l'eau en tant que bien commun naturel / aménité rurale ?

- **Améliorer la représentation des élus ruraux dans les instances de décisions**, en généralisant le principe « 1 maire, 1 voix ».

Un élu précise que ce format peut alourdir la gouvernance. Tandis qu'une autre soulève qu'il s'agit d'un sujet technique et que cela nécessite une maîtrise du sujet. Dans ce cadre, les élus s'accordent sur la nécessité de former les élus.

- **Renforcer la reconnaissance des territoires qui sont prélevés en eau**, en réfléchissant à une rétribution plus juste. Celle-ci ne serait plus uniquement basée sur le nombre d'habitants, mais tiendrait également compte de la surface du territoire et ses aménités.

Compléments signalés au cours de la plénière :

- Un élu se demande si les maires sont représentés dans les Agences de l'eau, et si l'AMRF a des places réservées ?

9. L'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

Qu'est-ce que les communes rurales devraient mettre en œuvre pour protéger et valoriser l'eau en tant que bien commun naturel / aménité rurale ?

- **Mettre en place des actions coercitives** pour accélérer la mise aux normes des assainissement non-collectif, comme :
 - **Mettre en place des amendes progressives.**
 - **Obliger les vendeurs à mettre aux normes avant la vente.**

Certains vont plus loin en proposant un séquestre sur le prix de la vente si la mise aux normes n'est pas effectuée.

ANNEXES : SYNTHÈSE DU TRAVAIL RÉALISÉ EN SESSION N°2

Les compléments ajoutés lors du webinaire du 22 mars sont ajoutés en bleu.

Quels sont les enjeux de l'eau par rapport à la question de la transition écologique notamment pour les territoires ruraux ? Quels points de vigilance les communes rurales doivent-elles observer ? Quelles difficultés rencontrent-elles ?

1. Les enjeux

En préalable, les élus ont souligné **l'importance de protéger la ressource en eau**. Cette protection doit **tenir compte de sa qualité et de sa quantité**. Les élus remarquent une **augmentation de la raréfaction de l'eau** en lien direct avec ces deux aspects.

Quantité de la ressource

Les élus sont conscients des effets du changement climatique sur la quantité de la ressource en eau et soulignent la nécessité **d'adapter les usages de l'eau en fonction du changement climatique**, passant par une **réduction de la consommation globale**.

Des participants au webinaire affirment que **la progressivité du prix de l'eau** est un levier important pour diminuer fortement la consommation d'eau. Cela permet de faire payer les gros consommateurs. Des élus précisent que qu'il faut néanmoins **une part fixe pour couvrir les dépenses** de gestion de l'eau, car si les gens consomment moins il y aura moins d'argent pour les investissements.

Un participant soulève que l'eau est plus chère en campagnes qu'en ville, alors qu'elle vient des campagnes.

Les élus observent que **chaque été la ressource en eau est de moins en moins accessible**, ce qui crée **des conflits d'usages entre ses différents bénéficiaires**. La répartition des usages de l'eau doit être faite en **tenant compte des besoins de chaque acteur** (industriels, agricoles, individuels), mais aussi des territoires et de leurs habitants, **en veillant à un partage équilibré**.

Des élus insistent sur **l'importance des interconnexions entre les territoires**, qu'ils jugent souvent inexistantes.

Le changement climatique entraîne aussi des **variations importantes dans le cycle de l'eau**, y compris **des afflux momentanément excessifs**. Dans ces situations, une vigilance spéciale pourrait être mise en place pour **éviter les crues**. **Les feux de forêt sont un autre phénomène en augmentation qui nécessite une meilleure préservation des réserves d'eau, indispensables pour les combattre**.

Les élus ont aussi identifié d'autres enjeux spécifiques à **l'eau de pluie**. Pour **mieux pouvoir utiliser cette eau**, certains élus soulignent d'abord le besoin d'une **évolution de la législation** concernant son usage. Cela pourrait être accompagné du **ralentissement du cycle terrestre** de cette eau, et de **la facilitation de sa filtration et son absorption**. Un groupe propose d'inclure un pack « eau de pluie » dans les nouvelles maisons en construction. Néanmoins, **certaines élus s'interrogent sur la captation de l'eau de pluie, en se demandant s'il faut la récupérer, ou bien s'il est mieux de laisser la pluie s'infiltrer** dans la nappe phréatique. Dans ce cadre, plusieurs élus soulignent que **l'utilisation de solutions fondées sur la nature doit être priorisée**.

Les participants au webinaire sont **favorables à la récupération des eaux de pluies à l'échelle de la maison**, car l'eau de l'assainissement individuelle va d'ores-et-déjà à la nappe, et l'eau des toitures va déjà dans le réseau d'eaux pluviales. De plus, ce type de peut agir comme un tampon et permet de **disposer d'une eau pas chère et utile**. Une bonne solution pour l'économie du ménage.

Un groupe propose d'obliger la réalisation **d'investissements dans les réseaux par les structures compétentes**, pour **éviter les pertes et les fuites**, puisqu'aujourd'hui il existe entre 50 et 60% de perte dans les réseaux de distribution.

Les participants au webinaire confirment la nécessité de travailler sur **la sobriété, l'efficacité** et certains proposent de **travailler sur des projets** comme les retenues collinaires par exemple.

Qualité de la ressource

Plusieurs enjeux sont liés à la **qualité de l'eau**.

D'une part, les élus soulèvent **la pollution** de l'eau potable, souterraine, de pluie ou encore de surface... En effet, la **présence de polluants** dans la ressource est une source de préoccupation majeure pour beaucoup d'élus. Il est aussi important pour certains élus de **protéger la qualité des aires de captages**, en particulier pour l'eau potable, et d'améliorer la **qualité du réseau d'assainissement** pour réduire les risques de contamination.

D'autre part, **la préservation de la qualité des rivières, des zones humides et des couvertures végétales** est également cruciale pour maintenir sa qualité, prévenir l'érosion et protéger la biodiversité. Il s'agit de **préserver la qualité des milieux qui ont un rôle de stockage et d'épuration**. Le stockage artificiel, constitué par exemple de barrages, est considéré comme une aménité et la qualité de ses eaux doivent également être assurée.

Les élus préconisent de s'appuyer sur les **solutions sur la nature**, néanmoins ils estiment qu'ils manquent de moyens pour mettre en œuvre des actions concrètes. **Les actions sont connues mais difficiles à mettre en œuvre faute de moyens**.

Pour certains élus, il est important de **mieux protéger les captages plutôt que de faire des usines de traitement**.

Le paiement pour services écosystémiques pourrait être plus largement généralisé. Néanmoins, les élus observent une baisse des dotations de l'Etat. Dans ce cadre, certains préconisent que les agences de l'eau soient porteuses.

En complément, les élus soulignent l'importance de **la protection de la biodiversité, laquelle est « préalable à toute forme d'exploitation »**.

Enfin, des élus insistent sur le besoin de **valoriser les contraintes pour pouvoir avoir une eau de qualité. Les coûts liés à la distribution, la gestion, et la protection de l'eau doivent être pris en compte, ainsi que la question des périmètres de protection des puits** (qui peuvent souvent être dans les espaces dédiés aux énergies renouvelables par exemple).

Les élus précisent qu'il faut bien **penser le dimensionnement des assainissements collectifs**, pour qu'ils correspondent aux besoins du territoire desservi. Pour certains élus, **les eaux usées sont aussi un bien commun. Les réseaux d'eaux usées peuvent constituer une ressource** : elles pourraient être utilisées pour irriguer les espaces publics ou le milieu agricole.

Gouvernance et encadrement de la gestion de l'eau

Certains élus ont intégré un **préalable politique sous forme de principe** pour répondre à l'ensemble des questions : ils soulignent **le rôle primordial que joue l'eau, puisqu'ils considèrent que l'eau c'est la vie, et qu'elle doit être partout et pour tous**. L'eau est aussi un bien commun et une ressource précieuse et désirable.

Sa gouvernance doit être attentive à la surface, aux populations et aux élus les plus proches, c'est-à-dire, les élus ruraux. En outre, ils remarquent que l'exploitation de l'eau doit être réalisée au plus près des habitants. Dans ce sens, certains considèrent que la régie publique supracommunale est la solution la mieux adaptée pour accomplir ce principe.

Pour les élus du webinaire, afin de bénéficier d'une meilleure gestion de l'eau, **la structure adaptée est la structure hydrographique** (sources et bassins versants) et non la structure administrative (communes, communautés de communes...).

Des élus proposent **d'inclure aux PLUi la création et la protection des captages** ou des réserves d'eau de pluie dans le territoire.

Les points de vigilance

En premier lieu, les élus soulignent **la gouvernance comme un point de vigilance majeur**. La présence continue des élus au pilotage des structures « eau » est essentielle. Il faut aussi tenir compte des disparités locales et territoriales dans la gestion et la gouvernance de l'eau. En ce sens, plusieurs élus mentionnent la nécessité de ne pas avoir un modèle national unique. La mise en place **d'une régie publique supracommunale** serait aussi un moyen pour participer à la gouvernance.

Les participants ont soulevé **la stratification des compétences**, que certains élus ont qualifiée d'un « millefeuille », réparties entre syndicats, agences, et autres acteurs. Cela entraîne un manque de clarté. Les élus ont remarqué que **la présence de plusieurs agences de l'eau sur le même territoire entrave sa bonne gestion**.

Enfin, **la loi NOTRe et le transfert de la compétence « eau et assainissement » vers l'intercommunalité** inquiète des élus, à des degrés différents, certains y étant même opposés. Pour nombre d'entre eux, **les communes doivent pouvoir participer de façon active et équitable aux décisions liées à l'usage de l'eau**. Ainsi, elles pourront devenir une vraie partie prenante de la gouvernance de l'eau.

En deuxième lieu, des élus notent l'importance d'être attentifs à **l'aménagement du territoire**, surtout pour le maintien des zones humides, des prairies et des ruissellements. La détérioration de ces zones peut affecter la qualité des eaux (de surface). **Les sols nus et la suppression des haies, créent des ruissellements et complique l'absorption. Dans ce cadre, les territoires perdent de l'eau mais aussi de la terre**.

Cela implique aussi de tenir compte de la possible **concurrence des usages de l'eau dans les territoires et des conflits que cela pourrait occasionner**.

Le point financier, au sens large, a aussi été partagé. Savoir **comment sont financées les agences de l'eau, la ressource en elle-même et sa redistribution** est important pour beaucoup d'élus. Aujourd'hui **le prix de l'eau varie beaucoup d'un territoire à l'autre**. Ils souhaitent un financement transparent et en cohérence avec les ressources des territoires.

Un élu propose de produire **une carte avec le prix de l'eau par territoire** pour avoir de la transparence. Pour lui il faudrait **une réflexion globale sur le prix de l'eau** dont le principe actuel est « l'eau paye l'eau » (c'est-à-dire le coût de création, gestion, réhabilitation des réseaux, de l'assainissements...) ce qui représente des investissements très coûteux.

Les élus ont échangé rapidement sur **les bassines**. Certains estiment qu'il s'agit d'une mauvaise réponse à une bonne question et que **les pratiques agricoles doivent évoluer** (vers des productions moins consommatrices en eau). Néanmoins d'autres élus, précisent qu'il ne faut pas mélanger bassines (avec prélèvement dans la nappe) et réserves d'eau. Ils appellent à une priorisation des activités.

Un élu indique qu'il y a une différence entre nappes phréatiques et nappes profondes, et qu'il s'agit de protéger particulièrement les profondes.

Les difficultés

La prise de conscience est primordiale en ce qui concerne la problématique de l'eau :

D'une part, les élus insistent sur l'importance **d'une prise de conscience collective**, au niveau des territoires. **Un élu ajoute que cela concerne notamment dans les zones urbaines**.

Une meilleure connaissance des enjeux et des données de consommation et de disponibilité de la ressource permettrait aux habitants de connaître la situation de leur territoire et pourrait aboutir à un usage plus responsable de l'eau. [La sensibilisation est un levier essentiel pour certains élus, mais les élus ont besoins de soutiens.](#)

Pour les élus, les communes peuvent encourager les petits gestes à fort impacts (bulletins verts, distribution d'émousseurs...). En outre, elle peut agir directement les équipements publics ou encourager les grands équipements privés à agir (parc des expos, les golf...).

D'autre part, cette prise de conscience concerne aussi les enjeux liés à l'utilisation agricole de l'eau : il est essentiel de mieux accompagner les agriculteurs dans leur changement de pratiques. Un partage des pratiques des territoires permettrait de mieux implémenter ce changement.

La PAC joue un rôle déterminant pour accélérer le passage au bio et ainsi limiter les intrants agricoles (qui ont un impact important sur la qualité de l'eau). Des lois ont déjà permis de grandes avancées, mais il faut poursuivre. Les élus ont cité l'exemple de la Ville de Munich qui a interdit l'utilisation d'intrants chimiques sur ses bassins versants. Néanmoins, pour limiter les intrants, il faut trouver un modèle économique compatible.

En outre, concernant les intrants, les particuliers et les mairies font parfois un usage excessif des produits de jardinage. Il est primordial d'accompagner vers les bonnes pratiques, de trouver des solutions à plusieurs.

Des élus soulignent **la diminution progressive des subventions** pour l'installation, la rénovation et la mise en œuvre des réseaux d'assainissement. Ils proposent que la taxe de prélèvement soit la même pour tous les usages de l'eau.

Les assainissements autonomes posent aussi plusieurs difficultés : ils ne sont pas forcément aux normes, il existe un manque de financement pour les rénover et ils ne sont plus inclus dans le nouveau Plan Eau. [Les participants au webinaire appuient cette difficulté et soulèvent le manque d'appui technique et de financement.](#)

D'autres difficultés ont été identifiées, telles que :

- Un manque de solidarité intercommunale dans la gestion de la ressource.
- L'évolution des pratiques humaines sur les aires de captage.
- Des refus pour le traitement des eaux usées avec des règles sanitaires figées.

Expert et pépète de territoire présents à la session n°2

- **Baptiste JULIEN**, Responsable du pôle eau AMORCE
- **Christine MALFOY**, Vice-Présidente de l'Etablissement Public Territorial du bassin Versant de l'Ardèche

Synthèse du groupe de travail

Gestion de la biodiversité

1. Connaître la biodiversité de son territoire

Qu'est-ce que les communes rurales devraient mettre en œuvre pour protéger et valoriser la biodiversité en tant que bien commun naturel / aménité rurale ?

La majorité des élus soulignent l'importance de **connaître la biodiversité de son territoire**, notamment à travers la **mise en place d'un atlas de la biodiversité**. L'objectif serait d'être en mesure **d'identifier les points spécifiques à protéger** par espèces ou par zones. Quelques élus précisent que cet inventaire devrait être **participatif**.

D'autres élus expliquent que cet inventaire ne devrait **pas se limiter à l'échelle d'une commune**. Afin de mieux pouvoir la préserver et la protéger, il est en effet nécessaire de connaître la biodiversité **à l'échelle d'un bassin**.

Compléments signalés au cours de la plénière :

- Une élue rappelle qu'il ne faut pas oublier la protection des pollinisateurs et des autres espèces vivantes.

2. Faire connaître les outils de protection de la biodiversité

Qu'est-ce que les communes rurales devraient mettre en œuvre pour protéger et valoriser la biodiversité en tant que bien commun naturel / aménité rurale ?

La plupart des élus déplorent le fait que les outils de protection de la biodiversité tels que l'atlas de la biodiversité ne sont souvent connus que des techniciens et de quelques élus. **Il y a ainsi un enjeu à les faire connaître**.

Compléments signalés au cours de la plénière :

- Les élus mentionnent des outils de protection de la biodiversité qu'il est utile de connaître : le Schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF-E), le Périmètre de protection d'espaces agricoles et naturels (PAEN), la trame verte et bleue dans les plans locaux d'urbanisme (PLU). Une élue cite également le programme « Territoires engagés pour la nature » de l'Office français de la biodiversité.
- Cependant, une élue pointe un risque de technicisation de la discussion qui empêcherait les citoyens de s'approprier l'enjeu de la préservation et protection de la biodiversité. Elle affirme que la discussion doit rester accessible aux citoyens, surtout lorsqu'on parle de biens communs.

3. Permettre à la population de s'approprier l'enjeu de protection et préservation de la biodiversité

Qu'est-ce que les communes rurales devraient mettre en œuvre pour protéger et valoriser la biodiversité en tant que bien commun naturel / aménité rurale ?

Cette **appropriation par la population renforcera l'efficacité des actions** des communes en matière de protection et préservation de la biodiversité. Pour rendre cette appropriation possible, les élus considèrent qu'ils doivent :

- **Informé ;**
- **Sensibiliser ;**
- **Éduquer ;**
- **Convaincre la population** (écoles, entreprises, élus, etc.) de l'intérêt de protéger la biodiversité. Cela passe par la contrainte ou par le fait de « donner envie » à la population
- **Communiquer, faire de la pédagogie.**

4. Permettre aux enfants de s'immerger dans la nature

Qu'est-ce que les communes rurales devraient mettre en œuvre pour protéger et valoriser la biodiversité en tant que bien commun naturel / aménité rurale ?

Quelques élus mettent en avant l'importance de permettre à chaque enfant **d'avoir une immersion dans la nature** à travers plusieurs actions : vacances pour tous dans la nature, classes vertes, colos environnement, service civique environnement, etc. Cela leur donne l'opportunité **d'apprendre à aimer et à ressentir la nature** en vue de mieux la protéger. Les communes rurales pourraient accueillir des enfants provenant de communes urbaines.

5. Sensibiliser les adultes

Qu'est-ce que les communes rurales devraient mettre en œuvre pour protéger et valoriser la biodiversité en tant que bien commun naturel / aménité rurale ?

D'autres élus rappellent également l'importance de **sensibiliser les adultes**, notamment grâce à **des conférences** sur le réchauffement climatique.

6. Considérer le bien commun comme un héritage à fructifier et transmettre

Qu'est-ce que les communes rurales devraient mettre en œuvre pour protéger et valoriser la biodiversité en tant que bien commun naturel / aménité rurale ?

Pour quelques élus, cela implique que **la préservation et la protection de la biodiversité ne devrait pas s'arrêter au mandat d'un élu.**

Désaccords signalés au cours de la plénière :

- Ce sujet soulève un débat au sein du groupe à propos de quelle biodiversité il est souhaitable de protéger. Certains élus estiment qu'il est primordial de « figer » la biodiversité que nous avons actuellement, tandis que d'autres élus estiment qu'il faudrait « récupérer » la biodiversité du passé que nous avons perdu. Se pose alors la question de la réintroduction des espèces dans un habitat. Plusieurs élus sont plutôt partisans du « laissez-faire ». Pour eux, il est plus pertinent de faire confiance à la biodiversité qui se restaure toute seule, en misant par exemple sur des solutions fondées sur la nature.

7. Définir un plan de protection de la biodiversité à l'échelle des territoires

Qu'est-ce que les communes rurales devraient mettre en œuvre pour protéger et valoriser la biodiversité en tant que bien commun naturel / aménité rurale ?

Les élus souhaiteraient la définition et la mise en œuvre d'**un plan de protection de la biodiversité** à l'échelle des territoires. Il doit conduire à :

- Former et informer tous les citoyens, enfants, adultes et notamment les élus et permettre à chaque nouvelle génération de s'immerger dans la nature.
- Se doter des outils légaux et financiers nécessaires.
- Faire connaître les bonnes pratiques et les outils vertueux existants.
- Mettre en place diverses formes d'intervention :
 - Réaliser un diagnostic complet du territoire (notamment en élaborant un atlas de la biodiversité) ;
 - Avoir une maîtrise foncière des zones de biodiversité ;
 - Développer les corridors écologiques ;
 - Avoir un droit de préemption des espaces naturels pour la protection ;
 - Renforcer la lutte contre les dépôts sauvages (en sachant qu'aujourd'hui, il n'y a pas de réponse pénale adaptée) ;
 - Faire des haies et espaces boisés des « espaces communs » ;
 - Mettre en œuvre un plan de gestion de la biodiversité communale à partager avec la population ;
 - Protéger les zones humides ;
 - Décider des corridors écologiques dans les PLU ;
 - Mettre en œuvre des plans de sensibilisation à l'environnement et à la protection de la biodiversité dans les écoles ;
 - Identifier et mettre en œuvre des solutions techniques pour la protection de ressources en eau bénéfiques aux animaux sauvages ;
 - Encourager le stockage des eaux pluviales de toitures dans les constructions pour favoriser le développement des plans de végétalisation ;
 - Encourager la sobriété des services des communes et de la population par une communication adaptée et le développement des sciences participatives.

8. Modifier le statut des Conservatoires d'espaces naturels

Qu'est-ce que les communes rurales devraient mettre en œuvre pour protéger et valoriser la biodiversité en tant que bien commun naturel / aménité rurale ?

Les élus recommandent de **créer, à partir des Conservatoires d'espaces naturels (CEN), un établissement public ayant un statut et des pouvoirs similaires au Conservatoire du Littoral** afin d'agir pour la préservation et la conservation de la biodiversité et du patrimoine naturel. Il ne s'agit pas de créer une nouvelle structure mais de renforcer une entité existante.

Compléments signalés au cours de la plénière :

- Des élus pointent le risque d'alourdir le système actuel en créant une nouvelle structure. Le groupe répond qu'il ne s'agit pas de créer une nouvelle structure mais de préserver les CEN pour en faire un établissement public.

9. Mettre en cause la propriété privée

Qu'est-ce que les communes rurales devraient mettre en œuvre pour protéger et valoriser la biodiversité en tant que bien commun naturel / aménité rurale ?

Les élus réclament des lois plus protectrices de la biodiversité et restrictives des actions qui peuvent la menacer (y compris, dans certains cas, en mettant en cause la propriété privée), discutées avec les différents acteurs concernés. Ces lois doivent prévoir des outils réglementaires afin d'intervenir localement pour protéger la biodiversité, notamment en **soumettant à un régime d'autorisation ou de déclaration toute intervention sur parcelles privées ou publiques ayant un impact potentiel sur la biodiversité** (exemple : changement de la nature du sol et coupes d'arbres).

10. Intégrer la préservation et la protection de la biodiversité dans la Politique agricole commune

Qu'est-ce que les communes rurales devraient mettre en œuvre pour protéger et valoriser la biodiversité en tant que bien commun naturel / aménité rurale ?

Les élus souhaitent que **la préservation et protection de la biodiversité soit renforcée dans la Politique agricole commune (PAC)**, notamment pour accélérer la transition des pratiques agricoles et pour que la protection de la biodiversité soit prise en compte dans les échanges commerciaux de l'Union européenne.

ANNEXES : SYNTHÈSE DU TRAVAIL RÉALISÉ EN SESSION N°2

Les compléments ajoutés lors du webinaire du 22 mars sont ajoutés en bleu.

Quels sont les enjeux de la biodiversité par rapport à la question de la transition écologique notamment pour les territoires ruraux ? Quels points de vigilance les communes rurales doivent-elles observer ? Quelles difficultés rencontrent-elles ?

Les enjeux

Premièrement, des élus soulignent que la biodiversité est aux mains des communes rurales puisque celles-ci représentent 88% du territoire national.

Deuxièmement, les élus insistent sur l'importance de préserver et protéger la biodiversité. En effet, la biodiversité fournit d'une part de nombreux services nécessaires à notre santé, vie et survie. Elle regorge par exemple de ressources médicamenteuses et d'insectes pollinisateurs qui contribuent à notre santé humaine et notre alimentation. D'autre part, elle est cruciale afin de relever l'ensemble des défis liés au changement climatique. Des élus citent à ce titre "les solutions fondées sur la nature". Par exemple, la biodiversité joue un rôle fondamental dans la capture du carbone et est à l'origine d'îlots de fraîcheur. En outre, la biodiversité peut être aussi un levier important de développement touristique de la commune.

Or, les services rendus par la biodiversité ne sont pas entièrement reconnus, voire ils sont minimisés (exemple : la biodiversité nocturne). Ainsi, des élus encouragent à les reconnaître, notamment en finançant des actions de préservation de la biodiversité et plus largement en créant une "politique de la ruralité et de la biodiversité". Pour ces élus, **les aménités rurales font partie des "outils de vie et de survie" des communes rurales**, au même titre que la voirie, par exemple. Autrement dit, ils participent tous deux au quotidien de la population et méritent à cet égard d'être financés. Quelques élus avancent néanmoins que cette reconnaissance pourrait dépasser la sphère marchande.

Dans le but de préserver la biodiversité, des élus distinguent d'une part "des enjeux réversibles" et d'autre part "des enjeux irréversibles". Les enjeux irréversibles correspondent aux êtres vivants et écosystèmes sur lesquels il n'est pas possible d'intervenir immédiatement pour les préserver (exemple : fonte des glaces), à l'inverse des enjeux réversibles (exemple : la protection des espèces comme les loups). Cela évite de concentrer des investissements dans des secteurs économiques basés sur un modèle irréversible, tels que l'économie de la neige. **Au cours du webinaire, des participants ont noté que la distinction entre les enjeux réversibles et irréversibles n'est pas claire, pas facile à comprendre et peut-être pas opérante.**

De plus, au nom de la préservation de la biodiversité, **des élus invitent à ne plus différencier "l'humain et le non-humain" pour considérer l'ensemble des êtres vivants.** **Désaccord avec le groupe Biodiversité : nous sommes responsables du vivant mais nous ne discutons pas avec l'arbre que nous protégeons (mais désaccord entre les participants : certains considèrent que la vision anthropocentrée nous empêche d'agir. Par ailleurs, elle conduit à « l'homme augmenté »).** **Désaccord avec le groupe Biodiversité : On ne peut pas tout protéger : ne faut-il pas plutôt donner la priorité aux espèces essentielles (désaccord entre les participants au webinaire : une partie considère qu'il faut autant protéger la mouche que le bœuf)**

D'autres élus ajoutent que **la protection de la biodiversité devrait être intégrée aux politiques d'urbanisme** afin d'assurer un partage des espaces et des usages entre les humains et les autres espèces vivantes, en particulier à travers des outils fonciers. Ainsi, la construction humaine d'espaces urbains ne devrait pas empiéter sur les espaces d'autres espèces. **La protection de la biodiversité doit être croisée avec la question du développement des communes et de l'étalement urbain qui est destructeur de biodiversité.** **Désaccord avec le groupe Biodiversité : la biodiversité commence à être intégrée dans les SCOT, il faut la renforcer plutôt que l'intégrer (mais désaccord entre les participants au webinaire : la biodiversité est déjà dans les PLU et elle impose des contraintes qui nous empêchent de faire ce que l'on doit faire / veut faire)**

Avenir des sols. Il faut trouver un équilibre : leur donner une valeur juridique ou morale permettrait de les préserver au mieux. C'est aux élus de protéger les zones humides ; or, ils manquent de moyens

D'après les élus, la préservation de la biodiversité implique un certain nombre de prérequis. En premier lieu, elle requiert de **lutter contre "l'amnésie environnementale" et de connaître au mieux l'état de la biodiversité de son territoire.** Cela peut passer par la mise en place d'un Atlas de la biodiversité. En deuxième lieu, elle exige de **réduire les impacts négatifs sur la biodiversité.** Aussi certains élus se demandent comment atténuer les effets du développement économique de leurs territoires sur la biodiversité (coupes rases en forêts, monoculture, pêche intensive, disparition des haies, etc.) ou encore comment allier biodiversité et production énergétique.

Enfin pour plusieurs élus, il est primordial que la population s'approprie l'enjeu de la biodiversité afin que celle-ci soit "l'affaire de tous". Cela doit se traduire par de la sensibilisation, de la communication et de l'éducation. Cependant, quelques élus signalent que gagner l'adhésion de la population exige de **trouver des compromis ou en d'autres termes "un juste milieu".** En effet, être catégorique au nom de la biodiversité n'est pas toujours possible car il faut parfois respecter les usages établis par la population depuis des années.

Il est nécessaire de **trouver un équilibre entre les différents acteurs.** Ex. : la filière Comté dans le Doubs est très importante économiquement mais elle a dégradé les cours d'eau

Il est nécessaire de **réformer la PAC pour rééquilibrer les territoires** et permettre de changer les financements (afin de lutter contre l'agro-industrie)

Les points de vigilance et les difficultés

En premier lieu, la majorité des élus rencontrent des difficultés pour rassembler la population locale autour de l'objectif de préservation de la biodiversité. Ils expliquent qu'il est difficile de travailler avec certains acteurs locaux - les agriculteurs et les chasseurs notamment - car ils ont souvent

des craintes ou des réticences quant à la mise en place d'actions de préservation de la biodiversité. Des conflits d'usages peuvent aussi émerger. C'est pourquoi il faut faire preuve de pédagogie et acculturer l'ensemble des acteurs concernés et des habitants à cet enjeu. En ce sens, les élus souhaiteraient valoriser davantage les bienfaits de la biodiversité auprès de la population. Un élu nuance tout de même ces propos en constatant que les citoyens sont généralement plus avancés que les élus sur les questions environnementales. En outre, un élu nous alerte sur la nécessité de porter ce discours au-delà des communes rurales car les communes urbaines ont aussi leur part de responsabilité. **Beaucoup de difficultés avec les pratiques de loisir en milieu naturel** : les réseaux conduisent à concentrer les pratiques dans les mêmes lieux. Il faut mettre des limites et les faire respecter ; au moment où le gouvernement promet la création de nouvelles brigades de gendarmerie, on pourrait créer des brigades de l'environnement pour protéger et faire respecter l'environnement

En deuxième lieu, les élus peuvent être limités dans leur intervention en matière de biodiversité pour diverses raisons. Tout d'abord, ils ne sont pas toujours maîtres du foncier. Ensuite, la plupart des élus souffrent d'un manque de moyens et d'outils pour assurer la protection de la biodiversité dans leurs communes. Quelques-uns regrettent plus précisément le **manque de moyens de la police de l'environnement** afin d'éviter les atteintes à la biodiversité. Les amendes appliquées restent souvent dérisoires ou ne sont jamais appliquées. L'idée de créer des brigades vertes intercommunales a été évoquée.

Par conséquent, dans le but d'agir efficacement et rapidement, certains élus aimeraient avoir la possibilité de mettre en œuvre **des plans locaux de biodiversité (PLB)**. Certes, les Atlas de la biodiversité communale existent déjà mais ils impliquent la réalisation d'un diagnostic complet en amont, ce qui allonge la durée du processus. De même, d'autres élus aimeraient disposer **d'outils juridiques, fondés entre autres sur la notion d'intérêt public majeur**. Néanmoins, des élus ont mis en exergue **quelques outils existants** dont les communes rurales pourraient s'emparer davantage :

- Atlas de la biodiversité communale (ABC) ;
- Espace boisé classé (EBC) ;
- Acquisitions foncières et droits de préemption ;
- Obligations réelles environnementales (ORE) ;
- Aires terrestres éducatives (ATE) ou Aires marines éducatives (AME) ;
- Espaces naturels sensibles (ENS).

Les élus notent également l'importance d'une législation en matière de protection de la biodiversité (exemple : législation relative à l'usage des néonicotinoïdes ou législation relative aux filets de pêche). Quelques élus avancent que la loi pourrait aller plus loin en attribuant une personnalité juridique aux biens naturels communs (rivière, mare...) en vue de mieux protéger ces espaces.

En troisième lieu, pour plusieurs élus, la préservation de la biodiversité exige une ingénierie, un accompagnement et des financements. En effet, certaines compétences techniques échappent aux élus. Par exemple, des élus reconnaissent éprouver des difficultés à définir les contours de leurs actions de préservation de la biodiversité. Sans accompagnement, ils pourraient, involontairement, mettre en place des actions néfastes à la biodiversité. Cet accompagnement pourrait provenir de services municipaux qualifiés.

Les élus confirment toutefois qu'ils ont eux-mêmes un rôle crucial à jouer dans la préservation de la biodiversité. Ils relatent par exemple que beaucoup de communes ne pratiquent pas l'extinction nocturne de l'éclairage public qui favoriserait pourtant la biodiversité nocturne.

Pour aller plus loin, quelques élus voudraient de la sorte bénéficier d'une compétence "biodiversité". Une volonté politique commune (à plusieurs échelons territoriaux) autour de cet enjeu est aussi indispensable.

En dernier lieu, les élus soulèvent **des points de vigilance** à prendre en compte dans des politiques de la biodiversité :

- La notion de "protection de la biodiversité" peut conduire à utiliser des outils plus ou moins puissants sur des espaces dits protégés et peut ainsi déboucher sur une anthropisation de la nature. Pour cette raison, il est préférable d'adopter **une approche de renaturation** dans laquelle on laisserait les mécanismes naturels reprendre leur place sans une intervention humaine. **Désaccord entre les participants au webinaire : la renaturation et les mécanismes naturels peuvent ne pas suffire, il y a des cas dans lesquels une intervention humaine est nécessaire (par ex. la migration assistée de la forêt pour l'adapter au changement climatique car certaines espèces ne sont plus adaptées à leur milieu traditionnel. Dans certains cas, la diversité des essences dépend de l'intervention humaine**
- Les communes rurales n'ont pas vocation à **"devenir un musée"** à cause des politiques de la biodiversité. Il s'agit de trouver des compromis entre ce qu'elles possèdent et ce que les touristes viennent chercher chez elles.

Il faut arrêter la casse : la destruction de la biodiversité par le monde agricole a abouti, notamment, à la suppression des 2 millions de km de haies au cours des 5 dernières années (alors que dans le même temps, on finance la replantation de haies...)

On ne peut pas faire partout la même chose. Il faut que les **actions soient adaptées aux territoires**

Expert et pépite de territoire présents à la session n°2

- **Mickaël WEBER** - Président de la Fédération des parcs naturels régionaux et Maire de *Woelfling-lès-Sarreguemines*
- **Patrick BARBIER**, Maire de *Muttersholtz*
- **Serge HIET**, Maire de *Val-de-Vesle*
- **Patrick CAMUS**, Adjoint au Maire de *Plougoumelen*

Grand atelier des Maires ruraux pour la transition écologique

Thématique 3

Leviers d'action et ressources pour la
transition des territoires ruraux



Dans ce document vous trouverez **la synthèse des travaux** des membres concernant la **thématique 3 : leviers et ressources pour la transition écologique des territoires ruraux**.

La délibération conduite sur cette thématique s'est structurée autour de la réponse aux questions suivantes :

- En quoi la Citoyenneté active peut-elle être un moteur de la contribution des communes rurales à la transition écologique ?
- Quels sont les points de vigilance et les difficultés des territoires ruraux concernant cette thématique ?
- En matière de coopération territoriale [citoyenneté active ; le financement et la fiscalité ; l'ingénierie et le conseil], qu'est-ce qui doit être mis en œuvre pour que les communes rurales soient plus actives dans la TE ?

Le livrable du Grand Atelier sur cette 2^{ème} thématique se structure en 4 parties :

- Résultats des travaux concernant la citoyenneté active
- Résultats des travaux concernant la coopération territoriale
- Résultats des travaux concernant l'ingénierie et le conseil
- Résultats des travaux concernant le financement et la fiscalité

Au sein des parties relatives à chacune des sous-thématiques vous trouverez les résultats de la production finale des groupes ayant traité de ces sujets et qui ont été présentés au *plenum*. Les remarques et compléments en plénière ont été ajoutés en vert et rouge.

Dans les résultats des travaux, le code couleur signifie :

- Objets de débat au sein des groupes
- Compléments lors de la plénière
- Points de désaccord lors de la plénière

Synthèse du groupe de travail

Citoyenneté active

Enjeu principal : Réaffirmer que la commune rurale est l'échelle idéale pour impliquer les citoyens dans les transitions écologiques.

Enjeu 1 : Capacité d'animation locale

Embarquer la population et les territoires pour réussir les transitions écologiques

Enjeux par rapport à la transition écologique :

Les territoires ruraux vont être très sollicités dans le cadre de la loi d'accélération des énergies renouvelables. Dans ce cadre, la participation citoyenne et l'expression de l'ensemble des parties prenantes, le tout dans un temps contraint et limité, conditionne la réussite de mise en place des projets ENR.

De manière générale, les démarches associant les citoyens en amont des projets et politiques sur la transition écologique peuvent permettre :

- Une meilleure appropriation des enjeux et de la diversité des acteurs ;
- Des propositions plus innovantes ;
- Une dynamique de propositions de solutions au lieu d'opposition.

Points de vigilance et difficultés :

- Les démarches participatives peuvent être manipulées par des oppositions pour arrêter un projet en faveur de la transition écologique.
- Risque qu'une partie seulement de la population s'implique en faveur de la transition écologique, pour des raisons économiques, par manque de temps ou par manque d'intérêt.
- Ne pas systématiquement déléguer à des pôles projets (type PETR – Pôle d'équilibre territorial et rural) qui exonèrent des villages d'impliquer leur population : attention cependant, cela dépend des territoires.
- Certains projets d'ENR comme l'installation d'éoliennes peuvent avoir des impacts (sur les paysages, les rivières, etc.) qui vont au-delà du territoire d'une commune. Il s'agit donc d'impliquer l'ensemble des citoyens concernés.
- Garantir la transparence dans la construction, les évolutions, les marges de manœuvre, les enjeux et les impacts des projets liés à la transition écologique.

Qu'est-ce qui doit-être mis en œuvre ?

- **L'écriture du récit peut être l'occasion de faire prendre conscience** de la situation actuelle et de favoriser la montée en compétence de la population sur la transition écologique. Il ne faut pas tomber dans des discours alarmistes, afin d'éviter de nombreux clivages.
- La commune doit permettre **l'appropriation et la connaissance du bien commun par les habitants**, ce qui les pousserait à avoir envie de préserver leur environnement et d'en prendre soin.
- Cela doit passer par la transmission de savoirs, et **la formation / information de la population sur les enjeux de transition écologique**. *Des outils de sensibilisation peuvent être utilisés comme la Fresque du Climat, films, spectacles, conférences.*
- Mettre à disposition des élus et des communes une **banque de données avec des interviews et des articles qui permettent à la fois de fournir des ressources sur la transition écologique et sur des pépites mais aussi sur la participation citoyenne** (méthodes d'animation par exemple : boîte à outils).
- Un maire ne peut pas tout faire, il doit pouvoir **déléguer** : en ce qui concerne la participation citoyenne, la mobilisation des associations peut être intéressante.
- Il faut des **moyens** pour faire vivre la citoyenneté active : besoin **d'animation locale** et de **formations sur la participation citoyenne et l'animation**.
- Quelques principes/idées pour la participation citoyenne :
 - Privilégier le collaboratif plutôt que le vertical
 - Diversifier les modes d'animation
 - S'appuyer sur des animations mobilisant les enfants
 - S'appuyer sur des réalisations concrètes
 - Utiliser le budget participatif lorsque la taille de la commune le permet
 - Expérimenter le conseil municipal ouvert
- **S'inscrire sur le temps long** et **célébrer les petites victoires à chaque étape** (ne pas oublier la convivialité).

Compléments signalés au cours de la plénière :

- Le vocabulaire utilisé dans les démarches de concertation doit être adapté pour être compréhensible par tous.
- Diffuser des messages adaptés à tous les âges.

Désaccords signalés au cours de la plénière :

- Débat autour de la nécessité de présenter un « discours alarmiste » aux citoyens :
 - Certains pensent que la dimension « alarmiste » est indispensable compte tenue l'urgence de la situation.
 - Certains pensent qu'il faut plutôt « tirer la sonnette d'alarme », tout en apportant des solutions et en accompagnant leur mise en œuvre.
 - Certains pensent que les discours alarmistes peuvent paralyser et créer des clivages, et qu'il faut plutôt être en capacité de rassembler.
 - Certains pensent que le terme « discours » n'est pas adapté car trop solennel, il vaut mieux parler de déclaration.

Enjeu 2 : Reconnaître le rôle des communes rurales et des maires pour renforcer la citoyenneté active

Enjeux par rapport à la transition écologique :

La commune rurale est l'échelon qui dispose de la plus grande proximité avec les habitants. Par conséquent, elle permet plus facilement de créer des liens qui sont un préalable indispensable pour favoriser la co-construction d'actions en faveur de la transition écologique, et faire des citoyens des acteurs plus engagés.

La commune rurale est l'échelle idéale pour écrire un nouveau récit, plus protecteur des écosystèmes et propre à la singularité de chaque territoire.

Points de vigilance et difficultés :

- Limite des compétences et du budget des communes rurales (certaines ont très peu d'habitants)
- Limite de disponibilité et de connaissance sur la transition écologique des élus : épuisement (et parfois sacrifices financiers) en particulier dans le contexte de la loi d'accélération des énergies renouvelables. Dans ce cadre, une réflexion sur l'évolution du statut de l' élu serait à organiser.

Connaissance inégale des élus sur la loi d'accélération des énergies renouvelables (quelles sont les marges de manœuvre qu'il est possible de communiquer aux citoyens ?). Attention, si cette loi échoue, cela pourrait être reproché aux communes rurales.

Qu'est-ce qui doit-être mis en œuvre ?

- Il **existe déjà de la participation citoyenne** dans les villages, souvent invisible (nettoyage des chemins, etc.).
- **Valoriser et réactiver** cette participation, qui est souvent spontanée, volontaire et très horizontale : tout le monde peut s'investir et dans beaucoup de cas il n'y a pas besoin d'ingénierie.
- Cela permettrait de **donner envie de s'investir pour le village et le bien commun** (fierté)
- Le maire peut également avoir le rôle de **regrouper les associations du territoire et les amener à travailler ensemble**, même si leurs objets ne sont pas liés au départ.
- En gérant les "problèmes" du quotidien, les maires disposent d'une **grande proximité avec les habitants** : de ce fait, il dispose d'une grande capacité de conviction pour **convaincre et embarquer** les habitants dans la transition écologique. De manière générale, le maire a une capacité à **rassembler**.
- Besoin de formation des élus à la participation citoyenne pour avoir la capacité de : mobiliser les habitants, questionner et prendre en compte les idées exprimées, partager la parole, faire confiance et savoir déléguer, évaluer le temps nécessaire pour les échanges avec les citoyens et la validation collective des différentes étapes d'un projet tout en réussissant à respecter sa temporalité. C'est particulièrement le cas dans le cadre de la loi d'accélération des ENR ;

Le groupe a débattu sur l'articulation, la complémentarité et les places des communes rurales par rapport à l'État.

Compléments signalés au cours de la plénière :

- Comment aborder le problème des communes qui ne sont pas partantes (pour la transition écologique et pour la citoyenneté active) ? Comment sensibiliser le reste des maires ruraux ?

Désaccords signalés au cours de la plénière :

- Il est parfois difficile pour les maires de convaincre d'autres élus : convaincre les habitants sera donc encore plus compliqué.

Enjeu 3 : Mettre à disposition des lieux pour l'exercice de la citoyenneté active

Qu'est-ce qui doit-être mis en œuvre ?

- Besoin de lieux dans les communes pour **échanger des outils, des bonnes pratiques, pour gérer le bien commun et pour créer la cohésion entre les habitants.**
- C'est le rôle du maire/de la commune de mettre à disposition un lieu pour que les actions soient partagées, pour que les personnes se rencontrent.
- Idée de **recréer des lieux de festivité et de convivialité.** Le lieu peut être matérialisé dans un bâtiment mais aussi par des événements (chantiers participatifs, banquets, etc.).

Enjeu 4 : Prendre en compte la diversité des territoires

Qu'est-ce qui doit-être mis en œuvre ?

- Les typologies de communes sont très différentes : les outils ne seront pas utilisés partout de la même façon, et **chaque commune doit pouvoir adapter son mode d'action** (ce qui n'empêche pas de porter un discours commun)
- **Les urgences en matière de transition écologique ne doivent pas être plaquées de manière homogène sur l'ensemble des territoires**, même s'il reste important d'évoquer les sujets prioritaires.

Enjeu 5 : Réfléchir à la suite du Grand Atelier

Qu'est-ce qui doit-être mis en œuvre ?

- **Capitaliser sur le Grand Atelier** pour impliquer le plus largement possible les communes rurales.
- L'AMRF doit être une **association des solutions** : garder notre capacité d'indépendance dans notre capacité à proposer des solutions.

Expert et pépite de territoire présents à la session n°3

- **Pascal DESFARGES** - Directeur de la Société Rétis
- **Fanny LACROIX** - Maire de Chatel-en-Trièves
- **Yvan LUBRANESKI** - Maire des Molières

Synthèse du groupe

Coopération territoriale

Enjeu 1 : Promouvoir une vision de l'intercommunalité au service des communes rurales

Enjeux relatifs à la transition écologique :

- L'AMRF pourrait défendre **une vision de l'intercommunalité qui soit plus au service des communes rurales**. En effet, ils estiment qu'aujourd'hui, l'intercommunalité est devenue une échelle supra-communale qui ne profite pas aux communes rurales.
- Notamment parce qu'il arrive que **l'intercommunalité profite en priorité aux villes-centres**. Les communes rurales sont parfois "laissées pour compte" dans cette forme de coopération territoriale. Il est essentiel que les intercommunalités aient une stratégie de déploiement des coopérations territoriales. Elles ne doivent pas se limiter à être des gestionnaires qui cherchent à faire des économies d'échelle.
- Néanmoins, certains ne sont pas d'accord avec cette vision de l'intercommunalité et expliquent qu'ils sont parvenus à **co-construire des projets de territoire au sein de leur intercommunalité**.

Qu'est-ce qui doit-être mis en œuvre ?

- **Le projet de territoire doit être obligatoire** et contenir obligatoirement un rétroplanning des actions. Il doit décliner explicitement, pour chacune des communes, les actions conduites et à conduire dans chacune des compétences transférées à la communauté de communes.
- Permettre aux communes rurales de peser davantage à travers une **réforme de la conférence des maires**, pour renforcer son statut et son rôle.
- **Revoir la composition des conseils communautaires** plus en faveur des communes rurales (en prenant en compte les espaces, les superficies). Ce rééquilibrage doit tenir compte des 88% des territoires ruraux.
- La représentation des communes au conseil communautaire est proportionnelle à la population. Cela crée un déséquilibre au détriment des petites communes qui n'est pas en cohérence avec les responsabilités et les rôles de gestion du territoire rural de chaque maire (ex. : pouvoir de police, protection des aménités liées à la superficie, etc.). **D'où la proposition de principe : 1 commune = 1 délégué communautaire.**
- **Rendre obligatoire le vote secret** grâce à l'utilisation d'outils de vote électronique pour promouvoir l'expression démocratique au sein des conseils communautaires.

Désaccords signalés au cours de la plénière :

- *La proposition de principe « 1 commune = 1 délégué communautaire » ne fait pas l'unanimité. Plusieurs membres du Grand Atelier la jugent trop radicale et trop compliquée à mettre en œuvre. En revanche, plusieurs membres jugent pertinent de revoir la composition des conseils communautaires en trouvant la « bonne clé de répartition » entre la population et la surface d'une commune. Enfin, quelques membres du Grand Atelier considèrent que ce débat dépasse la question de la transition écologique et mériterait d'être traité en profondeur dans un autre espace.*
- *La proposition de rendre le vote secret fait débat. Quelques membres du Grand Atelier estiment que cette proposition est nécessaire pour contrer l'influence que pourrait exercer le président de l'intercommunalité sur le vote. En revanche, d'autres estiment qu'il est important de connaître les positions de chaque commune sur un sujet spécifique.*

Enjeu 2 : Réaffirmer le rôle des communes rurales dans la transition écologique

Enjeux par rapport à la transition écologique :

La coopération territoriale permet de renforcer le rôle des communes rurales dans la transition écologique. D'une part, elle renforce la "voix" des communes rurales qui peuvent être davantage à l'initiative des projets et peser sur les politiques publiques. Cela peut être aussi une opportunité pour elles d'être représentées au sein de certaines instances et/ou organisations.

D'autre part, la coopération territoriale offre **des ressources supplémentaires** aux communes rurales afin d'agir pour la transition écologique. En effet, elle permet de mutualiser des moyens financiers, techniques et humains, de partager des espaces, des connaissances, des expériences et de bénéficier d'une ingénierie (notamment de la part des EPCI). En outre, elle permet de bonifier des circuits courts sur le territoire (alimentation, bois, etc.).

Points de vigilance et difficultés :

La coopération territoriale en matière de transition écologique peut se faire au détriment des territoires ruraux. Par exemple, les plans de mobilité irriguent en priorité les communes centres et non les communes rurales.

Qu'est-ce qui doit-être mis en œuvre ?

- Les communes rurales devraient s'appuyer davantage sur des **associations, des personnes-ressources, des habitants** (pour sensibiliser et relayer des messages auprès des citoyens). Il faut cadrer au préalable le rôle de chacun.
- Valoriser la coopération territoriale avec des **communes "modèles" ou exemplaires** en matière de transition écologique.
- **Avoir un plan de mobilité qui irrigue la totalité des territoires, y compris ruraux.**
- S'appuyer sur **l'ingénierie des techniciens des PNR** pour les communes qui en sont membres.
- Bénéficier de **l'information, de la formation et de l'assistance juridique et législative** de réseaux existants.
- **Recruter un animateur territorial** pour mettre en place des actions de transition écologique intercommunale, validées par la conférence des maires de l'EPCI.
- **Soutenir les échanges de bonnes pratiques entre communes.**
- **Valoriser l'image et les actions des communes rurales** auprès des médias, des élus citoyens et des fonctionnaires de l'Etat, du Département et de la Région (rôle de l'AMRF).

Désaccord signalé au cours de la plénière :

- *Un membre du Grand atelier affirme qu'il serait trop coûteux de mettre en œuvre un plan de mobilité qui irrigue les territoires ruraux.*

Enjeu 3 : Choisir l'échelle et les partenaires d'une coopération territoriale adaptée au projet

Enjeux par rapport à la transition écologique :

- **Il faut valoriser la coopération territoriale aux différentes échelles pertinentes :**
 - Locale avec les collectivités, les citoyens, les associations et les entreprises ;
 - Locale et horizontales entre communes ;
 - A l'échelle de l'EPCI ;
 - Entre des EPCI ;
 - A l'échelle du département ;
 - A l'échelle des pays ;
 - A l'échelle des Parcs naturels régionaux
 - Supra-régionale et internationale.

La coopération territoriale peut aussi être mise en œuvre entre les communes et des acteurs privés ou des syndicats.

- L'AMRF pourrait porter un message fort à **l'échelon départemental**. En effet, cet échelon est souvent menacé de disparition ; or, c'est un échelon privilégié avec lequel les communes rurales travaillent.
- Il faut également considérer davantage la coopération territoriale à **l'échelon du pays**, où un sentiment d'appartenance au territoire est déjà présent et peut faciliter la coopération.
- Il ne faut pas négliger non plus **la coopération territoriale entre communes rurales et urbaines**. Par exemple, les jumelages entre les écoles des villes et les écoles des villages pourraient être encouragés, ainsi que les contrats de réciprocité (exemple°: Métropole de Nantes / Pays de Retz).

Points de vigilance et difficultés :

- De nombreux dispositifs de coopération territoriale émanant de l'Etat ne sont pas adaptés à la taille des communes rurales. C'est le cas des plans paysage.
- De nombreux dispositifs de coopération territoriale émanant de l'Etat ne sont pas adaptés à la taille des communes rurales. C'est le cas des plans paysage.
- L'augmentation du nombre de partenaires dans la coopération accroît le risque de la « **prise de pouvoir** » **des techniciens sur les élus**.
- Dans le cas de coopérations à plus petite échelle, il y a un risque de **prédominance de l'EPCI** sur les communes rurales.
D'où le 4ème enjeu (cf. ci-après)

Qu'est-ce qui doit-être mis en œuvre ?

- Organiser la coopération et le dialogue entre les associations par la mise en place **d'une structure de coordination et d'animation à l'échelle communale**.
- Faire connaître les structures juridiques adaptées à la coopération entre partenaires de nature juridique différente (collectivités, associations, entreprises) comme les SEM (Société d'économie mixte), SAS (Société par actions simplifiées), SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif).
- La réglementation nous permet de travailler dans le sens de la réussite du projet en pouvant nous affranchir des limites administratives. **"Laissez-nous travailler, ne nous mettez pas des freins administratifs, donnez-nous les moyens techniques et financiers d'accomplir nos missions "**.
- "Donnez-nous les moyens de traiter les problèmes à l'échelle géographique qui correspond à sa solution."

Complément signalé au cours de la plénière :

- **Un membre du Grand Atelier considère que toutes les communes rurales devraient faire partie d'un Parc naturel régional.**

Enjeu 4 : Coopérer à partir d'un projet commun

Enjeux par rapport à la transition écologique :

- La coopération territoriale ne doit pas être imposée. Au contraire, elle doit reposer sur **une volonté commune de co-construire un projet**. Elle est en quelque sorte un « mariage arrangé ». La motivation des élus à coopérer - quand bien même cela requiert du temps - est donc clef.
- Dans le cas d'un projet de territoire, celui-ci doit être co-construit par les communes qui composent la communauté de communes, et non imposé par le président de la communauté de communes. Cela augmente les chances de réussite du projet. Le chapeau du projet doit être la transition écologique.
- La coopération territoriale permet ainsi d'**éviter les conflits de territoire et les concurrences contre-productives**.

Points de vigilance et difficultés :

- **La réussite de la coopération territoriale est encore trop dépendante des individus**. Elle exige de dépasser les égos potentiels des élus, les oppositions politiques entre élus et les intérêts locaux.
- Il y a des sujets sur lesquels il est difficile de mobiliser les élus (exemple : le paysage).
- **L'animation de la coopération territoriale est complexe et demande des compétences** qui ne sont pas toujours présentes dans les territoires. Le choix de l'animateur est primordial dans la réussite du projet.

Qu'est-ce qui doit-être mis en œuvre ?

- Permettre aux communes rurales de bénéficier d'**une ingénierie d'animation de la coopération territoriale** (notamment en lien avec l'ANCT).
- Renforcer l'animation territoriale pour l'**outil PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural)**.

Enjeu 5 : Parvenir à coopérer par-delà des limites administratives

Enjeux par rapport à la transition écologique :

- Les problématiques de la transition écologique n'ont que faire des limites administratives. Il faut parvenir à co-construire un projet sans s'enfermer dans ces limites.
- **Les syndicats intercommunaux** jouent un rôle crucial dans la coopération territoriale en matière de transition écologique. Ils permettent de faciliter les rencontres entre maires.
- Un élu explique qu'auparavant, il existait **des "formes d'intercommunalités" qui n'étaient pas imposées par des structures administratives** (exemple : les colonies de vacances). Elles se déployaient sur des distances lointaines décorrélées des structures administratives. Une élue confirme ce propos en soulignant qu'il existe de nombreuses communes qui désirent coopérer malgré la distance géographique. L'AMRF pourrait jouer un rôle fondamental en encourageant ce type de coopérations territoriales qui ne sont pas imposées par le découpage administratif

Points de vigilance et difficultés :

- **La loi NOTRe nuit à la coopération territoriale** car elle a conduit à la suppression de syndicats intercommunaux et a obligé à la fusion de communautés de communes qui n'étaient pas volontaires.
- **Les compétences transférées aux communautés de communes (par exemple l'assainissement) peuvent freiner la transition écologique** dans les petites communes rurales car celles-ci donnent souvent la priorité aux bourgs-centres. De même, il est difficile de mener une action de coopération territoriale en matière de mobilité dans les communes rurales car la compétence mobilité est détenue par la Région ; ce qui entraîne une lourdeur administrative.

Les normes des services de l'Etat et de l'Union européenne peuvent entraver la coopération territoriale. Leur ingérence peut être contre-productive parce qu'ils ne sont pas toujours compétents pour accompagner les projets de transition écologique des communes rurales. Un élu souligne que leur accompagnement s'apparente parfois davantage à **des logiques de contrôle** qu'à du conseil.

Qu'est-ce qui doit-être mis en œuvre ?

- Accorder le temps administratif et procédural avec l'urgence des échéances écologiques.
- **La mobilité est une compétence transversale. Il ne serait pas pertinent que les communes s'en emparent.** En revanche, il serait utile que les problématiques de mobilité des citoyens soient résolues à l'échelle pertinente ; cela suppose que les moyens pour mettre en œuvre les solutions soient disponibles aux bons échelons de prise de décision. Il est possible pour les communautés de communes de s'en emparer aujourd'hui.

La loi NOTRe a conduit à des mariages forcés. **La coopération entre collectivités doit être un mariage d'amour !** La loi doit permettre la coopération territoriale choisie par les partenaires eux-mêmes. Convaincre plutôt que contraindre.

Compléments signalés au cours de la plénière :

- *Un membre du Grand Atelier pointe le risque de mettre en concurrence la compétence « mobilité » des Régions (bus, TER, etc.) et celle des intercommunalités (mobilité de proximité). Un autre membre précise que la question de la compétence « mobilité » est déjà tranchée par la loi LOM (loi d'orientation des mobilités) qui encadre celle-ci.*

Enjeu 6 : Encourager une coopération territoriale avec une pluralité d'acteurs

Enjeux par rapport à la transition écologique :

- La coopération territoriale ne s'arrête pas aux élus ni aux collectivités. Elle doit s'étendre à toutes **les forces vives du territoire** : citoyens, professionnels, consommateurs, entreprises, etc.
- Il faut veiller à ne pas déconnecter la coopération **territoriale de la concertation citoyenne**.

Points de vigilance et difficultés :

- Les communes rurales s'appuient beaucoup sur le bénévolat. Or, la crise de Covid-19 a accentué une crise du bénévolat dans les communes rurales.

Qu'est-ce qui doit-être mis en œuvre ?

- Développer la coopération entre techniciens et élus **pour un réel partage des projets et une culture de la transition écologique.**
- Développer les coopérations entre techniciens, au même titre que celles entre élus, **à travers des groupes de travail, des temps de réflexion collective, etc. Poursuivre la logique du Grand Atelier au niveau des territoires.**
- Associer les entreprises, notamment les entreprises de réseaux (Enedis, GRDF...) à la coopération territoriale.
- S'appuyer sur la compétence des **syndicats intercommunaux** (énergie, eau, etc.) pour mettre en œuvre des actions de transition écologique.
- Provoquer **une prise de conscience** des élus à l'urgence d'enclencher des projets de la transition écologique (formation, information des élus locaux).

Favoriser **l'échange de retours d'expérience** pour éviter les erreurs de développement, enrichir les projets, gagner du temps, optimiser les moyens.

Complément signalé au cours de la plénière :

- *Une membre du Grand Atelier rappelle de ne pas oublier la coopération avec les associations.*

Enjeu 7 : Identifier les domaines dans lesquels une coopération territoriale s'avère nécessaire

Enjeux par rapport à la transition écologique :

Au-delà de la transition écologique, les élus mettent en exergue les domaines dans lesquels une coopération territoriale serait nécessaire et bénéfique à la population locale : **la culture, l'aménagement du territoire, les services de santé, l'illectronisme, l'éducation populaire**. L'AMRF pourrait porter des messages forts sur ces différents sujets.

Qu'est-ce qui doit-être mis en œuvre ?

- **Développer les colonies de vacances.** Ce sont des lieux de vie et de brassage entre les enfants des communes rurales et des villes.
- **Développer le maillage des services de santé et des maisons de santé.**
- **Le meilleur vecteur de prise de conscience de la transition passe par les enfants de nos écoles. Renforcer les actions de communication avec les enseignants ou l'Education nationale.**

Complément signalé au cours de la plénière :

- *Une membre du Grand Atelier souligne que la proposition sur le développement des colonies de vacances s'avère particulièrement importante au regard des émeutes urbaines actuelles. Ces colonies devraient accueillir des enfants provenant de quartiers défavorisés et œuvrer pour l'éducation populaire.*

Expert et pépite de territoire présents à la session n°3

- **Eric LAFARGE** – CEREMA
- **Dominique MICHAUD** - Maire de Champvans
- **Vincent TURPINAT** - Président du Syndicat Est Creuse développement

Synthèse du groupe de travail

Ingénierie et Conseil

1. DEFINIR UNE STRATEGIE

Enjeu 1 : Accompagner les communes rurales dans la définition de leurs stratégies et plans d'actions

Enjeux par rapport à la transition écologique :

Les communes rurales savent qu'il y a une urgence à agir pour la transition écologique, mais **elles ne savent pas toujours comment, ni avec quels moyens** avancer.

Le besoin des communes rurales ne s'arrête pas uniquement à l'expertise technique sur les projets. **L'ingénierie doit intervenir bien en amont** : les élus demandent de **l'accompagnement pour définir des projets politiques en lien avec la transition écologique**. Il faut aider les communes rurales à concevoir les programmes, puisqu'il y a un manque de ressources et de compétences.

Cet appui doit être réalisé **sur mesure pour la commune**, en procédant en amont à **une évaluation des ressources et du territoire** (notamment sur la biomasse), et se fixant **des règles** et/ou en élaborant **des plans d'actions**.

Ayant un budget limité, les communes rurales ont besoin de personnes capables de **produire des analyses de leurs choix**, de façon à **prendre de meilleures décisions**.

Certains élus notent l'importance **d'associer les habitants** aux projets de la commune, mais aussi aux diagnostics préalables.

Points de vigilance et difficultés :

Le **projet politique doit être déterminé par les élus** et non par les techniciens.

Le **coût de la transition peut faire peur**, surtout face aux **budgets limités** des communes rurales.

Les budgets dépensés pour l'élaboration des programmes/études, est autant d'argent qui ne peut être utilisé pour des projets concrets.

L'élaboration de documents-cadres, à l'échelle de la commune, risque de **représenter une surcharge** pour les élus et les secrétaires de Mairie.

Il faut **identifier des critères et des modalités de suivi** des projets pour s'assurer que les objectifs sont bien remplis.

Des élus soulignent **l'empilement des études** (notamment les diagnostics) qui coûtent cher et sont longues à mener, il faut **capitaliser sur l'existant**.

Dans le choix des actions, **privilégier la sobriété et les solutions alternatives et low-tech**. Elles peuvent être des solutions pertinentes aux problèmes des territoires ruraux. Il faut faire attention et **éviter une fuite en avant et une course technologique**.

Qu'est-ce qui doit-être mis en œuvre ?

- Concevoir des **pactes de responsabilité** menant les communes rurales à prendre des engagements pour la transition. Ces pactes doivent être co-construits avec les acteurs et habitants.
→ *Définir en fonction des sujets et des spécificités du territoire l'échelle pertinente et le bon périmètre.*
- Construire et diffuser un **discours politique clair sur l'urgence absolue et la nécessité d'agir**. Dans ce discours politique, il faut développer et mettre en avant la **notion de solidarité** nécessaire à la mise en œuvre de la transition.
- **Intégrer la transition écologique à l'étude de l'ensemble des projets** communaux pour s'assurer de sa prise en compte (au travers des commissions transition écologique dans les communes par exemple)
Intégrer systématiquement aux cahiers des charges l'exigence de transition.
- **Ne pas laisser uniquement des experts piloter les stratégies** mais faire élaborer la stratégie par les personnes présentes sur le territoire et notamment les élus.
- **Travailler avec les communes environnantes** pour concevoir des stratégies cohérentes et partager les expériences.
- **Travailler à l'échelle nationale** sur des pactes sur l'usage des territoires ruraux, notamment en ce qui concerne la Montagne et les usages touristiques, avec l'ensemble des acteurs institutionnels concernés.
- **Commencer par un état des lieux/diagnostic** (à l'échelle de la commune ou de l'intercommunalité)
 - **Mettre en place une grille d'auto-évaluation** pour placer la commune par rapport à la transition écologique → Certains pensent que cela sera compliqué à faire faire par ceux qui manquent de volonté. Cette évaluation pourrait être réalisée à différents moments, pour suivre l'évolution.
 - **Créer un outil numérique/web permettant de calculer les émissions de la commune et son impact sur l'environnement et la biodiversité** afin de formaliser une note et d'identifier les axes de progression.
- Apporter de l'ingénierie aux communes rurales pour construire cette **réflexion sur la stratégie**, notamment en matière de **gouvernance**.

Cet appui doit être réalisé **sur mesure pour la commune**, en procédant en amont à **une évaluation des ressources et du territoire** (notamment sur la biomasse), et se fixant **des règles** et/ou en élaborant **des plans d'actions**.

Il faut que cette ingénierie permette de se saisir de la notion de **commun**.

- **Développer ou faire connaître les labels** pour encourager les communes rurales à s'engager → *Débat entre les membres.*
Il existe beaucoup de labels (Libellule, TEPOS...), mais aucun générique.
Créer un référentiel avec un engagement politique fort.

Compléments signalés au cours de la plénière :

- *Un membre du Grand Atelier précise que TEPOS constitue une démarche, un engagement vers une orientation, et pas un simple label.*

Désaccords signalés au cours de la plénière :

- *La proposition de développer les labels fait débat. Certains membres du Grand Atelier considèrent que les labels représentent des complications et un travail administratif important sans apport précieux.*
- *La transition écologique est abordée comme un objet en soi alors qu'il faudrait identifier les endroits où elle pourrait se nicher et se questionner sur les besoins. Le terme de transition écologique est difficile à saisir pour de nombreux maires ruraux. Une solution serait se partir de différents exemples thématiques auxquels les maires pourraient être confrontés pour décliner la transition écologique.*

2. CREER UNE DYNAMIQUE

Enjeu 2 : Former les élus ruraux à la transition écologique et développer le partage d'expérience

Enjeux par rapport à la transition écologique :

Les participants jugent que **la grande majorité des élus n'est pas bien informée** :

- D'une part, des conséquences et enjeux du changement climatique ;
- D'autre part, des d'actions à mettre en œuvre pour favoriser la transition écologique.

Pour aller plus vite et plus loin, les élus pensent qu'il est essentiel de **former massivement les élus ruraux**, et pas uniquement ceux qui se sentent concernés.

Cela concerne **notamment les conseillers municipaux**, qui doivent être conscients des enjeux afin de permettre la réalisation d'actions en faveur de la transition.

Le partage d'expérience entre pairs est cité comme un levier efficace, pour accélérer la prise de conscience.

En outre, les participants soulignent la nécessité de **travailler ensemble et non de manière isolée**, afin que les expériences des uns et des autres profitent à tous (partage des bonnes et mauvaises pratiques).

Points de vigilance et difficultés :

Les élus, même les plus informés, n'ont **pas forcément les compétences pour assurer la formation** des autres élus.

Qu'est-ce qui doit-être mis en œuvre ?

- **Développer des formations** spécifiques par les associations d'élus départementales à destination de l'ensemble des élus, **en s'appuyant sur les expériences de terrain** et les échanges.
- **Communiquer sur le droit individuel à la formation** auprès des élus en orientant vers l'annuaire des formations (voir enjeu 1).
- **Concevoir un support vidéo** résumant de manière dynamique et interactive les travaux du Grand Atelier afin de le diffuser au sein des conseils municipaux
- **Élaborer une grille d'auto-évaluation** permettant aux maires de dresser un état des lieux de leur commune au débat de leur mandat (ENR, bâtiments, biodiversité...) et de mesurer la connaissance qu'en a le conseil municipal.
- Créer dans chaque conseil municipal une **commission transition écologique**. Cette commission serait **ouverte aux habitants** et pas seulement aux élus.

Compléments signalés au cours de la plénière :

- *La formation des élus est important et la réalisation d'une fresque du climat par les élus peut être une solution.*

3. AGIR

Enjeu 3 : Mieux faire connaître l'offre de conseil et d'ingénierie

Enjeux par rapport à la transition écologique :

Les élus soulignent **le manque de connaissance de l'offre d'ingénierie et de conseil à leur disposition**, et notamment l'ingénierie publique et les réseaux d'aides aux collectivités.

Qu'est-ce qui doit-être mis en œuvre ?

- Créer un **annuaire de structures de l'offre d'ingénierie et de conseil**, c'est-à-dire un outil qui référence les structures, leurs compétences et leurs propositions d'intervention à destination des communes rurales. Cet annuaire pourrait aussi être l'occasion de **mettre en avant des expériences d'autres territoires ruraux**.
- **Mettre en place des actions « aller vers »** pour favoriser l'interconnaissance entre les élus ruraux et les structures qui peuvent les accompagner. Cela pourrait prendre la forme de **rencontres locales de présentation des structures concernées**, notamment à destination des nouveaux Maires.
- Créer un **annuaire des pépites** (partage d'expériences).
- **Mettre en place un guichet unique** à l'attention des Maires pour les aider à s'y retrouver.

Compléments signalés au cours de la plénière :

- *Le partage d'expériences est fondamental. Il ne faut pas uniquement aborder les pépites (réussites) mais également les échecs, qui sont aussi instructifs que les réussites.*
- *L'annuaire des prestataires/offre d'ingénierie pourrait comprendre des commentaires rédigés par des communes ayant bénéficiés d'un accompagnement.*
- *Un membre propose l'instauration d'un guichet unique afin de faire connaître l'ingénierie disponible sur le territoire. Un interlocuteur unique serait désigné dans les territoires. Pour cela, la DDT doit être réarmée. Cette proposition fait débat, certains ayant l'impression qu'il s'agit d'un vœu pieu, et compliqué à mettre en œuvre.*

Enjeu 4 : Outiller les élus ruraux pour encourager le passage à l'action de tous : élus et citoyens

Enjeux par rapport à la transition écologique :

Les maires ruraux peuvent être **des leviers pour** faire passer les messages et **encourager le passage à l'action**, d'une part du **conseil municipal** et d'autre part des **citoyens**.

Néanmoins, **ils ont besoin d'aides pour savoir comment s'y prendre** pour les convaincre de la nécessité d'agir. « En tant que Maire on n'a pas forcément ces compétences. »

Pour certains élus, cet accompagnement et son animation doit être porté par **des conseillers au sein des syndicats mixtes intercommunaux**.

Besoin du personnel qualifié dans les communes et les Communautés de communes pour les aider en interne, en plus de l'accompagnement externe.

Il faut **montrer du concret** aux gens, et **animer sur le temps long**.

Points de vigilance et difficultés :

Des élus mentionnent que certains de ces syndicats peuvent aider sur quelques aspects de la transition (énergie, eau), mais qu'ils n'ont **pas toujours une vision globale de la transition écologique**, et ils ne vont pas au contact de la population. Des élus regrettent que la dimension énergie soit trop prégnante.

Qu'est-ce qui doit-être mis en œuvre ?

- Développer les aides pour embaucher du personnel qualifié à l'accompagnement en interne des communes rurales (avec des salaires intéressants).
- **Bénéficier de l'ingénierie de cabinets de conseil extérieurs** aux intercommunalités pour **définir des outils et des formats facilitant la coopération entre communes** dépassant les limites administratives (en libre association).

- **Sensibiliser** les services (notamment les DGS) à la **priorisation de la transition** dans leurs actions (exemple de l'ordre du jour).
- **Faire appel à l'ingénierie des structures locales** (Economie Sociale et Solidaire ESS notamment)

Enjeu 5 : Aider les communes rurales dans la réalisation de leur projet

Enjeux par rapport à la transition écologique :

Permettre aux communes de **bénéficier plus facilement d'un accompagnement technique** (assistance à maîtrise d'ouvrage) pour les projets qu'elles mènent en faveur de la transition écologique.

Cette ingénierie doit intervenir sur les aspects réglementaires, financiers, délais et qualité des ouvrages.

Accompagner les communes rurales dans **l'identification des compétences** dont elles ont besoin.

Il faut aussi **développer la notion de mission de service public**, en opposition aux opérateurs privés. Cela passe par le fait de remettre la transition écologique au service de tout le monde.

Points de vigilance et difficultés :

Permettre aux communes de **disposer d'une ingénierie pluridisciplinaire et dans une démarche structurée**, ce qui n'est pas toujours évident du fait du manque de moyens et de compétences.

Il faut **identifier des critères et des modalités de suivi** des projets pour s'assurer que les objectifs sont bien remplis.

Il est **difficile d'obtenir des financements** compte-tenu de la **complexité des dispositifs et des informations contraires** qui sont parfois véhiculées par l'administration.

Le **manque de ressources humaines** ne permet pas toujours de repérer et répondre aux programmes proposés.

« On n'a pas les ressources humaines, et comme petites communes on arrive toujours en retard. »

Qu'est-ce qui doit-être mis en œuvre ?

- **Développer les financements en ingénierie** des communes rurales au travers du **fonds vert**.
- **Mobiliser davantage l'épargne privée** pour la réalisation de projets concrets par les communes en proposant un **livret d'épargne transition écologique**.
- Bénéficier d'**ingénierie sur le montage financier** des opérations, notamment citoyen.
- Tenir compte du nouveau **plan ruralité**
- **Mobiliser les étudiants en tant que ressources** pour les communes (stagiaires ; services civiques ; VTA ; projets de Master...)

Compléments signalés au cours de la plénière :

- *Les communes rurales ont besoin de subventions et d'investissement pour réaliser leurs projets. Une nouvelle dotation de transition écologique doit être pensée et inventée.*

Désaccords signalés au cours de la plénière :

- *Le Livret développement durable existe déjà.*
 - *Réponse d'une participante du groupe : le livret développement durable est trop générique. Le souhait est de développer les circuits-courts pour l'épargne citoyenne.*

Enjeu 6 : Améliorer l'ingénierie et le conseil proposés aux communes rurales

Enjeux par rapport à la transition écologique :

Les élus ont besoin d'une ingénierie :

- **Neutre et indépendante**, notamment en matière de projets énergétiques.
- **De qualité**. Ils soulignent que parfois ils ne sont pas correctement accompagnés.
- **Qui s'appuie sur l'existant** :
 - Sur les caractéristiques du territoire ;
 - La stratégie du territoire et ses envies ;
 - Les documents existants, et notamment les nombreux diagnostics, plans-programme qui existent.
- **Avec un vocabulaire accessible**. Les élus indiquent qu'il est parfois difficile de comprendre le langage des bureaux d'études. Pour une meilleure relation et compréhension, ils aimeraient voir l'utilisation d'un langage moins technique (par exemple, en évitant les acronymes). Ces discours trop techniques perdent aussi les habitants.

Points de vigilance et difficultés :

Les structures qui accompagnent les collectivités doivent **éviter les conflits d'intérêts** (« placement des copains »).

Outre l'ingénierie, **les communes manquent de moyens financiers**.

Qu'est-ce qui doit-être mis en œuvre ?

- Contre la soupe réchauffée ! **Supprimer les conseils formatés** en s'appuyant sur la connaissance des élus du territoire
- **Partir de l'existant** et notamment de l'ensemble des études réalisées.
- S'assurer d'un appui **neutre, indépendant et de qualité**.

4. AXE TRANSVERSAL

Enjeu 7 : Utiliser l'animation territoriale pour faire avancer les projets de transition

Enjeux par rapport à la transition écologique :

L'animation territoriale consiste à **faire vivre les projets par les moyens qui sont les plus adaptés** aux ressources dont les mairies disposent. L'avantage d'un animateur c'est qu'il est souvent la **vitrine ou le réceptacle** du projet. Cela entraîne un aspect transversal et qui casse un peu le périmètre administratif qui peut exister, il **aide à embarquer et convaincre les habitants**.

L'animation vient en amont des projets. Une fois ceux-ci identifiés, l'ingénierie et le conseil interviennent.

Points de vigilance et difficultés :

Difficultés à trouver des financements pour financer ces postes.

La notion de l'échelle est importante. Est-ce que toutes les communes rurales peuvent avoir un animateur dédié ? Certaines communes n'ont pas les moyens pour ce faire. Des élus ont partagé leur recours à des stagiaires ou encore au service civique en ruralité comme option pour avoir une animation du territoire. Le pays ou l'intercommunalité serait peut-être l'échelle idéale.

Des élus remarquent que les projets sortent du fait de la motivation du maire et non pas via la présence d'un animateur.

Qu'est-ce qui doit-être mis en œuvre ?

- **Développer les financements sur le fonctionnement** et non uniquement les projets.
- **Identifier les bonnes échelles de mise en œuvre** en fonction des thématiques et des spécificités du territoire.
- **Veiller à ne pas faire reposer l'animation territoriale sur une seule personne** et **porter une attention particulière aux enjeux de pouvoir**. L'appui de cabinet extérieur peut ainsi être utile.

Compléments signalés au cours de la plénière :

- *Au-delà de la co-construction, il est important de définir une méthode de dialogue. L'organisation du dialogue, notamment dans des situations de conflit, nécessite de la méthode.*
 - *Réaction d'un autre membre : pour cela, il est nécessaire de s'entourer d'animateurs compétents, capables de faire de la médiation et de la participation et donc de bénéficier d'une ingénierie de gestion du conflit.*

Expert et pépète de territoire présents à la session n°3

- **David DJAÏZ** – Essayiste
- **Bernard Morilleau** – Président du PETR du Pays de Retz

Synthèse du groupe de travail

Financement et Fiscalité

Enjeu 1 : Réviser le mode de financement des communes en créant la DAR (Dotation Aménités Rurales) et réviser la DGF

Enjeux par rapport à la transition écologique :

- **Les aménités rurales ne sont pas assez reconnues** : les paysages, l'alimentation, la séquestration carbone, le stockage de l'eau, les loisirs, le potentiel d'énergies renouvelables... Ces aménités devraient être valorisées et bénéficier aux communes qui entretiennent ces services rendus à tous.
- **Il faudrait mieux reconnaître le statut de territoire servant** dans lequel des infrastructures conduisent à une perte d'aménités rurales (type autoroute/routes/trains/transports aériens ...).

En matière de financement et fiscalité, qu'est-ce qui doit être mis en œuvre pour que les communes rurales soient plus actives dans la transition écologique ?

- **La création d'une DAR (Dotation Aménités Rurales)** pour valoriser les aménités rurales d'une commune en prenant en compte les espaces d'aménités. La DAR permettrait de cibler les communes rurales et d'apporter un mode de financement pérenne (alors que DGF est globale). La DAR prendrait en compte la superficie du territoire communale (SAU bio).
- **Au sein de la DGF, proposer de prendre en compte les infrastructures qui conduisent à une perte d'aménités rurales** (type autoroute/routes/trains/transports aériens ...) en s'inspirant de l'exemple des compensations qui sont accordées en lien avec les réseaux électriques pour les territoires.
- **Une réciprocité de la relation ville/campagne devrait induire la contribution des espaces urbains au financement de la DAR.** Ainsi les espaces urbains participeraient au financement, l'entretien et la préservation des biens communs naturels et aux aménités rurales.
- **Au sein de la DGF il faudrait valoriser la sobriété.** Le fait que les communes aient des pratiques de sobriété importantes, devrait être valorisé au sein de la DGF (avoir un financement plus important). La prise en compte les bons résultats en matière de sobriété fait néanmoins débat
 - Désaccord : la sobriété privée ne peut pas être valorisée car elle ne relève pas des dépenses des communes.
 - Argument pour : il n'y a aucune mise en avant de la sobriété alors que cela est primordial.
 - Argument contre : aujourd'hui la DGF peut être favorable à des communes qui ne font rien pour la sobriété. La DAR doit être conditionnée à une bonne action
- **Une révision des modes de financement doit se faire au profit du fonctionnement** des communes rurales : on manque d'argent pour financer des postes qui permettent de fonctionner et de mettre en œuvre la transition.
- **Débat au sein du groupe sur l'affectation de la dotation biodiversité au sein de la DGF** : certains considèrent qu'elle devrait être affectée obligatoirement à la transition écologique ou au financement de projets pour préserver la biodiversité. D'autres considèrent qu'il ne faut pas lier les conseils municipaux à des affectations automatiques, et que la question est complexe au niveau de l'intercommunalité. Enfin certains arguent que laisser la liberté d'affectation ne permet pas de répondre aux enjeux de la transition, obliger aiderait les conseils municipaux qui sont moins éveillés sur les enjeux à agir.

Compléments signalés au cours de la plénière :

- *Un membre du Grand Atelier précise que ne pas lier les conseils municipaux à des affectations automatiques des ressources liées à la transition écologique est important. Quand on obtient des dotations, elles ne sont pas forcément affectées à des projets écologiques mais aussi à des projets utiles aux territoires.*
- *L'affectation des ressources liées à la biodiversité est néanmoins différente d'autres dotations car la biodiversité est un bien commun. Par conséquent, il faudrait que l'affectation des ressources liées à la biodiversité lui exclusivement destinée.*
- *Une vigilance est soulignée : ne pas calculer les dotations sur la base des caractéristiques des intercommunalités mais bien prendre en considération les spécificités communales. Comme il va y avoir des débats parlementaires et que l'on va conserver les ZRR, les parlementaires vont devoir re-battre les critères. Ainsi il ne faut pas proposer d'affectation spécifiques ou d'exemptions fiscales uniquement via les intercommunalités*
- *La dotation de biodiversité qui concerne uniquement les territoires zone Natura 2000 et parcs naturels doit être étendue à tous les territoires qui mènent des projets en faveur de la biodiversité (création de haies, agroforesterie, etc.), avec des aides incitatives. Il faut être attentif à ne pas perdre les dotations qui reviennent aux parcs. Avec la DAR, on peut maintenir la dotation de biodiversité qui concerne les parcs.*

Enjeu 2 : Embarquer le territoire en associant les parties prenantes au financement des projets

Enjeux par rapport à la transition écologique :

Associer les citoyens et parties prenantes au financement des projets d'énergie permet de :

- Convaincre les indécis et ou les opposants, car cela les rallie et les associe au projet.
- Associer le plus grand nombre de citoyens et citoyennes à ces projets.
- Renforcer l'adhésion du Conseil Municipal au projet.

Le financement par la collectivité permet aux communes de :

- **Créer de la valeur ajoutée au niveau local**, ce qui permet de réinvestir sur le territoire.

Financer la transition écologique de manière globale et la sortie de la dépendance aux énergies fossiles. Exemples d'actions financées : rénovation énergétique des bâtiments, réduction de l'usage de la voiture individuelle thermiques, création de cuisines aux normes pour des repas bios et locaux.

Points de vigilance et difficultés :

- Avoir une vision globale de la transition écologique dans son financement

Qu'est-ce qui doit-être mis en œuvre ?

- **Développer de nouveaux dispositifs de financement participatif** et de participation au capital et à la gouvernance des projets.
- **Développer des chartes** qui permettent de fixer « des règles du jeu » au sein du territoire concernant la méthode avec laquelle on souhaite développer des projets d'énergies. Préciser au sein de ces chartes les externalités positives et négatives liées aux projets d'énergie. Le développement de ces chartes permet d'associer un maximum de personnes à la réflexion autour des énergies renouvelables.
- **Valoriser les chartes existantes type amorce et énergie partagée** tout en étant vigilant à ne pas uniformiser les démarches.

Compléments signalés au cours de la plénière :

- *Au sein d'un PNR le travail collaboratif permet d'avancer sur les sujets de la transition. Sensibiliser l'ensemble de la chaîne d'acteurs et se battre pour faire avancer des projets de manière positive est une pratique acquise dans les PNR dont on peut s'inspirer.*
- *Il faut organiser la réflexion sur ce que l'on peut faire avec les retombées de la transition : avoir plus d'argent pour les communes, mais pour en faire quoi ? Nous avons une obligation de transformation qui doit nous obliger à débattre localement de la distribution et de la coopération entre les territoires.*

Enjeu 3 : Rendre la clé de répartition de l'IFER plus équitable

Enjeux par rapport à la transition écologique :

- **Faire évoluer les modalités de répartition de l'IFER à l'avantage des communes rurales** qui mettent à disposition leurs espaces,
- **Avoir une meilleure répartition de l'IFER** afin de valoriser les efforts des Maires et élus locaux dans le portage des projets.
- **S'assurer que les territoires qui pâtissent directement des externalités négatives liés aux projets d'énergies bénéficient de retombées économiques.**

Points de vigilance et difficultés :

- Est-ce que les promoteurs vont accepter de verser les montants de ces compensations ?
- Identifier des mécanismes de compensations pour que les communes limitrophes au projet bénéficient également de compensation (dissensus sur ce sujet).

Qu'est-ce qui doit-être mis en œuvre ?

- **Réviser la clé de répartition de l'IFER en revalorisant la part accordée aux communes et en diminuant la part accordée au Département,**
 - Ne pas diminuer la part de l'IFER revenant aux intercommunalités (pour conserver leur dynamisme) mais s'assurer que 50% minimum reviennent aux communes.
 - Maintenir la part qui revient au Département qui doit être associé et s'impliquer pour ne pas être un frein à un projet (éviter les motions qui pourraient être déposées). Les clés de répartitions proposées sont à discuter : 50-60% communes, 30% pour les intercommunalités, 20-10% pour les départements.
 - **Désaccord : les départements ont des enjeux sociaux et de vieillissement des populations** : ils ont des besoins de financements importants. Maintenir ses ressources est important pour l'avenir, notamment si une 5^{ème} branche de la sécurité sociale sur la dépendance voit le jour.
- **Permettre que l'IFER bénéficie à plusieurs communes concernées par un périmètre en compensation de la perte de l'aménité rurale** que constitue le paysage (ex. 2 à 3 km autour de l'installation).
- **Porter un plaidoyer pour que le montant de l'IFER soit fixé à 5€** du Mégawattheure produit.
- Ajouter à l'IFER les relais hertziens car les taxes au niveau des réseaux ne vont plus être payées.
- S'assurer que les communes d'implantation des projets perçoivent effectivement les montants de l'IFER perçus localement.
- Permettre que les retombées de l'IFER dans l'EPCI financent les projets de transition écologique.

Compléments apportés au cours de la plénière :

- *Le fait que les retombées des investissements dans la transition écologique (et notamment dans les énergies renouvelables à travers l'IFER) puissent servir à financer des projets qui ne sont pas exclusivement liés à la transition est important. Il s'agit ainsi de respecter la*

liberté communale de conduire les projets qui ont été décidés démocratiquement, parfois avec des citoyens. La transition devrait pouvoir financier des projets sociaux, culturels et offrir un regain de capacité à agir local.

- Ne pas obliger l'affectation de l'IFER à la transition, ne pas trop la cadrer aidera à renforcer l'acceptabilité de la transition et à lutter contre la désertification des milieux ruraux.
- Néanmoins, et comme évoqué à propos de la DAR, la dotation sur la biodiversité doit pour sa part rester dirigée uniquement vers la biodiversité.
- Concernant la répartition de l'IFER, la demande d'évolution pour que la part des communes augmente est bien accueillie. Il s'agit surtout de faire évoluer l'IFER terrestre, car l'IFER en mer est répartie différemment : elle revient aux communes à proximité des installations à 100%. Une telle différence de répartition entre IFER en mer et en terre n'est pas bien comprise. Une partie de l'IFER en mer devrait revenir à l'intercommunalité ou au Département. Il faudrait une uniformisation des répartitions de l'IFER.
- Dans le cadre de la loi d'accélération des ENR, chaque commune va arbitrer de la cartographie la concernant. Le rôle de l'intercommunalité dans la répartition peut être important pour les arbitrages et la répartition des retombées entre les communes.

Enjeu 4 : Accompagner les élus pour concevoir les systèmes économiques et financiers les plus adaptés aux projets – voir aussi enjeu 6 – Réformer les budgets annexes

Enjeux par rapport à la transition écologique :

- **Simplifier les démarches** pour permettre aux élus d'identifier les modèles plus adaptés au projet et qui permettent à la commune de bénéficier des retombées.
- Simplifier des procédures.

Points de vigilance et difficultés :

- Dans le cas des projets photovoltaïques, il est obligatoire de mettre en place des budgets annexes. Les ressources financières qui se dégagent de l'exploitation de ces panneaux peuvent être utilisés uniquement pour des postes de dépenses liés à ce projet.
Débat au sein du groupe pour savoir si les budgets annexes sont obligatoires dans le cadre de ces projets.
- La gestion de budgets annexes peut s'avérer complexe et lourd pour les administrations des communes
- Rapports de force entre les EPCI et le Département sur la répartition.
- Les bonus ENR (attributions de compensation) versés par les EPCI peuvent faire augmenter le potentiel fiscal communal :
 - Cela peut provoquer une diminution de la DSR (dotation solidarité rurale) cible
 - Peut faire varier le FPIC

➔ Cela peut avoir une incidence sur le montant de la DGF communale. Cette diminution du montant de la DGF communale peut-être plus importante que le montant de la compensation.

Qu'est-ce qui doit-être mis en œuvre ?

- **Supprimer l'obligation des budgets annexes dédiés au projet et permettre aux communes de réinvestir sur d'autres projets les ressources qui se dégagent d'un projet.**
- Les **retombées (type IFER) ne devraient pas conduire à une diminution des dotations/financement** (DGF/FPIC/FSR)
 - En attente, création d'un modélisateur pour comprendre l'impact réciproque de l'IFER sur la DGF/FPIC/FSR.
 - Rendre le système moins opaque
- **Accompagner et former les élus pour la définition du modèle économique le plus adapté** aux projets et aux spécificités des territoires/des communes.
- Accompagner les communes dans **la négociation financières avec les opérateurs privés.**
- Accompagner les communes pour s'assurer qu'il y ait un **équilibre entre le montant des recettes issues des projets et le montant de la baisse des dotations associées.**
- Accompagner les communes pour **identifier les partenaires pertinents** (syndicats d'énergie).
- Création de **SEM à disposition des communes rurales pour apporter des outils financiers** qui permettent d'investir dans les enjeux de transition écologique

Enjeu 5 : Financer l'ingénierie sur la transition écologique

Enjeux par rapport à la transition écologique :

- **Permettre aux communes de se doter d'agents** pour mener des projets d'envergure en matière de transition écologique.
- **Identifier les canaux qui permettent aux communes de réaliser des investissements d'envergure** dans la transition écologique.
- **S'assurer que les modalités de financement de la transition écologique soient favorables aux communes rurales.**

Qu'est-ce qui doit-être mis en œuvre ?

- **Réétudier les modalités de financement de l'ingénierie** sur la transition écologique pour identifier de nouveaux canaux de financement.
- **Réviser la DGF et rendre la clé de répartition du financement de la transition écologique inversement proportionnelle à la population.**

Enjeu 6 : Réformer les budgets et le recours à l'emprunt pour financer la transition écologique au sein des territoires

Enjeux par rapport à la transition écologique :

- **Identifier un modèle qui permette aux communes de réaliser des investissements dans la transition écologique**
- **Réinterroger le contrat de Cahors**

Points de vigilance et difficultés :

- Maintenir un taux d'endettement raisonnable pour les communes.

Qu'est-ce qui doit-être mis en œuvre ?

- **Supprimer l'obligation de budget annexe** mais laisser la possibilité d'en créer un si les communes le souhaitent.
- **Donner la possibilité de créer un budget annexe global** qui comprend l'ensemble des investissements et des recettes liés à la transition écologique et plus un budget annexe.
- **Sortir l'investissement en matière de transition écologique des critères d'endettement.**
- **Avoir un recours facilité à l'emprunt avec des prêts à taux zéro.**

Compléments apportés au cours de la plénière :

- *Les budgets annexes soulèvent des difficultés comptables alors que l'ensemble des projets sont liés à la transition (ex : les nouvelles constructions durables). Il est donc difficile de savoir ce qui sera affecté à la transition d'un point de vue comptable.*
- *L'AMRF devrait déterminer ce qu'est la transition écologique comptablement avec le Gouvernement pour faire évoluer le fonctionnement des 2 budgets (investissement et fonctionnement). On pourrait alors supprimer le budget annexe.*
- *En attendant que les parlementaires s'engagent sur ce sujet, on utilise le budget annexe.*
- *La loi d'accélération des ENR a supprimé cette obligation de distinction des budgets (à reconfirmer) et créé la possibilité de budget annexe spécifique pour le développement des ENR, en alimentant en dépense recette uniquement avec les usagers.*

Enjeu 7 : Adapter les schémas nationaux pour les petites communes

Enjeux par rapport à la transition écologique :

- Pour les petites communes et intercommunalités il n'y a pas de PCAET imposé. **Rappel, le PCAET est obligatoire pour les EPCI de plus de 20.000 habitants, mais il est possible pour les autres EPCI d'en établir de manière volontaire.**

Points de vigilance et difficultés :

- Les PCAET ne sont pas adaptés pour les petits territoires.

Qu'est-ce qui doit-être mis en œuvre ?

- Identifier les outils de planification pertinents et adaptés pour les petites communes/territoires, en créant par exemple une procédure analogue aux PCAET, mais simplifiée.
- S'assurer que les ambitions de la planification pour remplir les objectifs de neutralité carbone figurent explicitement dans les documents (SCOT, PCAET...) et en assurer le suivi.
- **Simplifier les démarches de subventions/financements (nationales/départementales/régionales) en lien avec la transition écologique.**
- **Généraliser le modèle d'Enedis qui fournit des données précises en consommation/production d'électricité, pour que l'Etat fournisse des données qui permettent d'appréhender les sujets liés à la transition écologiques : biomasse, mobilités, ...**
- Imaginer un ouvrage « La transition écologique pour les Maires nuls » ; un *vademecum* avec des informations sur les sujets liés à la transition écologique) et des exemples d'actions simples à mettre en œuvre.
- L'animation liée au PCAET doit être pris en charge par l'Etat pour les petits territoires.

Enjeu 8 : Conserver et encourager les dispositifs de financement à grandes échelles

Enjeux par rapport à la transition écologique :

- Permettre à l'ensemble des publics, même aux plus précaires, de s'engager dans la transition écologique.

Points de vigilance et difficultés :

- Revoir la méthode et mener un travail sur l'offre proposée par les entreprises proposant la rénovation car actuellement dans certains territoires, il y en a trop peu, elles sont chères et elles font un travail peu qualitatif.

Qu'est-ce qui doit-être mis en œuvre ?

Concernant la rénovation et l'auto-construction

- **Rétablir et maintenir des dispositifs de financement à grandes échelles** comme la rénovation à 1€.
- **Prévoir un financement massif de l'Etat encadré de la rénovation thermique et énergétique des bâtiments publics et privés.**
- **Mutualiser l'accès aux financements d'Etat** (concernant la rénovation) sur l'ensemble du périmètre intercommunal en laissant la possibilité de flécher sur une commune même isolée.
- **Imaginer une ingénierie locale d'accompagnement qui permettrait le recours à l'auto-construction finançable** et surtout notamment pour favoriser le recours au bénévolat qui pourrait être revalorisé aux niveaux des petites communes.
- **Création d'un fond basé sur la fiscalité de la succession** pour faire de la rénovation des bâtiments à 100% à récupérer lors de la cession du bien, rénovation puis récupération des fonds au moment de la cession du bien
- **Mettre en place un ISFTE : prélèvement temporaire des 10% les plus riches pour financer les dispositifs de rénovation énergétique** (bâtiments privés et publics). Une contribution obligatoire.

Autres sujets

- Faire en sorte que **l'accise sur l'électricité soit utilisée par les Départements** uniquement sur des projets liés à la transition énergétique.
- Installer **une fiscalité sur le kérosène** pour les lignes intérieures européennes pour financer les projets liés à la transition écologique et contribution des entreprises chimiques pour la dépollution des sols.
- **Récupérer la TVA sur les dépenses de fonctionnement éligibles à la transition écologique**, sur les dépenses d'investissement à 100 % dès la première année, et pas la logique du fonds de récupération

Compléments apportés au cours de la plénière :

- *Le modèle de la rénovation à 1 euros n'est pas un bon modèle, il faut réaffecter l'argent de ces crédits d'une autre manière.*

Désaccords signalés en plénière :

- *Le principe d'une taxe pollueur-payeur et d'un fond permettent de légitimer la pollution, ce qui est un non-sens par rapport à l'objectif de transition écologique.*
- *Néanmoins, pour l'eau qui est un enjeu croissant, les dépenses liées à dépollution vont augmenter et impacteront les prix à la consommation : il faut donc que les pollueurs contribuent.*
- *Le but du groupe n'est pas de stigmatiser les agriculteurs mais plutôt l'industrie agroalimentaire et pharmaceutique qui génère des bénéfices importants. Ceux-ci n'ont jamais à payer les compensations alors que les régies d'eau et les collectivités doivent assurer le coût de la dépollution.*
- *Il faut encourager les initiatives des régies publiques de l'eau pour que celle-ci soit protégée et gérée par le bloc communal. Incitation dans ce sens pour éviter la guerre de l'eau.*

Expert et pépite de territoire présents à la session n°3

- **Anne AUCLAIR** - Le CLER - Réseau pour la transition énergétique
- **Ronan DANTEC** - Sénateur de Loire Atlantique

ANNEXES

Lors de la séance plénière du dernier week-end, les messages clés rédigés par les membres au cours des différentes sessions ont été relues collectivement. Pour chaque paragraphe les membres étaient appelés à voter.

Légende de validation des messages :

- **Rouge** : je ne valide pas ces messages
- **Orange** : je valide ces messages avec réserve
- **Vert** : je valide et soutiens ces messages.

Les membres ne validant pas les messages étaient invités à partager les raisons de leur désaccord. Ceux-ci sont compilés en rouge en-dessous de chaque vote.

Messages clés des 100 membres du Grand Atelier Energies renouvelables

Les communes rurales sont prêtes à relever le défi du développement des énergies renouvelables

Au regard de leur potentiel, les communes rurales sont **prêtes à relever le défi du développement des énergies renouvelables**. La ruralité représente 88% du territoire national, c'est pourquoi **les élus ruraux sont des acteurs majeurs du développement des énergies renouvelables**. L'AMRF a l'ambition d'**accélérer la transition écologique et la décarbonation en contribuant à l'effort national** dans un souci de cohésion.

Le développement des énergies renouvelables doit passer par **une plus grande maîtrise par les élus ruraux** pour assurer **un développement vertueux, inclusif et partagé des projets**.

Résultat du vote :

- Rouge : 0
- Orange : 3
- Vert : 86

« La ruralité veut choisir mais pas subir »

Les élus locaux souhaitent se doter d'**une capacité d'action propre** et **être associés aux décisions et à la planification**. Les communes rurales **acceptent d'être solidaire et de produire de l'énergie afin de pourvoir aux besoins des territoires** notamment urbains. **Elles souhaitent cependant en maîtriser le modèle**.

Il faut leur donner les **moyens de planifier la transition énergétique par un mix adapté à leurs ressources propres** : méthanisation, solaire thermique, photovoltaïque, biomasse, géothermie, éolien... Il n'y a pas de solution miracle, chaque territoire est différent, c'est **à partir des ressources locales qu'il faut penser la politique énergétique**.

Résultat du vote :

- Rouge : 0
- Orange : 1
- Vert : 88

Les élus locaux et les habitants au cœur du processus

La commune doit être **co-animatrice, co-organisatrice, co-financeuse**, c'est-à-dire **co-décideuse des politiques de production d'énergie et des projets**. Dans ce cadre, le législateur doit donner aux collectivités le moyen légal **d'accéder à la gouvernance** des projets d'énergie renouvelables d'ampleur.

Si certains élus préconisent **une planification réalisée à l'échelle communale**, d'autres réaffirment **la liberté de la mener en partenariat avec d'autres institutions** comme les EPCI.

Le développement des énergies renouvelables doit s'inscrire dans le cadre d'un **système vertueux dans son ensemble et transparent pour les populations locales**, qu'il est indispensable d'**associer par la co-construction** dès les débuts de la conception du projet.

Résultat du vote :

- Rouge : 0
- Orange : 2
- Vert : 87

Des attentes importantes vis-à-vis de l'Etat et des collectivités territoriales

La contribution des territoires ruraux au déploiement des énergies renouvelables doit s'accompagner de mécanismes de **solidarité à l'échelle nationale**. Les élus ruraux ont **besoin d'ingénierie et de compétences** techniques, administratives, financières et juridiques sur tous les sujets d'énergie, ainsi qu'une **simplification administrative et une décentralisation adaptée aux territoires**.

Dans ce cadre, ils demandent **une contribution de l'Etat** en matière d'accompagnement en conseil et expertise indépendants, et la mise en œuvre de **partenariats locaux à toutes les échelles**. Il est essentiel de renforcer l'existant, mutualiser les moyens, s'inspirer des bonnes pratiques et développer la formation des élus et des agents.

Résultat du vote :

- Rouge : 0
- Orange : 0
- Vert : 89

Un meilleur partage de la valeur attendu

Il est urgent d'**adapter les réglementations** pour favoriser le développement des énergies renouvelables et permettre davantage de **retombées sociales et économiques positives pour les territoires ruraux**.

La **valeur ajoutée générée par les** énergies renouvelables doit **profiter directement au développement des communes** (modification des attributions de l'IFER, participation au capital...). Le partage des retombées économiques et fiscales doit être **équitable entre les collectivités**, en prenant en compte les impacts objectivés pour chaque commune par le document de synthèse de l'étude d'impact.

Résultat du vote :

- Rouge : 1
- Orange : 4
- Vert : 84

Arguments du membre du Grand Atelier ayant voté « rouge » :

- *Les conclusions du Grand Atelier étaient plus radicales que le message ci-dessus. Nous sommes nombreux à souhaiter que la commune dispose de la majorité de l'IFER.*

Un développement qui doit s'inscrire dans une démarche de sobriété

Le développement des énergies renouvelables doit être **le levier d'une démarche vertueuse plus globale** : baisse de la consommation, amélioration et préservation de l'environnement, protection des ressources naturelles, etc. **Le développement des énergies renouvelables ne doit pas se faire au détriment des aménités rurales** (prairies, forêts). Les élus sont particulièrement **attentifs à ce que les terres agricoles ne se détournent pas de leur activité principale** : nourrir la population.

Il semble important d'aller vers **la reconnaissance d'une nouvelle entité "bien commun"** qui pourrait permettre d'attribuer une personnalité juridique à des rivières, des massifs forestiers, etc.

Enfin, le développement des énergies renouvelables doit s'inscrire dans le cadre d'une **démarche de sobriété structurelle**. La ruralité veut **contribuer au mix énergétique mais sans alimenter une fuite en avant** dans l'exploitation des ressources, allant pour certains élus jusqu'à une volonté de décroissance.

La sobriété est un incontournable qui doit être rendu désirable pour chacun et doit être mis en œuvre par tous. **La sobriété est vitale pour l'humanité et nos territoires !** L'efficacité énergétique est une priorité pour des services plus économes, mais elle ne doit pas entraîner plus de consommation par effets rebonds. Elle doit être mise en œuvre en cohérence avec la sobriété énergétique pour aboutir à une **baisse effective de la consommation et à la réduction des émissions de CO₂**.

L'AMRF doit favoriser et organiser le partage des expériences entre élus sur l'ensemble des énergies renouvelables et en matière de sobriété dans un objectif de montée en compétence des élus et de la population.

Résultat du vote :

- Rouge : 7
- Orange : 20
- Vert : 62

Arguments des membres du Grand Atelier ayant voté « rouge » :

- *Un membre aimerait savoir quelle proportion d'élus souhaitent aller « jusqu'à une volonté de décroissance ». Il suggère de retirer cette mention.*
- *La notion de bien commun n'a pas été assez définie et précisée. Un travail de définition plus précis aurait été nécessaire.*
- *Attribuer une personnalité juridique à des aménités rurales implique une procédure juridique complexe et risque de conduire à une judiciarisation accrue de la question.*
- *Il faudrait ajouter « eau, paysages... » dans la phrase « le développement des énergies renouvelables ne doit pas se faire au détriment des aménités rurales (prairies, forêts) ».*

Résultat du vote global sur les messages clefs - Thématique 1 :

- Rouge : 0
- Orange : 6
- Vert : 83

Messages clés des 100 membres du Grand atelier Aménités rurales et biens communs naturels

Certes nous gérons la population, mais aussi des espaces variés : la forêt, la montagne, l'eau, les paysages.... Le changement climatique fait peser sur ces espaces une contrainte qui nécessite de définir une nouvelle forme de gestion.

Nous avons compris que **les aménités rurales** sont les services rendus par la ruralité au bénéfice de tous : par exemple les forêts sont des puits de carbone, les sentiers de randonnées accessibles à tous, les services et ressources apportés par la biodiversité, les terres agricoles ... Nous considérons que ces aménités, qui sont aujourd'hui une charge de ruralité pour les communes, doivent être reconnues et valorisées.

Nous pensons également que **le concept de bien commun** que nous avons commencé à explorer ensemble peut être un concept clé pour notre avenir climatique et les ruralités. Nous avons compris qu'un bien commun est une **ressource identifiée, gérée collectivement** dans un **cadre réglementaire**.

Message général sur les biens communs

La **commune rurale est le lieu politique de la transition écologique** et préserve déjà les biens communs du fait de son action quotidienne qui peut servir d'exemple.

La **gestion des aménités et des biens communs réalisée par les communes rurales au profit de tous doit être reconnue par les pouvoirs publics et la société**. En conséquence, l'association voudrait davantage d'accompagnement, d'ingénierie, de financements mais également plus de reconnaissance.

Faire la transition écologique, c'est renforcer la démocratie à l'échelle locale. Les élus doivent **associer la population en amont des décisions** pour lui faire prendre conscience de l'importance de préserver la qualité de vie au sein des territoires ruraux. Cette ouverture permet de développer **un sentiment de fierté, une responsabilité partagée et d'encourager les jeunes générations** à s'y installer.

Les politiques qui sont mises en place par l'État, les Régions et les Départements sont évaluées par des comités qui s'appuient sur des indicateurs de performance. Ils souhaiteraient qu'au sein de ces comités, **il y ait la présence des élus de collectivités locales concernées** (peut-être pas tous mais au moins quelque uns) pour porter un regard critique sur ces indicateurs

Le financement ne doit plus être dicté seulement par le nombre d'habitants mais **doit aussi intégrer la taille du territoire et l'importance de ses aménités**, tout en prenant en compte **la qualité et l'intérêt** des projets.

Résultat du vote :

- Rouge : 2
- Orange : 5
- Vert : 82

Arguments des membres du Grand Atelier ayant voté « rouge » :

- *Dans la première phrase, il est dit que « la commune rurale est le lieu politique de la transition écologique ». Or, il y a aussi d'autres espaces, en plus de la commune rurale.*
- *Il manque une définition précise de ce que sont les aménités rurales et les biens communs.*

Agriculture et alimentation

La maîtrise du foncier agricole devrait être plus forte pour garantir la préservation du foncier purement agricole dans les documents d'urbanisme, ce qui implique de renforcer les pouvoirs des élus locaux au sein des SAFER (même s'il existe déjà des possibilités de conventionnement entre les communes et cet organisme). Cela faciliterait l'implantation de nouveaux agriculteurs.

L'animation du dialogue entre tous les acteurs d'un territoire autour des projets de transition écologique, notamment entre les agriculteurs et les autres acteurs permettra d'associer l'ensemble des partenaires dans la constitution des plans territoriaux.

Il est nécessaire de **construire des filières du sol à l'assiette** qui soient en cohérence avec l'offre et la demande afin d'inciter à consommer local **en mettant en place des initiatives comme les cantines hybrides ou les marchés de producteurs**.

L'alimentation pourrait être considérée comme un bien commun si elle réunit à la fois l'ensemble des acteurs (agriculteurs, consommateurs, élus, etc.) et **si elle crée des lieux de lien social** (transmission de savoirs, de convivialité, etc.), à l'image des cantines hybrides. **L'alimentation pourrait même devenir une identité forte pour les communes rurales**.

Les membres du Grand atelier demandent la création d'une **nouvelle compétence « alimentation et santé » pour les communes**, accompagnée de moyens permettant de l'exercer.

Résultat du vote :

- Rouge : 3
- Orange : 12
- Vert : 74

Arguments des membres du Grand Atelier ayant voté « rouge » :

- *Un membre soulève que le document final lui paraît différent du travail réalisé en sous-groupes, et regrette le manque de temps pour réfléchir sur le document avant le vote. Il aurait souhaité également qu'il y ait un lexique qui précise les différents termes, et précise que cela reste un bon travail malgré cela.*
- *Un membre s'oppose à la création de la compétence alimentation et santé. De plus, il est regrettable que l'on ne parle pas d'accélérer la transition de l'agriculture vers des pratiques plus vertueuses (bio et agroécologie).*

Eau

Dans le contexte du dérèglement climatique, **l'eau doit être reconnue comme un bien commun, accessible à tout le vivant** (humain et non-humain).

Les **périmètres de protection des aires de captages** et les **zones humides** doivent être **considérés comme des aménités**.

Pour cela, il faut **repenser la gouvernance de l'eau** vers une **juste représentation de tous les acteurs**.

Les **élus ruraux souhaitent être au cœur de la gouvernance** de l'eau et être présents dans les instances de décision (1 commune, 1 voix ou une clé de répartition entre nombre d'habitants et la surface des communes).

Dans un **contexte de raréfaction et de potentiels conflits d'usages**, il faut aller vers une **diminution de la consommation** de l'eau dans une **logique de solidarité**, d'une part vis-à-vis des usagers et d'autre part entre les territoires eux-mêmes.

Résultat du vote :

- Rouge : 6
- Orange : 8
- Vert : 75

Arguments des membres du Grand Atelier ayant voté « rouge » :

- *Un membre explique qu'il travaille depuis des années sur la thématique « eau » et qu'il lui semble évident que protéger la ressource en eau exige qu'elle soit gérée en régie publique.*
- *Un élu considère que l'eau mérite des gouvernances bien différentes. Une commune, une communauté de communes ou un syndicat communal responsable de la compétence « eau » doit gérer l'eau sans qu'un tiers en fasse un business.*
- *Un participant regrette que la tarification progressive de l'eau ne figure pas dans les priorités/messages clefs.*
- *La gouvernance de l'eau fonctionne déjà. Il y a déjà des commissions locales de l'eau. Le Gouvernement nous dira que tout cela existe déjà.*

Forêt

Nous considérons que **la forêt est un bien commun** et que la définition de la gestion durable de la forêt (c'est-à-dire la prise en compte des critères environnementaux, sociétaux et économiques) fait l'objet d'un consensus au sein de notre assemblée/collectif. Cependant, sa mise en pratique donnant lieu à interprétations divergentes, **les AMR départementales doivent se rapprocher de la fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR)**. La mise en place d'un outil national d'inventaire ou de diagnostic des aménités de la forêt (bois d'œuvre, BRF, eau, paysage, carbone, îlot de fraîcheur, biodiversité, énergie, loisirs, alimentation...) aiderait à discerner les bouquets de services (sociaux, environnementaux et économiques).

La forêt couvre le tiers de notre territoire national et sa préservation présente des enjeux importants au regard de la transition écologique. Sa préservation doit devenir **une cause politique nationale** qui passe par **une reconnaissance politique**, la nomination d'un secrétariat d'Etat dédié et des financements associés aux acteurs qui la gèrent.

Pour mieux protéger et valoriser la forêt, il est nécessaire de **donner la priorité aux fonctions écologiques** de la forêt (captation du carbone, biodiversité...) **avant la question des usages** (production, loisirs...) tout en permettant et en respectant une gestion durable.

La forêt doit également être pensée à l'échelle du massif avec les communes concernées. Il semble nécessaire de **défendre une ambition de souveraineté forestière nationale** (afin de préserver la première transformation (scieries) sur le territoire et que **les coupes-rases relèvent de l'exception** et ne soient plus la règle.

Finalement les membres du Grand Atelier recommandent à l'AMRF d'écrire un plaidoyer sur la question de la gestion de la forêt en partenariat avec la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCoFor) et le CNPF (Centre national de la propriété forestière).

Résultat du vote :

- Rouge : 8
- Orange : 18
- Vert : 63

Arguments des membres du Grand Atelier ayant voté « rouge » :

- *La phrase « donner la priorité aux fonctions écologiques de la forêt » laisse penser qu'il ne sera plus possible de couper des arbres. Il faudrait donc revoir cette formulation et parler « d'équilibre » au lieu de « priorité ».*
- *Il faudrait associer l'ONF à l'écriture du plaidoyer sur la gestion de la forêt.*
- *Il y a un problème de sémantique entre bien commun et propriété privée. La forêt ne peut pas être considérée comme un bien commun car tout le monde n'en a pas besoin comme c'est le cas de l'eau par exemple. Il serait plus adéquat de remplacer « bien commun » par « bien universel ».*
- *La notion de bien commun n'est pas adaptée à la forêt. Il y a des forêts privées, donc ce ne sont pas des biens communs.*

- *La forêt doit être ouverte à tout le monde mais le droit de propriété est constitutionnel. Il n'est pas raisonnable de remettre en cause l'acquis ou le bien fondé de plusieurs générations pour élaguer des forêts dans un parfait état alors que des forêts communales sont dans un état catastrophique sans accès ou autre.*
- *Je souhaiterais que cette phrase soit ajoutée : « La forêt privée représente 75% du massif forestier national. Un pourcentage maximum de prélèvement annuel doit être défini et contrôlé - la forêt ne se renouvelle plus naturellement. Il faut un outil de gestion généralisé public / privé ».*

Biodiversité

Nous réaffirmons l'importance de **préserver et favoriser le développement de la biodiversité**. C'est un **enjeu majeur à partager au plus vite avec l'ensemble de la population**.

Pour rendre cela possible, nous devons convaincre la population (écoles, entreprises, élus, etc.) de l'intérêt de protéger la biodiversité. Il faut donner envie d'agir, voire contraindre.

Nous considérons **qu'il y a une urgence à agir** pour la sauvegarde de la biodiversité : **préserver la biodiversité c'est protéger la ruralité**. La ruralité, c'est le futur pour la nature. Nous devons **considérer les biens communs comme un héritage** à faire fructifier et transmettre. Cela nécessite de **conduire l'action dans la durée** : il ne faut pas que ça s'arrête aux échéances électorales. **La biodiversité représente une ressource** du fait des nombreux services qu'elle rend : elle ne doit plus être vécue comme une contrainte.

Nous demandons **la définition d'un plan de protection de la biodiversité** à l'échelle des territoires. Il doit conduire à :

- **Former et informer tous les citoyens**, adultes et enfants et notamment les élus et permettre à chaque nouvelle génération de s'immerger dans la nature.
- **Se doter des outils légaux et financiers** nécessaires.
- **Faire connaître les bonnes pratiques** et les outils vertueux existants.
- **Mettre en place diverses formes d'intervention qui sont précisés dans le détail de nos travaux**

Afin de préserver et protéger la biodiversité, et de faire des territoires ruraux des espaces offrant des aménités essentielles à la vie, nous demandons **l'adoption de lois plus protectrices et restrictives** (y compris, dans certains cas, de la propriété privée), discutées avec les différents acteurs dont l'AMRF. Ces lois doivent **prévoir des outils réglementaires afin d'intervenir localement pour protéger la biodiversité**, notamment soumettre à un régime d'autorisation ou de déclaration toute intervention sur parcelles privées ou publiques ayant un impact potentiel sur la biodiversité (exemple : changement de la nature du sol et coupes de l'arbre).

Nous recommandons de **créer, à partir des Conservatoires d'espaces naturels, un établissement public national ayant un statut et des pouvoirs similaires** au Conservatoire du Littoral afin d'agir pour la préservation et la conservation de la biodiversité et du patrimoine naturel.

Nous souhaitons que la préservation de la biodiversité soit **intégrée à la PAC**, notamment pour accélérer la transition des pratiques agricoles ; nous souhaitons aussi que la biodiversité soit prise en compte dans les échanges commerciaux de l'Union européenne.

Nous considérons que **tous les acteurs** (communes et autres collectivités, entreprises, écoles, Etat, etc.) **doivent engager une gestion de type "biens communs" pour protéger la biodiversité**. Pour cela, le développement d'outils de mobilisation et le renforcement des moyens humains et financiers sont nécessaires.

Résultat du vote :

- Rouge : 9
- Orange : 12
- Vert : 68

Arguments des membres du Grand Atelier ayant voté « rouge » :

- *On parle beaucoup de préservation mais il y a une absence d'évocation de la restauration de la biodiversité.*
- *L'idée de « contraindre » la population à protéger la biodiversité me dérange car dans l'essence des travaux du Grand Atelier, nous avons plutôt prôné la conviction et non la contrainte. Il y a déjà beaucoup de règles à faire appliquer, il ne serait pas pertinent d'en rajouter. La règle tue la règle. Il vaut mieux se contenter de faire appliquer les règles existantes.*
- *Je trouve que le texte ne va pas assez loin. Je souhaiterais que nous ayons le soutien de l'Etat pour pousser ce plaidoyer au niveau du Parlement Européen et que nous ayons des outils pour mesurer la séquestration carbone au niveau des communes.*
- *Je trouve que la question de la consommation foncière n'est pas du tout abordée. L'étalement urbain est le cœur de la destruction de la biodiversité.*
- *Je ne pense pas que la ruralité soit le futur pour la nature.*
- *Je trouve que le texte est trop général. Il existe différentes formes de biodiversité.*
- *Je souhaite bon courage à ceux qui voudront mettre en place des éoliennes et des parcs photovoltaïques quelles que soient les terres. On rajoute une couche à ce qui existe déjà.*
Il sera difficile d'appliquer un régime d'autorisation ou de déclaration sur des parcelles privées et publique. Il existe déjà beaucoup de démarches pour préserver la biodiversité actuelle. Changement de la nature des sols : les agriculteurs les modifient régulièrement.

Résultat du vote global sur les messages clefs - Thématique 2 :

- Rouge : 0

- Orange : 26
- Vert : 63

Messages clés des 100 membres du Grand atelier Leviers et ressources pour la transition écologique

Les territoires ruraux sont la clef de voûte de la transition écologique, ils représentent 88% du territoire français et 33% de la population. **Le Grand Atelier demande des moyens et des financements à la hauteur des défis à relever.** Il est urgent d'agir !

Face au risque d'effondrement de nos sociétés, nous devons définir un pacte de responsabilité qui rappelle les droits et devoirs universels de chaque citoyen envers le vivant, et qui incite les différents partenaires de la Nation et responsables politiques à s'emparer de ces enjeux en posant la question des moyens dont l'ingénierie.

Résultat du vote :

- Rouge : 0
- Orange : 0
- Vert : 89

Citoyenneté active

De par sa proximité avec les habitants, **la Commune rurale doit être reconnue comme un laboratoire d'expérimentation de la citoyenneté active** qui incarne et fait vivre **le pacte républicain**. Le Grand Atelier demande à l'Etat de faciliter l'innovation dans les communes : **Laissez-nous innover !** Cela passe également par une meilleure valorisation du bénévolat.

Nous entendons embarquer la population et les territoires pour réussir la transition écologique. Cela nécessite :

- La reconnaissance du rôle politique des communes rurales et de leurs maires pour la citoyenneté active.
- Des lieux identifiés et reconnus de tous pour créer du lien, valoriser les initiatives et transmettre des savoirs et des savoirs faire.
- Des capacités d'animation locale au quotidien.
- De la formation / information de la population sur les enjeux de transition.

Résultat du vote :

- Rouge : 2
- Orange : 9
- Vert : 78

Arguments des membres du Grand Atelier ayant voté « rouge » :

- *La phrase « cela passe par une meilleure prise en compte du bénévolat » me dérange.*

Financement et fiscalité

Pour compléter les ressources communales existantes, le Grand Atelier demande à l'Etat **des moyens supplémentaires pour entretenir, développer et protéger les aménités rurales** et **reconnaitre les services écosystémiques rendus par nos territoires** et ce de **manière durable**. Ces nouvelles ressources **doivent être accordées en fonction de critères à définir** (espace, aménités, citoyenneté active, etc.) en concertation avec les maires ruraux. La dotation globale de fonctionnement (DGF) n'est plus adaptée à nos territoires. Il est proposé de créer en complément une nouvelle **dotation aménités rurales (DAR)**.

Nous considérons, en outre, qu'il est nécessaire de :

- Rendre la clé de répartition de l'IFER plus équitable
- Accompagner les élus pour concevoir les systèmes économiques et financiers les plus adaptés aux projets
- Embarquer le territoire en associant les parties prenantes au financement des projets - Rachel
- Financer l'ingénierie sur la transition écologique
- Réformer les budgets et le recours à l'emprunt pour financer la transition écologique au sein des territoires
- Adapter les schémas nationaux pour les petites communes
- Créer de nouveaux dispositifs de financement et fiscalités à l'échelle nationale/européenne pour financer la transition écologique
- Identifier un meilleur modèle de gestion des biens communs naturels et aménités rurales et des nouveaux modèles de financement

Résultat du vote :

- Rouge : 0
- Orange : 2
- Vert : 87

Ingénierie et conseil

Pour accompagner le déploiement des projets liés à la transition écologique, le Grand Atelier demande **une ingénierie locale disposant de moyens et de ressources** pour animer les territoires. Cela passe également par **la rationalisation des dispositifs/outils disponibles, leur valorisation et par la simplification** de leur utilisation.

Une innovation en matière d'ingénierie financière, tant sur la question du montage, que de la durée ou de la garantie est nécessaire.

Nous estimons nécessaire voire obligatoire **la formation des élus en général** et notamment sur la transition écologique pour **mettre en œuvre sur leur territoire des solutions concrètes et pragmatiques**, afin d'être pleinement acteurs de cette transition. Nous souhaitons en outre avoir **les moyens de sensibiliser et d'embarquer les citoyens** Il serait pertinent aussi de permettre aux territoires de s'inspirer entre eux : **il faut faire connaître et reconnaître nos pépites** pour permettre l'essaimage et passer par le principe d'une labellisation spécifique valorisant ces projets exemplaires.

Par ailleurs, nous préconisons de mieux faire connaître l'offre de conseil et d'ingénierie (annuaire et guichet unique).

Résultat du vote :

- Rouge : 4
- Orange : 6
- Vert : 79

Arguments des membres du Grand Atelier ayant voté « rouge » :

- *L'idée de « faire connaître et reconnaître nos pépites » dans le dernier paragraphe n'est pas un message clef. Ce message ne sera pas pris au sérieux par le Gouvernement car cela relève de notre responsabilité.*
- *Une labellisation supplémentaire n'est pas nécessaire.*
- *Je suis opposé à la labellisation qui complique les choses.*

Coopération territoriale

Les communes doivent pouvoir s'associer pour mettre en œuvre des projets de transition écologique à l'échelle la plus pertinente en fonction des problématiques. Cela passe par la **libre administration dans la conduite des projets** : stop à la décentralisation centralisée.

Il faudrait réformer la loi NOTRe pour que la coopération territoriale soit choisie par les partenaires. Et encourager la coopération par-delà les limites administratives et géographiques.

Ainsi nous proposons de :

- Promouvoir une vision de l'intercommunalité au service de la transition écologique des communes rurales.
- Encourager une coopération territoriale avec une pluralité d'acteurs.
- Identifier les domaines dans lesquels une coopération territoriale s'avère nécessaire.

Résultat du vote :

- Rouge : 7
- Orange : 12
- Vert : 70

Arguments des membres du Grand Atelier ayant voté « rouge » :

- *Ce qui est important c'est de mettre la coopération transcommunale, adaptée aux critères de la transition écologique. Il faut choisir les territoires en fonction des sujets à traiter dans le cadre de la transition écologique, il n'est pas nécessaire de faire des chartes.*
- *Je défends la relation communes/EPCI et je ne vois que des avantages à la loi NOTRe sur mon territoire. Cela permet une mutualisation pour réaliser des investissements hors de prix pour des communes qui puissent être portées de manière collégiale.*
- *Le texte manque d'optimisme. Notre ton est trop catégorique. Nous interprétons notre travail de 8 journées d'une façon trop rapide.*

En guise de conclusion

Il faut rééquilibrer/alléger la charge technique des maires par rapport à l'engagement politique : "Un Maire pour quoi faire ?" Cela pose la question du statut de l' élu.

Le Grand Atelier demande à ce que les politiques publiques sur la question de la transition écologique deviennent une priorité. L'enjeu est de concevoir une politique qui assume des choix radicaux avec inévitablement la remise en cause de notre modèle de développement. Pour cela, la transformation écologique doit conduire toutes nos politiques publiques **au service de l'intérêt général et dans un esprit de solidarité**.

Les communes rurales sont un espace d'initiatives et d'innovation, notamment pour la jeunesse qui peut y trouver le moyen d'inventer une vie qui s'accorde avec les défis du changement climatique.

Dans le contexte actuel et compte tenu du fossé qui s'est historiquement creusé entre le monde rural et le monde urbain, les membres du Grand Atelier demandent le lancement d'une grande politique nationale de relance des Centres de vacances et les classes vertes en milieu rural, permettant l'accueil des enfants des quartiers et des villes dans nos ruralités, toute l'année, pour favoriser les rencontres et les échanges.

L'AMRF est l'association des solutions en particulier pour la transition écologique.

Le travail réalisé au cours du Grand atelier est la première étape d'une dynamique que l'AMRF doit poursuivre afin d'apporter des solutions aux questions qui n'ont pas encore trouvé de réponses. Mais il faut aussi entretenir l'esprit de partage des connaissances et des expériences pour passer le relais à l'ensemble des maires et territoires ruraux, de 100 à 10 000.

Résultat du vote :

- Rouge : 3
- Orange : 4
- Vert : 82

Arguments des membres du Grand Atelier ayant voté « rouge » :

- *Cette partie « avec inévitablement la remise en cause de notre modèle de développement » me paraît trop radicale. Nous devrions porter un message plus nuancé.
Possible de remettre le passage sur la coopération territoriale.*
- *J'ai un doute sur l'emploi de l'expression « violences urbaines ». Elle me paraît forte. Nous devons veiller à ne pas opposer le monde rural et le monde urbain.*
- *Je peux comprendre qu'il y ait une forme d'opportunisme par rapport à l'actualité mais il est important de mettre en avant nos territoires en lien avec la transition écologique.*

Résultat du vote global sur les messages clefs - Thématique 3 :

- Rouge : 0
- Orange : 15
- Vert : 74



Association des Maires ruraux de France
Grand Atelier pour la transition écologique (juillet 2023)